

ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Dépositaire.....	3
Teneur de Compte Conservateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	17
Changement(s) à venir.....	17
Autres informations.....	17
Rapport d'activité.....	18
Informations réglementaires.....	22
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	29
Comptes annuels.....	35
Bilan actif.....	35
Bilan passif.....	37
Compte de résultat.....	38
Annexes aux comptes annuels.....	40
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	57
Rapport annuel de l'OPC maître.....	74

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

DEPOSITAIRE

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

TENEUR DE COMPTE CONSERVATEUR

Les parts C sont réservées aux dispositifs d'épargne salariale et retraite (PEE/PEI, PERCO(I), PERCOL-I) mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises adhérentes. Les teneurs de compte des parts C sont :

Natixis Interépargne

Siège social : 59, avenue Pierre-Mendès France – 75013 Paris (France)

Amundi ESR

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris (France)

Service Epargne Entreprise (S2E)

Siège social : 32, rue du Champ de Tir - 44300 Nantes (France)

Les parts S sont réservées aux salariés du Groupe Ofi Invest dans le cadre de leurs accords de participation et divers plans d'épargne d'entreprises. Le teneur de compte des parts S est :

Service Epargne Entreprise (S2E)

Siège social : 32, rue du Champ de Tir - 44300 Nantes (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Grant Thornton

Siège social : 29, rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Monsieur Azarias SEKKO

Le Fonds ES Ofi Invest ESG Obligations Europe est un Fonds Nourricier de l'action N du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus. Le commissaire aux comptes du Fonds Nourricier a conclu une convention d'échange d'information avec le commissaire aux comptes du Compartiment Maître.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative :

- De la société de gestion de portefeuille :

Ofi Invest Asset Management

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : B 384 940 342,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD, Directeur général.

Ci-après la « Société de Gestion »

- Un Fonds d'Épargne Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :
 - Des divers accords de participation passés entre les sociétés et leur personnel ;
 - Des divers plans d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les sociétés et leurs personnels ;

Dans le cadre des dispositions du titre III du livre III du Code du travail.

Ci-après dénommée « l'Entreprise »

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés, mandataires sociaux et anciens salariés (le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail.

Dénomination

Le Fonds a pour dénomination : « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe ».

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objet

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation ou de l'intéressement des salariés aux résultats de l'Entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, ou plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L. 3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Les versements peuvent être effectués par apports de titres évalués selon les règles applicables au calcul de la valeur liquidative.

Orientation de gestion

Le Fonds « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe » est classé dans la catégorie « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Il est un Fonds Nourricier de l'action N du Compartiment « Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus » également classé en « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

A ce titre, l'actif du Fonds « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe » est investi en totalité et en permanence en actions dudit Compartiment « Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus », et le solde en liquidités.

La performance du Fonds Nourricier sera toutefois différente de celle du Maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux du Compartiment Maître, le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus comme définis ci-dessous :

Objectif de gestion du Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus :

« Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index en investissant dans des entreprises ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique. »

Indicateur de référence du Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus :

« L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index est un indice publié par Merrill Lynch constitué d'obligations notées dans la catégorie investment grade libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. L'indice est diffusé sur le site Web www.mlindex.ml.com sous le code ER00 ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "ER00 Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis. »

Stratégie d'investissement du Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus :

« La stratégie d'investissement vise à constituer un portefeuille d'obligations composé d'emprunts émis en euros, par des entreprises dont les sièges sociaux sont basés essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE. Les émetteurs ayant leur siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

Stratégies utilisées :

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant. En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment pourrait être investie jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances, représentant entre 80% et 100% de l'actif net du Compartiment.

La gestion du Compartiment s'établit sur un horizon supérieur à 2 ans.

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Compartiment (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, le Compartiment s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;

- *Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.*

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Compartiment applique les exclusions PAB résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Analyse Carbone :

Le Compartiment poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

L'intensité carbone des activités de l'entreprise :

Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'Analyse Transition Energétique et Ecologique sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants :

- Automobile
- Chimie
- Industriel "intense" (secteurs ICB 3 Aerospace & Defense, General Industrials, Industrial Engineering et Industrial Transportation)
- Matériaux de base
- Matériaux de construction
- Pétrole et Gaz
- Services aux collectivités
- Voyage et Loisirs "intense" (secteurs ICB 3 Airlines, Hotels et Travel & Tourism)

La mesure utilisée afin d'évaluer cette intensité est les émissions financées. Elles sont obtenues en divisant le total de ses émissions de GES () par le montant du total de bilan de la société. Cette intensité s'exprime en tonnes équivalents CO2/million € investi. Elle permet d'estimer les émissions indirectes d'un investisseur lorsqu'il place un million € dans l'entreprise concernée.*

() Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).*

Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Ces émissions comportent trois catégories (source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, selon l'analyse de la Société de Gestion de portefeuille, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

Le niveau de l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique :

Pour chaque secteur intense, une matrice est déployée qui combine l'axe mesure de l'empreinte carbone et l'axe analyse de la transition énergétique et écologique.

Les émetteurs ont ensuite classé en tercile base de leur évaluation sur chaque axe.

Sur une échelle de 1 à 3, l'évaluation des émetteurs sur l'axe mesure de l'empreinte carbone est obtenue à travers :

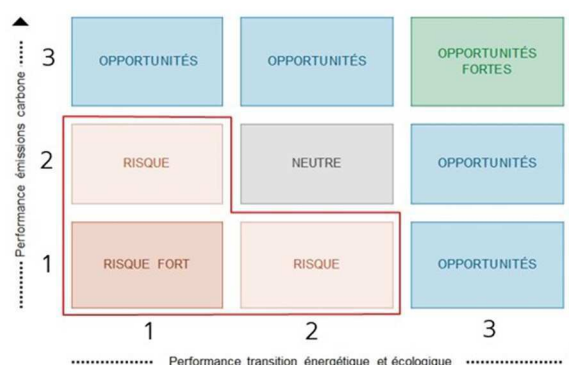
- Un score « Emissions financées », plus élevé pour les émetteurs les moins intenses ;
- Un malus sur base de la Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald ;
- Un plafonnement de l'évaluation peut subvenir sur base d'une analyse qualitative du scope 3.

Sur une échelle de 1 à 3, l'évaluation des émetteurs sur l'axe mesure de l'analyse de la transition énergétique est obtenue à travers :

- Un score « Transition Energétique », mesurant la qualité de la gestion de la thématique environnementale ;
- Un bonus en fonction du pourcentage de chiffres d'affaires réalisé dans des produits « verts » ;
- Un ajustement de l'évaluation peut subvenir pour certains acteurs des transports en commun (rail, bus...), des infrastructures portuaires, des réseaux de transport électrique qui sont clés dans la transition et mal identifiées par ailleurs

Sur base du classement sur les deux axes, la catégorie TEE est obtenue de la manière suivante :

Matrice de sélection



Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Ainsi le Compartiment est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

Les émetteurs des titres de créances ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ou d'une notation carbone (pour les secteurs carbo intensifs) ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Compartiment est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Titres de créances – Obligations :

Le portefeuille est principalement (au minimum 60 % de l'actif net) investi en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire.

Le portefeuille peut recourir aux obligations callables et obligations puttables.

Le portefeuille peut aussi intégrer des obligations convertibles (induisant une exposition indirecte aux marchés actions) et des titres subordonnés.

Ces titres sont émis ou garantis par des entreprises corporate ou financières incorporées essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE et de manière accessoire en dehors de la zone OCDE. Le portefeuille ne sera pas investi dans des titres émis par des Etats.

Le portefeuille pourra également investir en obligations convertibles libellées en euros et/ou en devises, dans la limite de 10% de l'actif net.

Ces dernières auront un profil obligataire à l'acquisition (delta action < 20%).

Il est précisé que le portefeuille n'intégrera pas d'obligations gouvernementales.

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré	+/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi	Euro : jusqu'à 100% de l'actif net OCDE (hors euro) : de 0 à 10% de l'actif net
Obligations convertibles	Jusqu'à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé	OCDE : jusqu'à 100% de l'actif net Hors OCDE : de 0 à 10% de l'actif net

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant utilisera des instruments du marché monétaire et OPC monétaires. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Actions :

Le Compartiment n'investira pas en titres détenus en direct, mais peut être exposé aux actions de manière accessoire via des instruments dérivés (Cf. paragraphe suivant sur les Instruments dérivés).

Actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques), le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres actifs éligibles :

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Dans les limites prévues par la réglementation, le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré).

Les possibles interventions sur les dérivés de crédit (à finalité de couverture ou d'exposition du risque de crédit), régies par des conventions-cadre de place française ou internationale (FBF, ISDA), s'effectuent dans le cadre du périmètre du programme d'activité spécifique de la Société de Gestion (credit default swaps sur un seul émetteur en couverture et en exposition, indices sur credit default swaps en couverture et en exposition et total return swaps sur un seul émetteur en couverture).

Le portefeuille peut recourir aux obligations callables et puttables.

Le gérant peut prendre des positions en vue de :

- Couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille ;
- Exposer le Compartiment à un risque de taux ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux ;
- Couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de crédit d'un émetteur.

La sensibilité globale du portefeuille évoluera entre les bornes de +/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index. Le Compartiment ne dispose pas d'une fourchette de sensibilité mais est soumise à une contrainte selon laquelle la sensibilité du portefeuille ne doit pas s'éloigner de +/- 150 points de base de celle de l'indice de référence. A titre indicatif, sur les deux dernières années (entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016), la sensibilité de l'indice de référence a oscillé entre 4,60 et 5,35. Il est rappelé que la sensibilité passée ne préjuge en rien de la sensibilité future. Il est précisé que les actionnaires du Compartiment sont informés périodiquement de la sensibilité globale du portefeuille ainsi que la sensibilité de l'indice de référence lesquelles figurent dans le reporting mensuel du Compartiment.

Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro.

Le Compartiment aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque Global »).

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures, options.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu à paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir ou exposer le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, indice de CDS et option sur indice de CDS. Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

Dérivés actions :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers (futures) dans le but de couvrir le portefeuille de son risque action du fait de détention d'obligations convertibles ou d'action issues de conversion d'obligations.

Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

Le Compartiment utilise la méthode probabiliste en VaR absolue sans dérogation au seuil de 5% pour le calcul de son engagement. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque.

Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

Rémunération :

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment peut être exposée dans des proportions minoritaires (dans la limite de 10% de l'actif net) aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. Le portefeuille peut également être exposé aux obligations comportant un élément optionnel (obligations callable ou puttable). Le Compartiment n'a pas vocation à acquérir directement d'autres titres intégrant des dérivés. Il peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Compartiment n'a pas vocation à les conserver.

Dépôts :

Le Compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. ».

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds Nourricier est identique au profil de risque du Compartiment Maître, le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus comme défini ci-dessous :

« Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment est classé « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPC sélectionnés ne soient pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative du Compartiment serait alors affectée par cette baisse.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'événements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles :

Le Compartiment peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé.

Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment.

Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur.

Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- Déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- Non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- Non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- Structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- Valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- Liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation. ».

Durée de placement recommandée

La durée de placement recommandée est supérieure à deux (2) ans.

Nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 25%.

16/05/2025 :

- ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark)
- Changement de dénomination du Compartiment Maître au profit d'Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus (auparavant Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change).

13/06/2025 : modification de l'article 9 du Règlement du Fonds Nourricier afin d'intégrer la possibilité de participer aux conseils de surveillance en visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication.

21/07/2025 :

- Tous les documents intègrent désormais la nouvelle adresse de la Société de Gestion : 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux et le changement de RCS : ancien Paris, nouveau Nanterre ;
- Le prospectus du Compartiment stipule désormais qu'il peut recourir aux obligations callable et puttable.
- Intégration dans la rubrique « Informations d'ordre commercial » d'un disclaimer pour les investisseurs de la RAS de Hong-Kong
- Evolution du paragraphe « Description des intermédiaires » (rajout du wording en gras) ... « *Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement* » ...

24/10/2025 : création de la part S – Code ISIN : FR0014013JW2.

CHANGEMENT(S) A VENIR

01/01/2026 : ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du label ISR : Le Compartiment s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITE

Pour rappel, le Fonds « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe » est nourricier de l'action N du Compartiment Maître « Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus ».

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus a été de 3,19% pour l'action N contre 3,03% pour son indice de référence (Bank of America ML Euro Corporate Index).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus ACTION N	FR0013229705	31/12/2024	31/12/2025	3,19%	3,03%	109,15 €	112,63 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds Nourricier a été de 2,64% pour la part C contre 3,03% pour son indice de référence (Bank of America ML Euro Corporate Index).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
ES Ofi Invest ESG Obligations Europe PART C	007904	31/12/2024	31/12/2025	2,64%	3,03%	177,73 €	182,42 €
ES Ofi Invest ESG Obligations Europe PART S	FR0014013JW2	Date de création le 24/10/2025 - Part non abondée au 31/12/2025					

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Nouvelle année de performance positive (+3,03%) pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 (+7,91%) et 2024 (+4,67%), faisant suite à une année 2022 historiquement négative (-13,94%). Cette performance a été soutenue par un portage supérieur à 3% et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 pbs sur le 10 ans allemand à 2,85% et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12%), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pbs sur la partie courte à 3,47% et -40 pbs sur la partie longue à 4,17%.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une FED (Réserve fédérale des États-Unis) finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (trois baisses de 0,25% contre un peu plus d'une attendue) et une Banque Centrale Européenne (BCE) plus restrictive qu'attendu (quatre baisses de 0,25% contre un peu plus de cinq anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la FED a repris ses baisses à la suite de la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

En zone euro, la BCE a réalisé ses quatre baisses de taux au premier semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipée, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »). À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9% des encours sur le segment Investment Grade), la bonne qualité de crédit des émetteurs et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables.

Les primes se sont ainsi comprimées de 25 pbs contre ASW (à +43 pbs) et de 28 pbs contre la dette d'État (à 57 pb), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (IA) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la FED au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte, les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables, réalisant un montant record de 900 Mds € (Investment Grade et High Yield), soit +21% par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre).

La baisse des primes et le portage ont permis de compenser la hausse des taux, avec une performance positive de +3,03%, équivalente au portage initial (+3,17%).

Le rendement s'établit désormais à 3,20%, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

La performance du Compartiment Maître a bénéficié de la surexposition au risque de crédit tout au long de l'exercice, via la surpondération des obligations subordonnées, et malgré la mise en place d'une couverture via des positions acheteuse sur indice CDS. La surpondération des secteurs bancaires et immobiliers a également contribué positivement à la performance.

[Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2025 :](#)

Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	69 553 232,51	68 152 536,31
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	BE6365314770	SYENQO SA 3.375% 28/05/2031	2 604 054,00	1 305 330,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	FR001400XHU4	BNP PARIBAS VAR 18/02/2037	2 401 026,00	2 400 493,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	XS3223939466	MERCK KGAA VAR 24/11/2055	2 394 696,00	
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	DE000A30VT06	DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	2 023 894,00	
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	BE6363767821	AGEAS VAR 02/05/2056	1 898 253,00	1 118 172,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	XS3226542861	VERIZON COMMUNICATIONS VAR 15/06/2056	1 834 000,00	
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	XS1796079488	ING GROEP VAR 22/03/2030		1 795 140,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	DE000A351ZT4	DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033		1 781 177,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	XS2980851351	TORONTO DOM BANK VAR 23/01/2036	1 767 000,00	1 103 323,00

Fonds Nourricier ES Ofi Invest ESG Obligations Europe :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE	OPC	FR0013229705	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	23 370 818,68	7 092 730,59

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Actions ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Pour le Compartiment Maître, ma méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la VaR absolue sans dérogation au seuil de 5%. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Pour le Fonds Nourricier, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, ES Ofi Invest ESG Obligations Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe » est investi en totalité et en permanence en actions du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus, et le solde en liquidités.

Profil de risque actuel :

Le profil de risque du Fonds Nourricier est identique au profil de risque du Compartiment Maître, le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus comme défini ci-dessous :

Le risque du Compartiment se situe en date du 31/12/2025 au niveau [2] de l'indicateur synthétique.

« Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment est classé « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPC sélectionnés ne soient pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative du Compartiment serait alors affectée par cette baisse.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'événements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles :

Le Compartiment peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé.

Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur.

Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- Déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- Non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- Non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- Structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- Valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- Liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation. ».

Levier du Fonds au 31/12/2025 :

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [100,00%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE

fonds commun de placement d'entreprise

129 Quai du Président Roosevelt

92130 Issy-Les-Moulineaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux porteurs de parts du FCPE ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par La société de gestion nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE** constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 30 avril 2026 à Neuilly-sur-Seine

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International



Mohamed Bennani
Associé

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	121 736 346,42	101 838 436,79
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	121 736 346,42	101 838 436,79
OPCVM	121 736 346,42	101 838 436,79
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	121 736 346,42	101 838 436,79
Créances et comptes d'ajustement actifs	44 030,39	126 534,16
Comptes financiers	29 036,10	40 480,79
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	73 066,49	167 014,95
Total Actif I+II	121 809 412,91	102 005 451,74

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	118 554 058,50	97 652 159,30
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 122 748,81	4 155 055,11
Capitaux propres	121 676 807,31	101 807 214,41
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	121 676 807,31	101 807 214,41
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	132 605,60	198 237,33
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	132 605,60	198 237,33
Total Passifs : I+II+III+IV	121 809 412,91	102 005 451,74

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	19,16	133,17
Sous-total Produits sur opérations financières	19,16	133,17
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-88,72	-163,16
Sous-total Charges sur opérations financières	-88,72	-163,16
Total Revenus financiers nets (A)	-69,56	-29,99
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-617 731,39	-488 008,72
Frais de gestion de la société de gestion	-617 731,39	-488 008,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-617 731,39	-488 008,72
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-617 800,95	-488 038,71
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-32 041,69	-48 678,95
Sous-total Revenus nets I = C+D	-649 842,64	-536 717,66

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	453 884,73	143 514,89
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	453 884,73	143 514,89
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	16 593,11	5 339,47
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	470 477,84	148 854,36
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3 165 936,81	4 448 769,78
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	3 165 936,81	4 448 769,78
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	136 176,80	94 148,63
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	3 302 113,61	4 542 918,41
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 122 748,81	4 155 055,11

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant. En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment pourrait être investie jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances, représentant entre 80% et 100% de l'actif net du Compartiment.

La gestion du Compartiment s'établit sur un horizon supérieur à 2 ans.

**Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	121 676 807,31	101 807 214,41	73 873 496,09	54 567 913,98	49 039 672,04
Nombre de titres					
Parts	667 014,4798	572 790,0537	433 310,8145	347 890,9854	268 237,6094
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	182,42	177,73	170,48	156,85	182,82
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-0,26	-0,67	-1,59	-3,32	-0,19

Règles et méthodes comptables

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent:

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

- **Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.
- **Les instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché.
- **Les parts ou actions d'OPCVM ou du FIA** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- **Les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :**

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : la valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la Société de Gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise.

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions :

- **Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire** sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- **Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier** sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,54% TTC ; tout OPC inclus, à la charge du fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 0,20% TTC.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le FIA sont obligatoirement réinvestis.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	101 807 214,41	73 873 496,09
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	34 714 222,88	39 643 347,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-17 846 650,57	-15 813 874,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-617 800,95	-488 038,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	453 884,73	143 514,89
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	3 165 936,81	4 448 769,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	121 676 807,31	101 807 214,41

Souscriptions rachats

Parts émises	193 120,4896
Parts rachetées	98 896,0635

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

007904 - ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29	-	-	-	29

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	29

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	29	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise				
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements			
Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/ -	Non Investment Grade +/ -	Non notés +/ -
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	29	
<i>Société Générale</i>	29	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0013229705 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS N France	Actions	EUR	121 736
Total				121 736

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Vente à règlement différé	17 532,79
Souscriptions à recevoir	26 497,60
Total créances	44 030,39
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-59 390,26
Rachats à payer	-73 215,34
Total dettes	-132 605,60
Total	-88 575,21

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0013229705	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS N	1 080 851,8727	112,63	121 736 346,42

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-649 842,64	-536 717,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-649 842,64	-536 717,66
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-649 842,64	-536 717,66
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-649 842,64	-536 717,66
Total	-649 842,64	-536 717,66
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	470 477,84	148 854,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	470 477,84	148 854,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	470 477,84	148 854,36
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	470 477,84	148 854,36
Total	470 477,84	148 854,36
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				121 736 346,42	100,05
OPCVM				121 736 346,42	100,05
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS N	Finance/Assurance	EUR	1 080 851,8727	121 736 346,42	100,05
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				121 736 346,42	100,05

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	121 736 346,42
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	73 066,49
Autres passifs (-)	-132 605,60
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	121 676 807,31

ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
ES Ofi Invest ESG Obligations Europe	9695006JBR0C1HPL4650

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **71,85%** d'investissements durables :

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☒ ayant un objectif social.

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds ES Ofi Invest ESG Obligations Europe (ci-après le « Fonds ») est un fonds nourricier investi à 90% dans le Compartiment OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus (ci-après « le Compartiment Maître »), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%.

Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus (ci-après le « Compartiment Maître ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **71,85%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services - Communautés et droits humain

- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Compartiment Maître met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Compartiment Maître, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01), après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ISR de comparaison est similaire avec l'indicateur de référence du Compartiment Maître.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Compartiment Maître a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment Maître sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Compartiment Maître**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, a atteint **6,77** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Compartiment Maître**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, était de **6,25** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Compartiment Maître** a investi **71,85%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Compartiment Maître, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **247,47** ;
- Indicateur social (PAI 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **12 955,82**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment Maître ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,58** sur 5 et celui de son univers est de **3,11** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Energétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment Maître et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 représentent **39,87** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont les émissions financées représentent **54,13** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffres d'affaires.
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance**: la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **42,25%** par rapport à son univers dont la part est de **39,99%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment Maître sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,51** sur 5 et le score ISR de son univers est de **2,95** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Energétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment Maître et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 sont les suivantes :

1. **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **38,93** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **56,86** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
2. **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **0,71** par rapport à son univers dont la part est de **0,64%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment Maître sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,60** sur 5 et le score ISR de son univers est de **2,95** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **0%** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Energétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du

Compartiment Maître et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 sont les suivantes :

1. **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **45,8** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **102,4** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
2. **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **0,64%** par rapport à son univers dont la part est de **0,54%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Compartiment Maître s'engageait à détenir au minimum 25% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Compartiment Maître détient **71,85%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- 
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Compartiment Maître soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives du Compartiment Maître :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2		
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille	3509,60	4257,03	2701,72		
				Univers ISR	7679,00	N/A	N/A		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	77,7%	82,93%		
				Univers ISR	96,85%	N/A	N/A		
				Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille	1346,47	1024,07	564,01
						Univers ISR	1783,90	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille		96%	77,7%	82,93%		
			Univers ISR		96,85%	N/A	N/A		
			Emissions de GES de niveau 3		Teq CO2	Portefeuille	31795,10	29665,42	16079,66
						Univers ISR	77143,40	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)		Portefeuille	96%	77,7%	82,93%		
				Univers ISR	96,85%	N/A	N/A		
				Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille	36651,17	34946,49	19345,39
						Univers ISR	86606,30	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille		96%	77,7%	82,93%		
			Univers ISR		96,85%	N/A	N/A		
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)		(Teq CO2 / million d'EUR)		Portefeuille	247,47	288,94	245,31	
					Univers ISR	501,70	N/A	N/A	
		Taux de couverture (%)		Portefeuille	96%	77,7%	82,93%		
				Univers ISR	96,85%	N/A	N/A		
		[PAI 3]	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	583,93	603,04	551,02	

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		Univers ISR	778,20	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	77,7%	83,47%
				Univers ISR	97,02%	N/A	N/A
	[PAI 4] Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement	Portefeuille	13%	14%	14%
				Univers ISR	13,90%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	33,42%	94,06%	98,24%
				Univers ISR	96,65%	N/A	N/A
	[PAI 5] Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille	58%	62%	59,23%
				Univers ISR	57%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	91%	88,02%	79,07%
				Univers ISR	94,92%	N/A	N/A
			Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille	32,87%	45%	72,37%
				Univers ISR	26%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	33,42%	23,3%	12,81%
				Univers ISR	34,47%ok	N/A	N/A
	[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille	0,39	0,43	0,64
				Univers ISR	0,40	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	90,5%	93,49%
				Univers ISR	96,43%	N/A	N/A

Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille	1%	2%	1,26%
				Univers ISR	1,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	88%	87,3%	95,06%
				Univers ISR	91,73%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille	11431,30	11179,74	1811,74
				Univers ISR	22461,10	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	7%	4,6%	2,56%
				Univers ISR	9,19%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³		(Tonnes)	Portefeuille	79,15	66,15	23150,79

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d’investissements, par million d’euros investi, en moyenne pondérée		Univers ISR	Non couvert	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	46%	41%	38,88%
				Univers ISR	Non couvert	N/A	N/A
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	Part d’investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	1%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	100%	100%
				Univers ISR	97,63%	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui n’ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d’investissement (%)	Portefeuille	36%	0,37%	0,39%
				Univers ISR	35,40%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	90,62%	90,2%	98,24%
				Univers ISR	93,80%	N/A	N/A
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille	14%	0,13	0,21
				Univers ISR	15,10%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	52,22%	49,6%	48,45%
				Univers ISR	51,93%	N/A	N/A
Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille	40,59%	42%	40,18%
				Univers ISR	37,60%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96,04 %	93,5%	97,32%
				Univers ISR	96,58%	N/A	N/A
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d’investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d’armes controversées	Part d’investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	0,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%
				Univers ISR	98,04%	N/A	N/A
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Eaux, déchets et	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d’investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d’investissement (%)	Portefeuille	1%	0%	0%
				Univers ISR	1,6%	N/A	N/A

autres matières			Taux de couverture (%)	Portefeuille	91%	94,6%	98,24%
				Univers ISR	96,71%	N/A	N/A
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille	10%	1%	1,30%
				Univers ISR	14%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	94,66%	94,3%	98,24%
				Univers ISR	96,15%	N/A	N/A
	[PAI 17 Optionnel] Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour violation des lois anti- corruption et anti-pots de vin	Nombre	Portefeuille	0,15	N/A	N/A
				Univers ISR	0,2	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	91%	N/A	N/A
				Univers ISR	94,88%	N/A	N/A
		Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vins	En euros	Portefeuille	12955,82 €	N/A	N/A
				Univers ISR	500253,30€	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	91%	N/A	N/A
				Univers ISR	94,88%	N/A	N/A

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence du 01/01/2025 au 31/12/2025

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG</u> ⁶ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Fonds s'apprécie au travers de celui du Compartiment Maître.

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Compartiment Maître sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MORGAN STANLEY MTN	Finance	1,48%	États-Unis
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		1,47%	France
MERCK KGAA RegS	Santé	1,36%	Allemagne
DEUTSCHE BANK AG (PARIS BRANCH) RegS	Finance	1,16%	Allemagne
RED ELECTRICA CORPORACION SA RegS	Services aux collectivités	1,13%	Espagne
KBC GROEP NV RegS	Finance	1,10%	Belgique
NATIONALE NEDERLANDEN BANK N V RegS	Finance	1,07%	Pays-Bas
VERIZON COMMUNICATIONS INC	Services de communication	1,04%	États-Unis
CASTELLUM HELSINKI FINANCE HOLDING MTN RegS	Immobilier	1,02%	Suède
AROUNDTOWN SA	Immobilier	0,97%	Allemagne
ING GROEP NV MTN RegS	Finance	0,97%	Pays-Bas
IBERDROLA INTERNATIONAL BV RegS	Services aux collectivités	0,97%	Espagne
BANK OF MONTREAL RegS	Finance	0,96%	Canada
ORANGE SA MTN RegS	Services de communication	0,93%	France
BPCE SA MTN RegS	Finance	0,89%	France



L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du Fonds s'apprécie au travers de celui du Compartiment Maître.

Au **31 décembre 2025**, le Compartiment Maître a **96,10%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment Maître détient actuellement 71,85 % de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont 43,09 % ayant un objectif environnemental et 16,37 % ayant un objectif social.

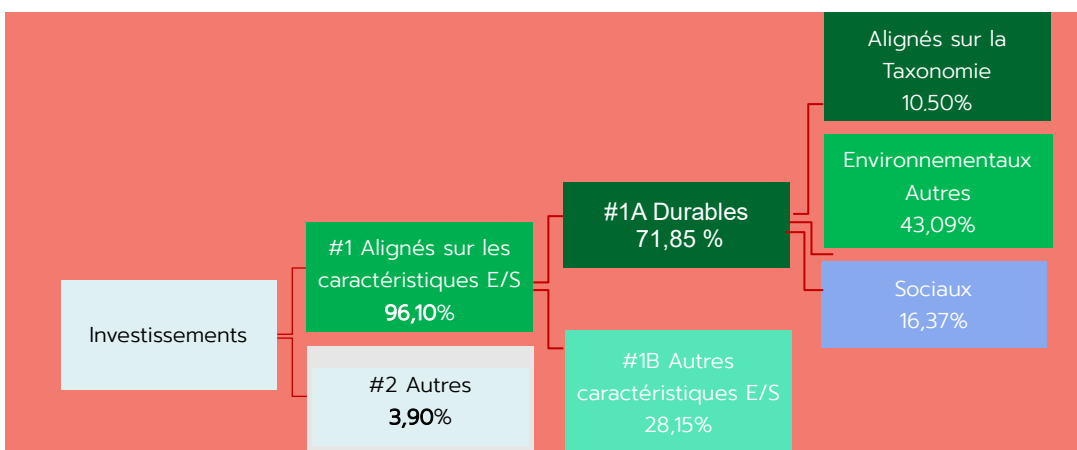
Le Compartiment Maître a **3,90%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **2,70%** de liquidités ;
- **1,20%** de dérivés ;
- **0%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Compartiment Maître a **71,85%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Compartiment Maître a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment Maître appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés ;
- Un minimum de 25% de l'actif net du Compartiment Maître appartenant à la poche #1A Durable.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La décomposition sectorielle du Fonds s'apprécie au travers de celui du Compartiment Maître.

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis du Compartiment Maître est la suivante :

Secteurs	Sous-secteurs	poids
Finance		39,58%
Finance	Banques	24,76%
Finance	Garanties	6,60%
Finance	Marchés financiers	4,76%
Finance	Financiers de services	3,14%
Finance	Autres	0,33%
Services aux collectivités		16,87%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	14,60%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilities	2,27%
Services de communication		8,66%
	Services de télécommunications	
Services de communication	diversifiés	5,57%
Services de communication	Médias et services interactifs	1,00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission

de gaz à effet de serre
correspondent aux
meilleures performances
réalisables.

Services de communication	Médias	0,84%
Services de communication	Divertissement	0,63%
Services de communication	Services de télécommunications sans fil	0,61%
Immobilier		8,13%
Immobilier	Gestion et développement immobilier	3,31%
Immobilier	Diversifications de SIIC	3,15%
Immobilier	SIIC de commerce de détail	1,15%
	SIIC hôtelières et de complexes touristiques	0,35%
Immobilier	SIIC de santé	0,17%
Industrie		7,83%
Industrie	Transport terrestre	1,95%
Industrie	Équipements électriques	1,63%
Industrie	Services professionnels	1,26%
Industrie	Infrastructures de transport	0,83%
Industrie	Produits de construction	0,79%
Industrie	Conglomérats industriels	0,46%
Industrie	Aéronautique et défense	0,42%
Industrie	Fret aérien et logistique	0,32%
Industrie	Machines industrielles	0,18%
Biens et services industriels		5,39%
Biens et services industriels	Produits chimiques	3,51%
Biens et services industriels	Papier et produits forestiers	0,84%
	Biens et services industriels de construction	0,75%
Biens et services industriels	Conteneurs et emballages	0,29%
Santé		4,70%
Santé	Produits pharmaceutiques	3,78%
Santé	Équipements et fournitures de santé	0,69%
Santé	Prestataires et services de santé	0,22%
Consommation discrétionnaire		3,88%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	1,49%
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	0,91%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	0,86%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	0,61%
Autre		1,78%
Consommation de base		1,71%
Consommation de base	Produits alimentaires	1,56%
Consommation de base	Produits ménagers	0,16%
Technologies de l'information		1,47%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,89%
Technologies de l'information	Logiciels	0,59%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.



Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?

☐ Oui

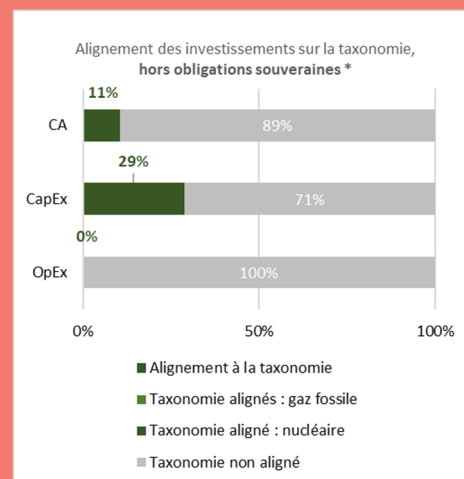
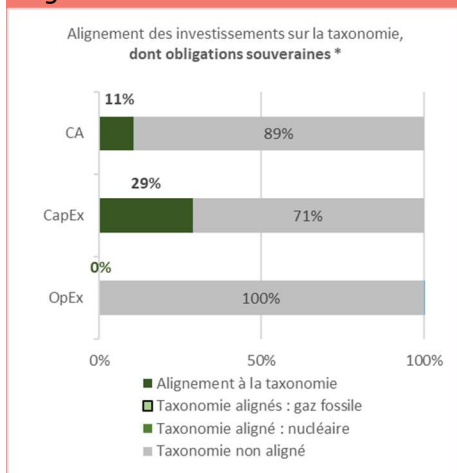
⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille du Compartiment Maître est de 40,48%.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables du Compartiment Maître ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **43,09%**.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social du Compartiment Maître était de **16,37%**.



● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment Maître.



Quelle mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison du Compartiment Maître comprend les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01) est similaire avec l'indicateur de référence du Compartiment Maître.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE

Rapport annuel de l'OPC maître sur l'exercice
clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

GLOBAL SICAV

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	4
Société de gestion par délégation.....	4
Commercialisateur.....	4
Dépositaire et conservateur.....	4
Centralisateur.....	4
Commissaire aux comptes.....	4
Composition du conseil.....	4
Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	5
Informations concernant les placements et la gestion.....	8
Caractéristiques de l'OPC.....	8
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	76
Changement(s) à venir.....	78
Autres informations.....	78
Rapport d'activité.....	79
Informations réglementaires.....	99
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	107
Comptes annuels - Ofi Invest ESG Euro Equity.....	114
Bilan actif.....	114
Bilan passif.....	115
Compte de résultat.....	116
Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest ESG Euro Equity.....	118
Comptes annuels - Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3.....	142
Bilan actif.....	142
Bilan passif.....	143
Compte de résultat.....	144
Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3.....	146
Comptes annuels - Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus.....	176
Bilan actif.....	176
Bilan passif.....	177
Compte de résultat.....	178
Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus.....	180
Comptes annuels - Ofi Invest European Convertible Bond.....	211
Bilan actif.....	211
Bilan passif.....	212
Compte de résultat.....	213
Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest European Convertible Bond.....	215

Comptes annuels - Ofi Invest Precious Metals	245
Bilan actif	245
Bilan passif	246
Compte de résultat	247
Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest Precious Metals	249
Comptes annuels - Ofi Invest Energy Strategic Metals	277
Bilan actif	277
Bilan passif	278
Compte de résultat	279
Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest Energy Strategic Metals	281
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	310
Projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale	313
Annexe d'informations périodiques SFDR - Ofi Invest ESG Euro Equity	325
Annexe d'informations périodiques SFDR - Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	343
Annexe d'informations périodiques SFDR - Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	360
Annexe d'informations périodiques SFDR - Ofi Invest European Convertible Bond	377
Annexe d'informations périodiques SFDR - Ofi Invest Precious Metals	390
Annexe d'informations périodiques SFDR - Ofi Invest Energy Strategic Metals	399

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION PAR DELEGATION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

La SICAV étant admise en Euroclear France, les actions de ses Compartiments peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

Centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré) :

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 32, rue du Champ-de-tir - 44000 Nantes (France)

Centralisateur pour les actions au nominatif pur pour les 6 Compartiments :

IZNES

Siège social : 18 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

COMPOSITION DU CONSEIL

Présidente

Madame Sabine CASTELLAN POQUET

Directeur général

Monsieur Eric BERTRAND

Administrateurs

Monsieur Bruno PRIGENT

Monsieur Ferreol BAUDONNIERE

Monsieur Franck DUSSOGE

Monsieur Guillaume POLI

Monsieur Roger CANIARD

Monsieur Romain FITOUSSI

Monsieur Fabrice ZAMBONI

Commissaire aux comptes

PriceWaterHouseCoopers Audit représentée par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration se compose de huit membres, à savoir :

Madame Sabine CASTELLAN POQUET	Présidente
Monsieur Bruno PRIGENT	Administrateur
Monsieur Ferreol BAUDONNIERE	Administrateur
Monsieur Franck DUSSOGE	Administrateur
Monsieur Guillaume POLI	Administrateur
Monsieur Roger CANIARD	Administrateur
Monsieur Romain FITOUSSI	Administrateur
Monsieur Fabrice ZAMBONI	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2028 et 2030.

Point sur les directeurs de la SICAV

Le mandat du directeur général de la SICAV Global SICAV de Monsieur Eric BERTRAND est en cours.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37- 4 alinéa 1, 1^{er} du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous en fonction des informations dont nous disposons et sous réserve des modifications en cours, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

Madame Sabine CASTELLAN POQUET – Président du Conseil d'Administration (*)

Global SICAV	SICAV	Président du Conseil d'administration
Abeille Assurances Holding	SA	Administrateur
Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur
Foncière de Lutece	SA	Administrateur
GIE Macif Investissement	GIE	Directeur général
HDP MACIF 6	SASU	Président
HDP MACIF 7	SAS	Président
HDP MACIF 8	SAS	Président
HDP MACIF 9	SAS	Président
Macif Impact ESS	SAS	Membre du Comité d'investissement
Macif Participations	SAS	Président
Mutavie	SE	Membre du Directoire
Ofi Invest	SA	Administrateur
Siem	SASU	Membre du Comité de direction
Emergence	SICAV	RP Macif SAM – Président du Conseil d'administration
Equi-Convictions	SICAV	RP Macif SAM - Administrateur
Ofi Invest Distribute	SAS	RP Macif SAM - Membre du Conseil de surveillance
Ofi Invest Real Estate SGP	SA	RP Macif SAM - Membre du Conseil de surveillance

Monsieur Romain FITOUSSI – Administrateur (*)

Global SICAV	SICAV	Administrateur

Monsieur Ferreol BAUDONNIERRE – Administrateur (*)

Global SICAV	SICAV	Administrateur

Monsieur Bruno PRIGENT – Administrateur (*)

Global SICAV	SICAV	Administrateur
Equigest	SA	Administrateur et Président du comité d'audit
Echiquier	SICAV	Administrateur
Amundi Funds	SICAV Luxembourgeoise	Administrateur

Monsieur Franck DUSSOGE – Administrateur (*)

Global SICAV	SICAV	Administrateur
3A conseils	SAS	Président
Smart lenders asset management	SAS	Administrateur
Crystal holding	SAS	Censeur

Monsieur Guillaume POLI – Administrateur (*)

Global SICAV	SICAV	Administrateur
Ofi Invest Asset Management	SA	Directeur Général Délégué
Ofi Invest Distribute	SAS	Président
Global Platform	SICAV luxembourgeoise	Administrateur
Global Fund	SICAV luxembourgeoise	Administrateur
SSP	SICAV luxembourgeoise	Administrateur
SYNCICAP HOLDING	SAS	Président et Président du Comité de Suivi (jusqu'au 08/04/2025)
Swen Capital Partners	SA	RP Ofi Invest– Administrateur
Ofi Invest Real Estate SGP	SA à Directoire et CS	RP Ofi Invest– Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 31/12/2025)
S2iEM	SICAV	RP Ofi Invest Asset Management – Administrateur
ZENCAP AM	SAS	RP Ofi Invest Distribute – Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Roger CANIARD – Administrateur

Global SICAV	SICAV	Administrateur

Monsieur Fabrice ZAMBONI – Administrateur

Global SICAV	SICAV	Administrateur

Monsieur Eric BERTRAND – Directeur Général (*)

Global SICAV	SICAV	Directeur Général
Ofi Invest Asset Management	SA	Directeur Général Déléguée
Ofi Invest Intermediation Solutions	SAS	Président du Conseil de surveillance
Global Platform	SICAV Luxembourgeoise	Président du Conseil d'Administration
Global Fund	SICAV Luxembourgeoise	Président du Conseil d'Administration
SSP	SICAV Luxembourgeoise	Président du Conseil d'Administration
Swen Capital Partners	SA	RP Ofi Invest Asset Management – Administrateur (depuis le 05/06/2025)

(*) Données validées

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de fixer le montant de la rémunération des membres du conseil d'administration en application des dispositions de l'article L 225-45 du Code de commerce à 20 000 € pour l'exercice 2025 à verser en 2026.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique renouvelée par décision du Conseil d'Administration, portant le titre de directeur général, à savoir Monsieur Eric BERTRAND.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

La SICAV déclare s'engager à respecter la « charte de gouvernance des SICAV de droit français » élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière. Cette charte précise la notion d'indépendance des membres du Conseil, et rappelle le nombre minimum d'administrateurs qui doivent remplir ces critères d'indépendance. Elle impose aux administrateurs des obligations de déclaration de leurs autres mandats exercés au sein d'autres entités.

Le respect de cette charte résulte d'un engagement de la SICAV.

(Plus de précisions à la rubrique « Acteurs » du prospectus de la SICAV)

Dénomination

Global SICAV

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Ci-après la « SICAV »

Forme juridique

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit français.

Les Compartiments suivants sont catégorisés comme suit :

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable :

- Ofi Invest ESG Euro Equity
- Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3
- Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus
- Ofi Invest European Convertible Bond
- Ofi Invest Precious Metals
- Ofi Invest Energy Strategic Metals

Classification

Ofi Invest ESG Euro Equity	Actions des pays de la zone euro.
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
Ofi Invest European Convertible Bond	Fonds mixte.
Ofi Invest Precious Metals	Fonds mixte.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Fonds mixte.

Information sur le régime fiscal

Les Compartiments en tant que tels ne sont pas sujet à imposition. Toutefois, les actionnaires peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués aux Compartiments, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de ceux-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées aux Compartiments ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par les Compartiments dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement des Compartiments. Ainsi, certains revenus distribués en France par les Compartiments à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de ses Compartiments peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Est éligible au PEA le Compartiment suivant :

☒ Eligible au P.E.A : Ofi Invest ESG Euro Equity

Synthèse de l'offre de gestion

Ci-après individuellement « Compartiment » ou collectivement les « Compartiments ».

Ofi Invest ESG Euro Equity

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C	FR0000971160	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 euros (*)	Néant
D	FR0000971178	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 euros (*)	Néant
R	FR0013275112	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013308947	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat (**)	Néant	Néant
N-D	FR0011653435	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux OPC nourriciers du Groupe Ofi Invest	1 action	Néant

(*) Pour les actions C et D, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(**) L'action RF peut également être souscrite sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
I	FR0000979866	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
R	FR0011799931	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013308921	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat (**)	Néant	Néant
N	FR0014010Q34	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réservée aux OPC nourriciers du Groupe Ofi Invest	Néant	Néant
VYV Obligations Court Terme	FR0014012C12	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réservée au réseau de distribution du Groupe VYV	1 part	Néant

(*) Pour l'action I, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(**) Les actions RF peuvent également être souscrites sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0000945180	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
I	FR0011869163	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
N	FR0013229705	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi invest	1 action	Néant
R	FR0013275120	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
VYV Obligations Euro Climat	FR0014010WZ4	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réservée au réseau de distribution du Groupe VYV	1 Part	Néant

(*) Pour les actions IC – I, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0000011074	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
ID	FR0011157973	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
RC	FR0013303609	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013309010	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat (**)	Néant	Néant
N-D	FR0013488343	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi invest	1 action	Néant
GI	FR0013274941	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	1 000 000€ (**)	Néant
GR	FR0013275138	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	Néant	Néant
VYV Obligations Convertibles	FR0014010WY7	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réserve au réseau de distribution du Groupe VYV	1 Part	Néant

(*) Pour les actions IC et ID, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(**) Les actions RF, GI et GR peuvent également être souscrites sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
I	FR0011170786	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Personnes morales (dont les organismes de placement collectif) (*)	1 000 000 € (**)	Néant
R	FR0011170182	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013304441	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservés aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ; ou fournissant un service de conseil non indépendant dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne peuvent ni percevoir, ni conserver des rétrocessions (***)	Néant	Néant
XL	FR0013190287	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Aux souscripteurs dont le montant minimum de souscription initiale est de 15 000 000 € (quinze millions d'euros)	15 000 000 € (**)	Néant
RFC USD H	FR0014002U38	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	USD	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs - ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 - ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ;	Néant	Néant

					- ou fournissant un service de conseil non indépendant dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne peuvent ni percevoir, ni conserver des rétrocessions (***)		
VYV Métaux Précieux	FR0014010X01	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réservée au réseau de distribution du Groupe VYV	1 Part	Néant
UFF Precious Metals A	FR0014013XJ0	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée à des programmes d'investissement commercialisés auprès de la clientèle de l'Union Financière de France ou à servir de valeur de référence aux Unités de Compte des contrats d'assurance commercialisés par l'UFF	Néant	Néant

(*) Pour l'action I, elle comprend également l'ensemble des porteurs qui y avait souscrit avant le 31 juillet 2020, soit avant qu'elle ne soit destinée aux personnes morales (dont les organismes de placement collectif).

(**) Pour les actions I et XL, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(***) L'action RF peut également être souscrite sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Pour l'action RFC USD H, la Société de Gestion veillera à ce que l'action soit couverte contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
XL	FR0014005WK6	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	15 000 000 euros (*) (Quinze millions d'euros)	Néant
I	FR0014008NM5	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 000 000 euros (*)	Néant
R	FR0014008NN3	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0014008NO1	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ; - ou fournissant un service de conseil non indépendant dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne peuvent ni percevoir, ni conserver des rétrocessions (**)	Néant	Néant
RFC USD H	FR001400FXJ1	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	USD	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs - ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2	Néant	Néant

					- ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ; - ou fournissant un service de conseil non indépendant dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne peuvent ni percevoir, ni conserver des rétrocessions (***)		
UFF Energy Strategic Metals A	FR001400J4N9	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Action réservée à Abeille Vie et Abeille Retraite Professionnelle et destinée à servir de valeur de référence aux Unités de Compte des contrats d'assurance commercialisés par l'Union Financière de France	1 part	Néant
VYV Métaux Stratégiques	FR0014010X19	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réservée au réseau de distribution du Groupe VYV	Néant	Néant
UFF Energy Strategic Metals CT	FR00140132G9	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux personnes investissant dans le cadre de programmes d'investissement commercialisés par l'UFF (Union Financière de France)	1 part	Néant

(*) Pour les actions I et XL, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(**) L'action RF peut également être souscrite sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Pour l'action RFC USD H, la Société de Gestion veillera à ce que l'action soit couverte contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Objectif de gestion

Ofi Invest ESG Euro Equity	L'objectif du Compartiment est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Euro Stoxx dividendes nets réinvesties sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	Le Compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate, sur la durée de placement recommandée, en investissant sur les obligations libellées en euro en mettant en œuvre une approche ISR.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index en investissant dans des entreprises ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.
Ofi Invest European Convertible Bond	Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant le portefeuille dans des obligations convertibles européennes sur la durée de placement recommandée.
Ofi Invest Precious Metals	L'objectif de gestion est d'offrir aux porteurs une exposition synthétique à l'indice « Basket Precious Metals Strategy » (code Bloomberg : SOOFBPM Index) ou un indice ayant la même composition. Cet indice est représentatif d'un panier composé de contrats à terme sur métaux précieux et sur taux d'intérêt. Le Compartiment reproduira à la hausse comme à la baisse les variations de cet indice.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	L'objectif de gestion est d'offrir aux actionnaires une exposition aux métaux suivants : Aluminium, Plomb, Palladium, Platine, Argent, Nickel, Zinc, Cuivre en cohérence avec la stratégie de gestion et la dénomination de l'OPC. La réalisation de cet objectif se fera par le biais d'une exposition synthétique à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index » (code Bloomberg : SOOFESM) ou un indice ayant la même composition. Cet indice est représentatif d'un panier composé de contrats à terme sur ces métaux. Le Compartiment reproduira à la hausse comme à la baisse les variations de cet indice.

Indicateur de référence

Ofi Invest ESG Euro Equity	La performance du Compartiment peut être comparée à celle de l'indice action Euro Stoxx calculé dividendes nets réinvesties. L'indice Euro Stoxx est le sous-ensemble composé des noms les plus liquides de l'indice Stoxx Europe 600. Avec un nombre variable de composants (environ 300), l'indice représente les entreprises de grandes, moyennes et petites capitalisations des pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Il est calculé quotidiennement. Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques...) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com). Ticker Bloomberg : SXXT Index. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de l'indice.
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	L'indicateur de référence du Compartiment est l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate. L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP. L'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index est un sous ensemble de l'indice ICE BofA Euro Corporate Index, et comprend tous les titres dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance finale est inférieure à 3 ans. Il est précisé que les dividendes et remboursements intervenant durant le mois sont conservés dans l'indice. La devise de cet indice est l'euro. Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter faiblement de la répartition de l'indicateur. Des informations complémentaires sur l'indice ICE sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice : www.theice.com/market-data/indices Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index est un indice publié par Merrill Lynch constitué d'obligations notées dans la catégorie investment grade libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. L'indice est diffusé sur le site Web www.mlindex.ml.com sous le code ER00 ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "ER00 Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Ofi Invest European Convertible Bond	L'indicateur de référence est le Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indice est calculé par MACE Advisers, société du groupe Thomson Reuters. Il rassemble les convertibles européennes respectant des critères de liquidité minimum et de profil de risque équilibré (action/obligation). Il est disponible sur le site http://thomsonreuters.com et via Bloomberg : Code UCBIFX21 Index. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.
Ofi Invest Precious Metals	Il n'y a pas d'indicateur de référence, cependant à titre d'information l'investisseur pourra consulter le GSCI Precious Metals TR, qui est représentatif d'un univers d'investissement en métaux précieux, limité à une exposition à l'or et l'argent. Les indices sous-jacents S&P GSCI, sont des indices de futures sur matières premières, publiés par S&P. Leur performance reflète les variations des contrats à terme sur matières premières physiques composant ces indices. Ces variations sont calculées sur la base de cours constatés en US\$. Ces indices sont total return. Il convient de rappeler que l'indice de comparaison le GSCI Precious Metals TR n'a pas la même composition que l'indice Basket Precious Metals Strategy auquel le Compartiment est exposé en permanence, ce qui peut entraîner des différences en matière de performance réalisée. De plus amples informations sur les indices sous-jacents peuvent être obtenues sur le site Internet : http://www.spindices.com/search
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Il n'y a pas d'indicateur de référence, cependant à titre d'information l'investisseur pourra consulter le S&P GSCI INDUSTRIAL METALS TR, qui est représentatif d'un univers d'investissement des métaux industriels (code Bloomberg : SPGSINTR). Il convient de rappeler que l'indice de comparaison le S&P GSCI INDUSTRIAL METALS TR n'a pas la même composition que l'indice Basket Energy Strategic Metals Index auquel le Compartiment est exposé en permanence, ce qui peut entraîner des différences en matière de performance réalisée. De plus amples informations sur les indices sous-jacents peuvent être obtenues sur le site Internet : http://www.spindices.com/search

Stratégie d'investissement

Ofi Invest ESG Euro Equity

Stratégies utilisées :

Le Compartiment met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions et à l'article 209-0 A du Code général des impôts, le Compartiment est en permanence investi, au minimum à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, le portefeuille s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO₂ par million d'euros de Chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026.
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Compartiment a un minimum de 30% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Compartiment peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Compartiment ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Compartiment est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Actions :

Les actifs d'Ofi Invest ESG Euro Equity sont exposés au minimum pour 60% en valeurs actions ou assimilés de la zone euro tout en étant en permanence investi à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Compartiment, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi invest.

Autres dans la limite de 10% de l'actif :

Tout instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négocié sur un marché réglementé.

Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices de marchés actions, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Compartiment pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Euro Stoxx.

Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition totale du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

Dérivés actions :

Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, le Compartiment utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Compartiment gèrera cette exposition par le biais d'options sur ces indices ou de futures.

Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : CACIB et Société Générale.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, BNP Paribas, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis et UBS.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

Rémunération :

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

(Warrants, credit link note, EMTN, bon de souscription, etc.)

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action : oui
- Taux : non
- Change : oui
- Crédit : non
- Autre risque (à préciser) : non

Nature des interventions :

L'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture : oui
- Exposition : oui
- Arbitrage : oui
- Autre nature (à préciser) : non

Nature des instruments utilisés :

Warrants, bons de souscription...

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le Compartiment peut recourir, à titre accessoire, aux titres intégrant les dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés dans un but de couverture générale du portefeuille ou de catégories de titres parfaitement identifiées ou de reconstitution d'une exposition synthétique à des risques actions. Ils peuvent également être utilisés en augmentation de l'exposition aux marchés d'actions et/ou en couverture du risque de change.

Dépôts :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des dépôts.

Emprunts d'espèces :

Dans la limite réglementaire de 10% et dans le cas de couverture espèce de rachats de actions importants.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Stratégies utilisées :

Analyse des critères financiers :

Le portefeuille est exposé entre 70% et 100% de son actif net à des titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de l'OCDE.

Le portefeuille peut détenir entre 0% et 10% de l'actif net des actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote.

Le portefeuille peut investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille est également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :

- les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation ;
- les stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt ;
- les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiences du marché du crédit dans son ensemble ;
- les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiences des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex. : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier).

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité ;
- gestion de l'exposition globale au risque crédit ;
- gestion de l'allocation sectorielle ;
- sélection des émetteurs ;
- choix de titres.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le portefeuille est géré :	Entre 0 et +3
Maturité max des obligations	5 ans au call avec un poids des [3Y ;5Y] maximum de 30% de l'actif net
Notation HY (à l'acquisition)	Maximum 10% de l'actif net
Devises de libellé des titres dans lesquels le portefeuille est investi :	Euro : de 90 à 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le portefeuille:	De 0% à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le portefeuille est exposé :	OCDE

Le Compartiment pourra être investi jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Compartiment (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, le Compartiment s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC)
Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Compartiment applique les exclusions PAB résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Compartiment a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Compartiment peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le portefeuille ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Compartiment est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP pourra être investi entre 0 % et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité ou de tailles, d'émetteurs, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres détenus seront libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif net en autres devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi entre 70% et 100% de son actif net à des titres de créance et à des instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de l'OCDE.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- bons du trésor
- obligations puttables
- obligations callables

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le portefeuille pourra investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions ou actions d'autres OPC ou Fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou Fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures : sur taux, de change, indices boursiers / actions, indices de volatilité, indice de crédit
- Options : de taux, de change, sur OPC, sur actions / indices boursiers, indices de CDS (Itraxx, CDX)
- Caps/Floors
- Swaps : de devises, de taux, sur actions, sur panier d'actions, de change, sur indices boursiers
- Change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name) et Total Return Swaps (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le portefeuille.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le portefeuille pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Compartiment. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le portefeuille peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique du prospectus « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le Dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Titres intégrant des dérivés :

Le portefeuille pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☒ Crédit

Nature des interventions :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Obligations convertibles
- ☒ Obligations échangeables
- ☐ Obligations avec bons de souscription
- ☒ Obligations remboursables en actions
- ☒ Obligations contingentes convertibles
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- ☒ Droits et warrants
- ☒ Obligations callables
- ☒ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion à adapter en fonction de chaque fonds :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Dépôts :

Le Compartiment ne procède pas à des opérations de dépôt mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Le portefeuille pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées :

- ☒ Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- ☐ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- ☒ Gestion de la trésorerie
- ☒ Optimisation des revenus de l'OPCVM
- ☐ Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au portefeuille.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique du prospectus « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pensions	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du portefeuille, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.

Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le portefeuille a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et/ou à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du portefeuille, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du portefeuille.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le portefeuille supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du portefeuille peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

Rémunération :

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

La stratégie d'investissement vise à constituer un portefeuille d'obligations composé d'emprunts émis en euros, par des entreprises dont les sièges sociaux sont basés essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE. Les émetteurs ayant leur siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

Stratégies utilisées :

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant. En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment pourrait être investie jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances, représentant entre 80% et 100% de l'actif net du Compartiment.

La gestion du Compartiment s'établit sur un horizon supérieur à 2 ans.

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, le fonds s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Analyse Carbone :

Le Compartiment poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

L'intensité carbone des activités de l'entreprise :

Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'Analyse Transition Énergétique et Ecologique sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants :

- Automobile
- Chimie
- Industriel "intense" (secteurs ICB 3 Aerospace & Defense, General Industrials, Industrial Engineering et Industrial Transportation)
- Matériaux de base
- Matériaux de construction
- Pétrole et Gaz
- Services aux collectivités
- Voyage et Loisirs "intense" (secteurs ICB 3 Airlines, Hotels et Travel & Tourism)

La mesure utilisée afin d'évaluer cette intensité est les émissions financées. Elles sont obtenues en divisant le total de ses émissions de GES (*) par le montant du total de bilan de la société. Cette intensité s'exprime en tonnes équivalents CO2/million € investi. Elle permet d'estimer les émissions indirectes d'un investisseur lorsqu'il place un million € dans l'entreprise concernée.

(*) Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Ces émissions comportent trois catégories (source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions....

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, selon l'analyse de la Société de Gestion de portefeuille, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

Le niveau de l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique :

Pour chaque secteur intense, une matrice est déployée qui combine l'axe mesure de l'empreinte carbone et l'axe analyse de la transition énergétique et écologique.

Les émetteurs ont ensuite classé en tercile base de leur évaluation sur chaque axe.

Sur une échelle de 1 à 3, l'évaluation des émetteurs sur l'axe mesure de l'empreinte carbone est obtenue à travers :

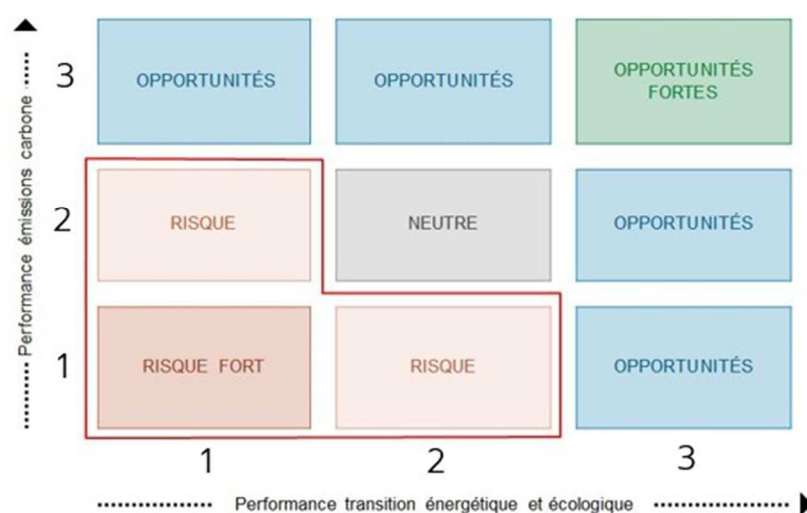
- Un score « Emissions financées », plus élevé pour les émetteurs les moins intenses ;
- Un malus sur base de la Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald ;
- Un plafonnement de l'évaluation peut subvenir sur base d'une analyse qualitative du scope 3.

Sur une échelle de 1 à 3, l'évaluation des émetteurs sur l'axe mesure de l'analyse de la transition énergétique est obtenue à travers :

- Un score « Transition Énergétique », mesurant la qualité de la gestion de la thématique environnementale ;
- Un bonus en fonction du pourcentage de chiffres d'affaires réalisé dans des produits « verts » ;
- Un ajustement de l'évaluation peut subvenir pour certains acteurs des transports en commun (rail, bus...), des infrastructures portuaires, des réseaux de transport électrique qui sont clés dans la transition et mal identifiées par ailleurs

Sur base du classement sur les deux axes, la catégorie TEE est obtenue de la manière suivante :

Matrice de sélection



Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Ainsi le Compartiment est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Énergétique et Écologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

Les émetteurs des titres de créances ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ou d'une notation carbone (pour les secteurs carbo intensifs) ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Titres de créances – Obligations :

Le portefeuille est principalement (au minimum 60 % de l'actif net) investi en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire.

Le portefeuille peut recourir aux obligations callables et obligations puttables.

Le portefeuille peut aussi intégrer des obligations convertibles (induisant une exposition indirecte aux marchés actions) et des titres subordonnés.

Ces titres sont émis ou garantis par des entreprises corporate ou financières incorporées essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE et de manière accessoire en dehors de la zone OCDE. Le portefeuille ne sera pas investi dans des titres émis par des Etats.

Le portefeuille pourra également investir en obligations convertibles libellées en euros et/ou en devises, dans la limite de 10% de l'actif net.

Ces dernières auront un profil obligataire à l'acquisition (delta action < 20%).

Il est précisé que le portefeuille n'intégrera pas d'obligations gouvernementales.

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré	+/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi	Euro : jusqu'à 100% de l'actif net OCDE (hors euro) : de 0 à 10% de l'actif net
Obligations convertibles	Jusqu'à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé	OCDE : jusqu'à 100% de l'actif net Hors OCDE : de 0 à 10% de l'actif net

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant utilisera des instruments du marché monétaire et OPC monétaires. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Actions :

Le Compartiment n'investira pas en titres détenus en direct, mais peut être exposé aux actions de manière accessoire via des instruments dérivés (Cf. paragraphe suivant sur les Instruments dérivés).

Actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques), le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres actifs éligibles :

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Dans les limites prévues par la réglementation, le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré).

Les possibles interventions sur les dérivés de crédit (à finalité de couverture ou d'exposition du risque de crédit), régies par des conventions-cadre de place française ou internationale (FBF, ISDA), s'effectuent dans le cadre du périmètre du programme d'activité spécifique de la Société de Gestion (credit default swaps sur un seul émetteur en couverture et en exposition, indices sur credit default swaps en couverture et en exposition et total return swaps sur un seul émetteur en couverture).

Le portefeuille peut recourir aux obligations callables et puttables.

Le gérant peut prendre des positions en vue de :

- Couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille ;
- Exposer le Compartiment à un risque de taux ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux ;
- Couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de crédit d'un émetteur.

La sensibilité globale du portefeuille évoluera entre les bornes de +/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index. Le Compartiment ne dispose pas d'une fourchette de sensibilité mais est soumise à une contrainte selon laquelle la sensibilité du portefeuille ne doit pas s'éloigner de +/- 150 points de base de celle de l'indice de référence. A titre indicatif, sur les deux dernières années (entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016), la sensibilité de l'indice de référence a oscillé entre 4,60 et 5,35. Il est rappelé que la sensibilité passée ne préjuge en rien de la sensibilité future. Il est précisé que les actionnaires du Compartiment sont informés périodiquement de la sensibilité globale du portefeuille ainsi que la sensibilité de l'indice de référence lesquelles figurent dans le reporting mensuel du Compartiment.

Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro.

Le Compartiment aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque Global »).

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures, options.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu à paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir ou exposer le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, indice de CDS et option sur indice de CDS. Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

Dérivés actions :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers (futures) dans le but de couvrir le portefeuille de son risque action du fait de détention d'obligations convertibles ou d'action issues de conversion d'obligations.

Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

Le Compartiment utilise la méthode probabiliste en VaR absolue sans dérogation au seuil de 5% pour le calcul de son engagement. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque.

Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

Rémunération :

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment peut être exposée dans des proportions minoritaires (dans la limite de 10% de l'actif net) aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. Le portefeuille peut également être exposé aux obligations comportant un élément optionnel (obligations callable ou puttable). Le Compartiment n'a pas vocation à acquérir directement d'autres titres intégrant des dérivés. Il peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Compartiment n'a pas vocation à les conserver.

Dépôts :

Le Compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment est investi au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles Européennes. Il sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux européens. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits. La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites / moyennes / grandes capitalisations.

Les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues des choix de valeurs et évolue néanmoins de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du gérant.

L'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquentement des produits constituant le portefeuille.

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectuée avec des contrats à terme et des options sur indice d'actions et de taux.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré, est comprise entre 0 et 5.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du compartiment (hors liquidités, OPC et produits dérivés). Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison : l'univers Convertibles EMEA (Europe, Middle East, Africa) composé de l'ensemble des titres convertibles émis sur le périmètre EMEA, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le Compartiment n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Compartiment a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Compartiment peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Compartiment ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Compartiment est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Titre de créance et instruments du marché monétaire : jusqu' à 100% :

Le portefeuille est composé à hauteur de 60% minimum de son actif net en obligations convertibles européennes (Europe géographique), dont les émetteurs ou les sous-jacents ont soit leur siège social soit leur place de cotation en Europe (géographique).

Le portefeuille pourra également investir en obligations et titres de créance européens libellés en Euros ou en devises. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

En dehors des titres européens, qui composent le cœur de portefeuille, le gérant pourra investir en obligations convertibles, obligations et autres titres de créance hors Europe géographique dans la limite de 10% de l'actif net.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant peut être amené à utiliser des instruments du marché monétaire.

Aucune limite particulière en termes de notation n'est mise en place, ni en termes de durée.

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Actions : de 0 à 10 % :

Le Compartiment peut détenir des actions issues d'une conversion dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10% de l'actif. Il n'y aura ni répartition géographique, ni sectorielle prédéfinie.

Actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% net de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou Fonds d'investissement de droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces Fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi invest.

Autres actifs éligibles :

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instruments du marché monétaire, titres de créance ou titres de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille, notamment aux risques d'actions et de taux, par l'utilisation d'instruments tels que des contrats futures ou des options.

Les instruments dérivés utilisés sont principalement des futures et options sur indices d'actions et de taux d'intérêt. Les futures servent essentiellement à calibrer l'exposition globale du Compartiment aux deux sensibilités principales : actions et taux ; les options servent essentiellement à protéger le portefeuille contre une baisse des marchés globaux d'actions et de taux (achat d'options de vente sur indices d'actions et de taux d'intérêt) ou à protéger le Compartiment contre un risque de sous-performance par rapport à son indice de référence lorsque le Compartiment n'a pas les mêmes sensibilités actions et taux d'intérêt que son indice de référence.

Dans ce cadre, le gérant pourra de façon occasionnelle prendre des positions journalières (dites en « intraday »), c'est-à-dire prises et soldées dans la même journée afin de tirer profit d'opportunités.

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de crédit lié aux obligations détenues en portefeuille.

Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro.

Le Compartiment aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque Global »).

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations de couverture ou d'exposition du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les swaps et futures de taux. Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu à paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés actions :

Pour s'exposer ou se couvrir au risque général du marché actions ou à une valeur spécifique, le Compartiment utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Compartiment peut gérer cette exposition ou cette couverture par le biais d'options ou de contrats futures.

Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment. Toutefois, le risque de change qui en résulte n'excèdera pas 5%.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS. Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste.

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.

Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

Rémunération :

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription, obligations comportant un élément optionnel (obligations callable ou puttable).

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité. Le Compartiment pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net.

Dépôts :

Le Compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10 % de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à des emprunts d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Precious Metals Strategy Index » composé des métaux suivants Or - Argent - Platine – Palladium mais également de contrats sur les taux courts au travers du contrat à terme SOFR 3 mois qui reflète le taux d'intérêt SOFR pour un placement de 250 000 dollars. Sa cotation s'établit sur la base de 100 moins le taux d'intérêt.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Precious Metals Strategy. Cet indice était composé de contrats à terme sur les principaux métaux précieux sélectionnés et sur taux d'intérêt avec la répartition initiale suivante : 35% Or - 20% Argent - 20% Platine - 20% Palladium - 5% SOFR 3 mois.

A compter du 22/05/2024, la pondération de l'indice a évolué au profit de 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 5% Palladium et 20% SOFR 3 mois.

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

Les contrats à terme sur matières premières et sur taux d'intérêt pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Precious Metals Strategy devra respecter les règles de diversification suivantes :

- 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés ;
- 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des métaux précieux. Le recours au ratio de 35% a été retenu pour le marché de l'or, car il est le marché le plus représentatif et le plus important du secteur des métaux précieux (plus de 50% des échanges). La liste des marchés n'est pas limitative.

Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi invest Asset Management.

L'objectif d'exposition du Compartiment sera limité à 125%.

Les actions RFC USD H sont couvertes contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Par ailleurs, bien qu'il ne possède pas physiquement ces métaux, le Compartiment souhaite s'impliquer quant aux émissions des gaz responsables du changement climatique émis lors de la production de ces métaux, en mettant en place un mécanisme de compensation des émissions carbone. La Société de Gestion souhaite prendre en compte les externalités négatives liés à la production des métaux sous-jacent à sa performance. Pour ce faire, Ofi invest Asset Management effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) pour compenser l'émission carbone.

La Société de Gestion effectue une fois par an un calcul de l'empreinte carbone attribuable aux sous-jacents du portefeuille (scopes 1 et 2) sur la base d'une méthodologie propriétaire. L'intégralité de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Pour rappel et conformément à ce document, le scope 3 est exclu du calcul et la méthodologie présente un certain nombre de limites (détaillées page suivante)

La définition des différents périmètres (scopes) est la suivante :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme producteur des métaux comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation productrice des métaux.
- Emissions indirectes non reprises dans le scope 2 (ou SCOPE 3) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

Limites et améliorations possibles du modèle :

La première limite de cette étude est le périmètre des émissions retenues pour l'étude. Il apparaît, à la lecture des articles de recherche sur lesquels se basent Julien Bueb et le CNRS, que seuls les scopes 1 et 2 sont pris en compte. Certaines activités comme le recyclage, le transport... (scope 3) ne sont donc pas incluses.

Néanmoins, une étude publiée récemment par Citibank, et qui fait état de chiffres comparables sur les scopes 1 et 2, indiquent que le scope 3 représente, pour l'ensemble des métaux, seulement 10% des scopes 1 et 2. Ainsi, l'étude indique que les métaux dans leur ensemble sont responsables de 10% des émissions de CO2 sur la planète pour leur scope 1 et 2, et de 11% si on intègre le scope 3 des 3 métaux responsables de plus de 90% des émissions (acier, aluminium et cuivre).

Par ailleurs, l'autre limite réside dans le fait que les quantités d'énergie retenues pour la production de métal, sont extraites d'articles de recherche et ne sont pas revues périodiquement. Cela pourrait être la source d'écart entre l'estimation des émissions et la réalité, la quantité d'énergie nécessaire dépendant d'un grand nombre de facteurs (teneur en minerai, open pit ou mine souterraine, ...). Nous ne possédons pas à ce jour de données dynamiques sur ce sujet. Néanmoins, nous travaillons avec certains de nos partenaires et avec la société Ecolnvent pour essayer de mettre en place une réévaluation régulière de ces émissions, sur la base des documents publiés par les sociétés minières. Si une telle mise à jour est possible, nous intégrerons la mise à jour régulière des données dans nos calculs.

Une autre limite réside dans la mise à jour des émissions de chaque pays. Nous sommes aujourd'hui dépendants de données publiées par l'Agence Internationale de l'Energie au niveau national, et la réalité du mix énergétique sur le terrain pour les seules activités minières peut être différente. En l'absence de données plus granulaires, nous nous référons à ce « mix moyen », même si cela peut entraîner une sous-estimation, aussi bien qu'une surestimation des émissions du secteur.

Enfin, le département ISR d'Ofi invest Asset Management, après avoir étudié cette méthodologie, a proposé une voie d'amélioration. En effet, si le calcul réalisé est assez précis pour le platine et le palladium, où les trois premiers producteurs représentent 91% de la production mondiale, il n'en est pas de même pour l'or et pour l'argent, où les trois premiers producteurs ne représentent respectivement que 31% et 52% de la production mondiale. Nous avons donc décidé de refaire les calculs pour ces deux métaux en intégrant davantage de pays producteurs, afin d'avoir une meilleure estimation des émissions liées à leur production. La limite est fixée aux dix premiers pays producteurs ou à l'intégration d'au moins 70% de la production mondiale.

Ainsi, la valeur pour l'or, calculée avec les 10 premiers producteurs mondiaux représentant 58% de la production mondiale, ressort à 20 152 tCO₂/t

Pour ce qui est de l'argent, le calcul a été réalisé avec les 7 premiers producteurs représentant ensemble 74,28% de la production mondiale. Les émissions calculées ressortent à 98 tCO₂/t d'argent produite.

Par ailleurs, il est à noter que les facteurs d'émissions retenus sur les énergies renouvelables sont à zéro. Dans la mesure où l'ensemble du raisonnement est effectué sur la base de l'énergie primaire (c'est-à-dire l'énergie injectée dans le système), ce choix est compréhensible sur l'énergie solaire et l'éolien, mais cela pose question en particulier sur la biomasse. Toutefois, le Ministère de la Transition écologique précise que le facteur d'émission peut être considéré comme nul sur cette ressource, l'hypothèse étant faite que « les émissions directes de CO₂ liées à la combustion de biomasse sont compensées par l'absorption du CO₂ lors de la croissance de la plante » (lire [ici](#)).

La Société de Gestion allouera une partie des frais de gestion financiers nets de rétrocession qu'elle perçoit au service de compensation de l'empreinte carbone du Compartiment Ofi Invest Precious Metals, calculés et provisionnés sur la période écoulée. L'ensemble des VER ainsi acquis seront annulés, matérialisant ainsi la compensation.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de calcul des émissions de CO₂, l'investisseur pourra se reporter au document disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

La compensation de l'empreinte carbone du compartiment Ofi Invest Precious Metals doit être considérée comme partielle dans la mesure où la société de gestion ne compense pas l'intégralité des émissions de carbone liées aux instruments financiers détenus à l'actif du compartiment Ofi Invest Precious Metals.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Néant.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif en dépôt à terme, dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance négociables à court terme (maturité inférieure à 1 an) émis par des entités publiques ou dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE. Ces titres sont soit des emprunts d'état, soit des émissions du secteur privé sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Plus particulièrement, les instruments du marché monétaire retenus sont essentiellement les BTF ou Bons du Trésor à Taux Fixe d'une durée de 14 semaines maximum ou des titres de créance européens ou européens supranationaux équivalents.

Les titres de créance émis ou garantis par la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas et les titres de créance européens supranationaux équivalents pourront dépasser le seuil de 35% par entité.

Cependant le Compartiment pourra également utiliser les certificats de dépôt, les Euro Commercial Paper (ECP), les obligations à court-terme, les titres de créances négociables (TCN), les Bons du Trésor américains (US T-Bills) et les instruments de taux émis par des entités publiques de la zone OCDE avec une maturité de moins de 1 an.

Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de la gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Parts d'OPC :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE ou des FIA français ou étrangers ou des fonds d'investissement étrangers de toute classification. Les FIA et fonds d'investissement sélectionnés respecteront les 4 critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres actifs éligibles :

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214.12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour constituer son exposition à l'indice Basket Precious Metals Strategy : le portefeuille du Compartiment est investi à travers des contrats d'échange de flux financiers (swaps) négociés de gré à gré.

Les opérations sur ces instruments sont effectuées dans la limite de 1,25 fois l'actif.

Le Compartiment peut par ailleurs utiliser les instruments financiers à terme afin de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change.

Les instruments financiers à terme (IFT) visés relèvent des catégories suivantes :

- Swaps de performance ;
- Swaps de taux, swaps de change, swap sur indices
- Futures sur taux d'intérêt, sur devises.

Contrats d'échange de flux financiers (swaps) :

Les swaps permettant au Compartiment de capter la performance d'indices sont conclus dans le cadre d'un contrat conforme aux standards nationaux et internationaux requis par la Fédération Française de Banque (FFB) ou l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Ce contrat est conclu entre le Compartiment et des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion parmi les institutions financières internationales de premier rang.

Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, ...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les futures et swaps de taux.

Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :

Le Compartiment calcule son ratio d'engagement selon la méthode de l'engagement (voir rubrique du prospectus « Règles d'investissement »).

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Bank of America, Barclays, BNP Paribas, CACIB, JP Morgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

Rémunération :

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Description de l'Indice Basket Precious Metals Strategy :

L'Indice Basket Precious Metals Strategy est un indice financier qui est construit et géré de manière transparente afin de reproduire l'exposition et la performance (positive ou négative) des investissements dans un panier constitué de divers contrats à terme sur les métaux précieux complétés de contrats à terme sur taux d'intérêt.

L'Indice était initialement et jusqu'au 09/04/2024 composé de 5 sous-jacents éligibles, cotés sur les marchés à terme les plus importants et les plus liquides, : 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 20% Palladium, 5% SOFR 3 mois

Toutefois, à compter du 10/04/2024, la pondération de l'indice évoluera progressivement au profit de 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 5% Palladium et 20% SOFR 3 mois.

Il est important de préciser que la bascule de l'indice se fera progressivement de façon linéaire sur 30 jours ouvrés pour éviter l'impact du marché du Palladium sur les valeurs liquidatives du Compartiment. L'indice cotant tous les jours hormis les jours fériés aux USA, les pondérations de l'indice évolueront bien les jours fériés en France et en Grande-Bretagne. La nouvelle pondération sera donc effective dès le «22/05/2024 ».

Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les jours.

La valeur de l'Indice est calculée quotidiennement en utilisant des méthodes de calcul et de valorisation similaires aux règles de valorisation du Compartiment. L'Indice Basket Precious Metals Strategy est publié quotidiennement sur Bloomberg.

Cet indice est construit de façon à respecter les prescriptions des orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

SOLACTIVE AG est l'agent de calcul de l'indice Basket Precious Metals Strategy.

Le Compartiment peut également recourir à d'autres indices ayant une composition sensiblement identique émis ou non par la Société de Gestion Ofi invest Asset Management. Ces indices doivent permettre d'atteindre l'objectif de gestion et répondre aux critères d'éligibilité aux OPCVM, en particulier l'indépendance de calcul et le respect de la diversification.

Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment n'a pas vocation à utiliser des titres intégrant des dérivés.

Dépôts :

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le Compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », composé des métaux suivants Aluminium, Plomb, Palladium, Platine, Argent, Nickel, Zinc, Cuivre, dont l'utilisation est considérée par le Comité d'Investissement du Groupe Ofi Invest comme stratégique pour la réalisation de la transition énergétique.

La stratégie d'investissement consiste à gérer l'exposition à la performance des métaux dont la demande devrait augmenter selon l'analyse de l'équipe de gestion, notamment du fait de leur utilisation dans des activités durables. Les métaux, ainsi sélectionnés, seront les composants de l'indice Basket Energy Strategic Metals Index.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Energy Strategic Metals Index. Cet indice est composé de contrats à terme sur les métaux suivant sélectionnés avec la répartition suivante : 14% Aluminium, 8% Plomb, 8% Palladium, 14% Platine, 14% Argent, 14% Nickel, 14% Zinc, 14% Cuivre (Ces données sont datées du 1er janvier 2023, elles évolueront conformément à la méthodologie de l'indice). Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les trimestres.

Cette pondération sera revue une fois par an par un comité d'investissement, qui pourra décider d'une modification de la composition de l'indice auquel le Compartiment est exposé. Le Comité pourra notamment décider d'ajouter des composants à l'indice, d'en retirer, ou de modifier les pondérations, dans les limites fixées par le prospectus.

Le Comité se réunira au plus tard courant novembre. Il réalisera un compte rendu de ses délibérations qui sera publié sur le site internet de la Société de Gestion au plus tard dans la première semaine de décembre. L'ensemble des modifications de l'indice y sera détaillé. Les modifications ne seront implémentées que le dernier jour ouvré du mois de l'année.

Le Comité sera composé des membres de l'équipe de gestion, d'au moins un membre de l'équipe d'Ofi invest Asset Management en charge de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et d'au moins un membre de l'équipe de gestion des risques d'Ofi Invest Asset Management.

Le Comité pourra par ailleurs inviter des membres extérieurs, dont les compétences techniques peuvent éclairer les délibérations.

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

Les contrats à terme sur matières premières pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Energy Strategic Metals Index devra respecter les règles de diversification suivantes :

- 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés (ci-après « l'actif dérogatoire ») ;
- 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés ;
- De ce fait sans attendre le rebalancement trimestriel ou la tenue du Comité Annuel, si le poids d'un des métaux devait dépasser la limite de 20% maximum de l'actif ou de 35% pour « l'actif dérogatoire », un rebalancement exceptionnel interviendra et ramènera la pondération de chaque métal à sa valeur définie lors du dernier rebalancement trimestriel. Ce rebalancement exceptionnel sera effectué sur une période de 10 jours.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des métaux précités. La liste des marchés n'est pas limitative.

Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

L'objectif d'exposition du Compartiment est de 100%.

Pour l'action RFC USD H, la Société de Gestion veillera à ce que l'action soit couverte contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Par ailleurs, bien qu'il ne possède pas physiquement ces métaux, le Compartiment souhaite s'impliquer quant aux émissions des gaz responsables du changement climatique émis lors de la production de ces métaux, en mettant en place un mécanisme de compensation des émissions carbone.

Au-delà de la prise en compte du risque de durabilité lors de la constitution du portefeuille en ne sélectionnant que des métaux dont l'utilisation est considérée par le Comité d'Investissement du Groupe Ofi invest comme stratégique pour la réalisation de la transition énergétique, la Société de Gestion souhaite aussi prendre en compte les externalités négatives liés à la production des métaux sous-jacent à sa performance. Pour ce faire, Ofi invest Asset Management effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) pour compenser l'émission carbone.

La Société de Gestion effectue une fois par an un calcul de l'empreinte carbone attribuable aux sous-jacents du portefeuille (scopes 1 et 2) sur la base d'une méthodologie propriétaire. L'intégralité de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Pour rappel et conformément à ce document, le scope 3 est exclu du calcul et la méthodologie présente un certain nombre de limites.

La définition des différents périmètres (scopes) est la suivante :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme producteur des métaux comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation productrice des métaux.
- Émissions indirectes non reprises dans le scope 2 (ou SCOPE 3) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

Limites et améliorations possibles du modèle :

La première limite de cette étude est le périmètre des émissions retenues pour l'étude. Il apparaît, à la lecture des articles de recherche sur lesquels se basent Julien Bueb et le CNRS, que seuls les scopes 1 et 2 sont pris en compte. Certaines activités comme le recyclage, le transport... (scope 3) ne sont donc pas incluses.

Néanmoins, une étude publiée récemment par Citibank, et qui fait état de chiffres comparables sur les scopes 1 et 2, indiquent que le scope 3 représente, pour l'ensemble des métaux, seulement 10% des scopes 1 et 2. Ainsi, l'étude indique que les métaux dans leur ensemble sont responsables de 10% des émissions de CO2 sur la planète pour leur scope 1 et 2, et de 11% si on intègre le scope 3 des 3 métaux responsables de plus de 90% des émissions (acier, aluminium et cuivre).

Par ailleurs, l'autre limite réside dans le fait que les quantités d'énergie retenues pour la production de métal, sont extraites d'articles de recherche et ne sont pas revues périodiquement. Cela pourrait être la source d'écart entre l'estimation des émissions et la réalité, la quantité d'énergie nécessaire dépendant d'un grand nombre de facteurs (teneur en minerai, open pit ou mine souterraine, ...). Nous ne possédons pas à ce jour de données dynamiques sur ce sujet. Néanmoins, nous travaillons avec certains de nos partenaires et avec la société Ecolnvent pour essayer de mettre en place une réévaluation régulière de ces émissions, sur la base des documents publiés par les sociétés minières. Si une telle mise à jour est possible, nous intégrerons la mise à jour régulière des données dans nos calculs.

Une autre limite réside dans la mise à jour des émissions de chaque pays. Nous sommes aujourd'hui dépendants de données publiées par l'Agence Internationale de l'Energie au niveau national, et la réalité du mix énergétique sur le terrain pour les seules activités minières peut être différente. En l'absence de données plus granulaires, nous nous référons à ce « mix moyen », même si cela peut entraîner une sous-estimation, aussi bien qu'une surestimation des émissions du secteur.

Enfin, le département ISR d'Ofi invest Asset Management, après avoir étudié cette méthodologie, a proposé une voie d'amélioration. En effet, si le calcul réalisé est assez précis pour le platine et le palladium, où les trois premiers producteurs représentent 91% de la production mondiale, il n'en est pas de même pour l'or et pour l'argent, où les trois premiers producteurs ne représentent respectivement que 31% et 52% de la production mondiale. Nous avons donc décidé de refaire les calculs pour ces deux métaux en intégrant davantage de pays producteurs, afin d'avoir une meilleure estimation des émissions liées à leur production. La limite est fixée aux dix premiers pays producteurs ou à l'intégration d'au moins 70% de la production mondiale.

Ainsi, la valeur pour l'or, calculée avec les 10 premiers producteurs mondiaux représentant 58% de la production mondiale, ressort à 20 152 tCO2/t

Pour ce qui est de l'argent, le calcul a été réalisé avec les 7 premiers producteurs représentant ensemble 74,28% de la production mondiale. Les émissions calculées ressortent à 98 tCO2/t d'argent produite.

Par ailleurs, il est à noter que les facteurs d'émissions retenus sur les énergies renouvelables sont à zéro. Dans la mesure où l'ensemble du raisonnement est effectué sur la base de l'énergie primaire (c'est-à-dire l'énergie injectée dans le système), ce choix est compréhensible sur l'énergie solaire et l'éolien, mais cela pose question en particulier sur la biomasse. Toutefois, le Ministère de la Transition écologique précise que le facteur d'émission peut être considéré comme nul sur cette ressource, l'hypothèse étant faite que « les émissions directes de CO2 liées à la combustion de biomasse sont compensées par l'absorption du CO2 lors de la croissance de la plante » (lire [ici](#)).

La Société de Gestion allouera une partie des frais de gestion financiers nets de rétrocession qu'elle perçoit au service de compensation de l'empreinte carbone du compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals, calculés et provisionnés sur la période écoulée. L'ensemble des VER ainsi acquis seront annulés, matérialisant ainsi la compensation.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de calcul des émissions de CO2, l'investisseur pourra se reporter au document disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

La compensation de l'empreinte carbone du compartiment du Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals doit être considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion ne compense pas l'intégralité des émissions de carbone liées aux instruments financiers détenus à l'actif du compartiment d'Ofi Invest Energy Strategic Metals.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Néant.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif en dépôt à terme, dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance négociables à court terme (maturité inférieure à 1 an) émis par des entités publiques ou dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE. Ces titres sont soit des emprunts d'état, soit des émissions du secteur privé sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres de créance émis ou garantis par la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas et les titres de créance européens supranationaux équivalents pourront dépasser le seuil de 35% par entité.

Le Compartiment pourra également utiliser les certificats de dépôt, les Euro Commercial Paper (ECP), les obligations à court-terme, les titres de créances négociables (TCN), les Bons du Trésor américains (US T-Bills) et les instruments de taux émis par des entités publiques de la zone OCDE avec une maturité de moins de 1 an.

Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de la gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Parts d'OPC :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE ou des FIA français ou étrangers ou des fonds d'investissement étrangers de toute classification. Les FIA et fonds d'investissement sélectionnés respecteront les 4 critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres actifs éligibles :

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214.12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour constituer son exposition à l'indice Basket Energy Strategic Metals Index : le portefeuille du Compartiment est investi à travers des contrats d'échange de flux financiers (swaps) négociés de gré à gré. Les opérations sur ces instruments sont effectuées dans la limite de 1 fois l'actif.

Le Compartiment peut par ailleurs utiliser les instruments financiers à terme afin de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change.

Les instruments financiers à terme (IFT) visés relèvent des catégories suivantes :

- Swaps de performance ;
- Swaps de taux, swaps de change, swap sur indices ;
- Futures sur taux d'intérêt, sur devises.

Contrats d'échange de flux financiers (swaps) :

Les swaps permettant au Compartiment de capter la performance d'indices sont conclus dans le cadre d'un contrat conforme aux standards nationaux et internationaux requis par la Fédération Française de Banque (FFB) ou l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Ce contrat est conclu entre le Compartiment et des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion parmi les institutions financières internationales de premier rang.

Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les futures et swaps de taux.

Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :

Le Compartiment calcule son ratio d'engagement selon la méthode de l'engagement (voir rubrique du prospectus « Règles d'investissement »).

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Goldman Sachs, HSBC, Morgan Stanley. La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme, ou
- Non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

Rémunération :

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Description de l'Indice Basket Energy Strategic Metals Index :

L'Indice Basket Energy Strategic Metals Index est un indice financier qui est construit et géré de manière transparente afin de reproduire l'exposition et la performance (positive ou négative) des investissements dans un panier constitué de divers contrats à terme sur les métaux précités.

L'Indice est composé de 8 sous-jacents éligibles, cotés sur les marchés à terme les plus importants et les plus liquides : 14% Aluminium, 8% Plomb, 8% Or, 14% Palladium, 14% Platine, 14% Argent, 14% Nickel, 14% Zinc, 14% Cuivre au 1^{er} janvier 2023.

Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les trimestres.

La valeur de l'Indice est calculée quotidiennement en utilisant des méthodes de calcul et de valorisation similaires aux règles de valorisation du Compartiment. L'Indice Basket Energy Strategic Metals Index est publié quotidiennement sur Bloomberg.

Cet indice est construit de façon à respecter les prescriptions des orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

SOLACTIVE AG est l'agent de calcul de l'indice Basket Energy Strategic Metals Index.

Le Compartiment peut également recourir à d'autres indices ayant une composition sensiblement identique émis ou non par la Société de Gestion Ofi invest Asset Management. Ces indices doivent permettre d'atteindre l'objectif de gestion et répondre aux critères d'éligibilité aux OPCVM, en particulier l'indépendance de calcul et le respect de la diversification.

Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment n'a pas vocation à utiliser des titres intégrant des dérivés.

Dépôts :

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le Compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Ofi Invest ESG Euro Equity

Au travers du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque actions et de marché :

Le Compartiment est exposé au minimum à 60% aux actions ou assimilées de la zone euro (parmi les valeurs composant l'EURO STOXX) mais également jusqu'à 40% maximum sur les valeurs composant l'EURO STOXX, tout en étant en permanence investi à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Compartiment repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de taux :

Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Le Compartiment sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le Compartiment est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », et par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du Compartiment. La sensibilité du Compartiment peut varier entre 0 et +3.

Risque crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque d'engagement :

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 200% maximum de l'actif. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative du Compartiment pourrait connaître une baisse plus significative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêts, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct dans le portefeuille ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative pourra baisser. Le risque actions demeure accessoire dans ce Compartiment.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Et accessoirement :

Risque de change :

Le risque de change est dû aux investissements dans une autre devise que l'euro, il demeure accessoire dans ce Compartiment.

Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé. Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur.

Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- Déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- Non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- Non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- Structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- Valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- Liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment est classé « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPC sélectionnés ne soient pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative du Compartiment serait alors affectée par cette baisse.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'événements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles :

Le Compartiment peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé.

Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment.

Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur.

Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- Déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- Non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- Non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- Structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- Valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- Liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

L'investisseur est principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Compartiment est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque actions :

Le Compartiment est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de taux :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent diminuer significativement la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié à la détention de petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement au risque suivant :

Risque lié à l'investissement dans certains OPCVM :

Le Compartiment peut investir dans un certain nombre d'OPCVM ou d'investissement (FCPR, FCIMT, FCPI, OPCVM de gestion alternative) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). Le Compartiment s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPCVM ou d'investissement.

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué est inhérent à ce type de gestion, celle-ci n'incluant pas de garantie en capital.

Risque lié à l'investissement dans des Instruments Financiers à Terme sur matières premières :

Le Compartiment est exposé au cours des matières premières par le biais de swaps sur indices de matières premières. Il est à noter qu'une baisse des marchés de matières premières ainsi que des conditions exogènes (conditions de stockage, conditions météorologiques ...) pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. En effet, l'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire du niveau des réserves naturelles estimées dans le cas des produits sur l'énergie. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, et donc en modifier la rareté attendue sur le marché.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est lié aux swaps et autres instruments dérivés contractés par le Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque que les établissements de crédit ne puissent honorer leurs engagements au titre de ces instruments. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de surexposition :

Le Compartiment peut avoir recours à un effet de levier maximum de 1,25. Dans ce cas, lors des fluctuations de marché, le Compartiment réalise 1,25 fois la variation du marché. Ainsi, une position initiée contre le sens du marché produira une perte égale à 1,25 fois la variation du marché.

Risque de taux :

Le Compartiment, au travers de l'indice, directement ou via des OPC monétaires sélectionnés pour rémunérer la trésorerie, peut être investi sur des contrats à terme sur taux d'intérêt et/ou sur des titres de créance à taux fixe. En général, le prix de ces titres baisse lorsque les taux augmentent.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Compartiment Ofi Invest Precious Metals, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Le risque accessoire est le suivant :

Risque de change :

Les swaps sont libellés en euros et couvert contre le risque de change. Le Compartiment est cependant exposé à un risque de change résiduel, l'opération de couverture de change dans l'indice étant réalisée une seule fois par jour.

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué est inhérent à ce type de gestion, celle-ci n'incluant pas de garantie en capital.

Risque lié à l'investissement dans des Instruments Financiers à Terme sur matières premières :

Le Compartiment est exposé au cours des matières premières par le biais de swaps sur indices de matières premières. Il est à noter qu'une baisse des marchés de matières premières ainsi que des conditions exogènes (conditions de stockage, conditions météorologiques ...) pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. En effet, l'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire du niveau des réserves naturelles estimées dans le cas des produits sur l'énergie. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, et donc en modifier la rareté attendue sur le marché.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est lié aux swaps et autres instruments dérivés contractés par le Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque que les établissements de crédit ne puissent honorer leurs engagements au titre de ces instruments. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de taux :

Le Compartiment, au travers de l'indice, directement ou via des OPC monétaires sélectionnés pour rémunérer la trésorerie, peut être investi sur des contrats à terme sur taux d'intérêt et/ou sur des titres de créance à taux fixe. En général, le prix de ces titres baisse lorsque les taux augmentent.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions sur les métaux, certains événements pouvant interrompre la négociation ou la cotation des métaux sur les marchés où ils sont traités. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment ou se traduire par un report de la liquidation en cas de suspension d'un marché sous-jacent.

Le risque accessoire est le suivant :

Risque de change :

Les swaps sont libellés en euros et couvert contre le risque de change. Le Compartiment est cependant exposé à un risque de change résiduel, l'opération de couverture de change dans l'indice étant réalisée une seule fois par jour.

Durée de placement recommandée

Ofi Invest ESG Euro Equity	La durée minimale de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans du fait de l'objectif de performance à long terme du Compartiment. En effet, la création potentielle de valeur est issue d'une évaluation extra-financière des entreprises à partir de critères sociétaux et environnementaux qui s'apprécient sur le long terme.
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	Trois (3) ans.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	Supérieure à deux (2) ans.
Ofi Invest European Convertible Bond	Supérieure à trois (3) ans.
Ofi Invest Precious Metals	Supérieure à cinq (5) ans.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Supérieure à cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Pour l'ensemble des 6 Compartiments	<u>21/07/2025</u> : les coûts et scénarii de tous les PRIIPS ont été mis à jour à la suite de la clôture de la SICAV en décembre 2024 - Tous les documents intègrent désormais la nouvelle adresse de la Société de Gestion : 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux et le changement de RCS : ancien Paris, nouveau Nanterre - Intégration dans la rubrique « Informations d'ordre commercial » d'un disclaimer pour les investisseurs de la RAS de Hong-Kong - Evolution du paragraphe « Description des intermédiaires » (rajout du wording en gras) ...« <i>Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement</i> »...
Ofi Invest ESG Euro Equity	<u>01/01/2025</u> : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 30%. <u>03/03/2025</u> : changement de benchmark au profit d'Euro Stoxx. Auparavant EuroStoxx 50. <u>16/05/2025</u> : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	<u>01/01/2025</u> : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%. <u>16/05/2025</u> : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark). <u>21/07/2025</u> : refonte du Compartiment comme suit : changement de dénomination au profit d'Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 (auparavant : Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term) - Nouvel indicateur de référence au profit de l'indice Ice Bofa 1-3 year euro Corporate - Changement d'objectif de gestion : le portefeuille est exposé entre 70% et 100% de son actif net à des titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro en mettant en oeuvre une approche ESG. La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et +3. Au niveau de la maturité max des obligations : 5 ans au call avec un poids des [3Y-5Y] maximum de 30% de l'actif net - Le Compartiment peut recourir au TRS et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres - La durée de placement recommandée est désormais de 3 ans - Création de l'action dénommée « N » [Code ISIN : FR0014010Q34] réservée aux OPC nourriciers du Groupe Ofi Invest. <u>01/09/2025</u> : création de l'action dénommée « VYV Obligations Court Terme » [Code ISIN : FR0014012C12] réservée au réseau de distribution du Groupe VYV. <u>06/10/2025</u> : création de l'action dénommée « N » [Code ISIN : FR0014010Q34] réservée aux OPC nourriciers du Groupe Ofi Invest.

Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	01/01/2025 : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 25%. 16/05/2025 : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark) - Changement de dénomination au profit d'Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus (auparavant Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change). 21/07/2025 : le prospectus du Compartiment stipule désormais qu'il peut recourir aux obligations callable et puttable. 01/09/2025 : création de l'action dénommée « VYV Obligations Euro Climat » [Code ISIN : FR0014010WZ4] réservée au réseau de distribution du Groupe VYV.
Ofi Invest European Convertible Bond	01/01/2025 : changement de dénomination d'Ofi Invest ESG European Convertible Bond au profit d'Ofi Invest European Convertible Bond - Changement de dénomination de ses actions qui perdent le préfixe ESG - Changement de méthodologie ESG - Délabélisation – Le Compartiment passe en catégorie 2 de la Doctrine ISR - Désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%. 01/09/2025 : création de l'action dénommée « VYV Obligations Convertibles » [Code ISIN : FR0014010WY7] réservée au réseau de distribution du Groupe VYV.
Ofi Invest Precious Metals	10/03/2025 : le prospectus du Compartiment précise désormais que les instruments du marché monétaire retenus sont essentiellement les BTF ou Bons du Trésor à Taux Fixe d'une durée de 14 semaines maximum ou des titres de créance européens ou européens supranationaux équivalents. De plus, il est également stipulé que les titres de créance émis ou garantis par la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays Bas et les titres de créance européens supranationaux équivalents pourront dépasser le seuil de 35% par entité. 01/09/2025 : création de l'action dénommée « VYV Precious Metals » [Code ISIN : FR0014010X01] réservée au réseau de distribution du Groupe VYV. 21/11/2025 : création de l'action dénommée « UFF Precious Metals A » [Code ISIN : FR0014013XJ0] destinée à tous souscripteur, et plus particulièrement destinée à des programmes d'investissement commercialisés auprès de la clientèle de l'Union Financière de France (UFF) ou à servir de valeur de référence aux Unités de Comptes des contrats d'assurance commercialisés par l'UFF.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	10/03/2025 : le prospectus du Compartiment précise désormais que les titres de créance émis ou garantis par la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays Bas et les titres de créance européens supranationaux équivalents pourront dépasser le seuil de 35% par entité. 21/07/2025 : le SRRI du Compartiment passe à 5 au lieu de 4 précédemment. 01/09/2025 : création de l'action dénommée « VYV Metaux Stratégiques » [Code ISIN : FR0014010X19] réservée au réseau de distribution du Groupe VYV. 31/10/2025 : création de l'action dénommée « UFF Energy Strategic Metals CT » [Code ISIN : FR00140132G9] réservée aux personnes investissant dans le cadre de programmes d'investissement commercialisés par l'UFF (Union Financière de France).

CHANGEMENT(S) A VENIR

Ofi Invest ESG Euro Equity	<u>01/01/2026</u> : ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du label ISR : le Compartiment s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	<u>01/01/2026</u> : ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du label ISR : Le Compartiment s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	<u>01/01/2026</u> : ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du label ISR : Le Compartiment s'engage à ce qu'au moins 15 % des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35 % des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.
Ofi Invest European Convertible Bond	<u>01/01/2026</u> : fermeture de l'action GR [Code ISIN : FR0013275138]
Ofi Invest Precious Metals	Néant.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3-2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion :

Ofi Invest ESG Euro Equity

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity a été de 16,36% pour l'action C, de 16,36% pour l'action D ⁽¹⁾, de 17,56% pour l'action N-D ⁽²⁾, de 15,52% pour l'action R et de 15,92% pour l'action RF, tandis que l'indice composite dividendes nets réinvestis (l'EuroStoxx 50 NR jusqu'au 28 février 2025 puis l'EuroStoxx NR à compter du 3 mars 2025) a progressé de +25,29%. L'indice EuroStoxx NR a clôturé l'année 2025 à 1 408,58 points.

⁽¹⁾ Un coupon d'un montant unitaire de 2,25 euros a été distribué en date du 16 mai 2025.

⁽²⁾ Un coupon d'un montant unitaire de 4,94 euros a été distribué en date du 16 mai 2025.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION C	FR0000971160	31/12/2024	31/12/2025	16,36%	25,29%	174,36 €	202,88 €
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION D	FR0000971178	31/12/2024	31/12/2025	16,36%	25,29%	116,67 €	133,37 €
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION N-D	FR0011653435	31/12/2024	31/12/2025	17,56%	25,29%	166,84 €	190,87 €
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION R	FR0013275112	31/12/2024	31/12/2025	15,52%	25,29%	139,59 €	161,26 €
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION RF	FR0013308947	31/12/2024	31/12/2025	15,92%	25,29%	146,94 €	170,33 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principales contributions à la performance de l'Eurostoxx sur l'exercice 2025 :

Contributions positives	Contributions négatives
Banco Santander	Wolters Kluwert
ASML	Dassault Systèmes
BBVA	Adidas

Le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity est un OPC de développement durable. Les notions de développement et de croissance durables visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Compartiment a un univers ISR d'investissement comprenant les valeurs composant l'indice Eurostoxx Total Market Index soit un gisement d'environ 800 valeurs. Son indice de référence (historiquement l'EuroStoxx 50 NR) a changé au 3 mars 2025, la performance du Compartiment a été mesurée à compter de cette date par rapport à l'indice EuroStoxx NR.

Le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity satisfait au nouveau cahier des charges du label ISR gouvernemental. Ce nouveau cahier des charges implique des exclusions sectorielles (notamment des sociétés impliquées dans les énergies fossiles), une sélectivité accrue avec un renforcement de l'exclusion de l'univers d'investissement initial des entreprises ayant les notes ESG les plus faibles (les 20% passant à 30%) et la prise en compte progressive des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris dans les modèles d'évaluation (simplement une obligation de moyen).

A la suite de l'évolution du label ISR et à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion a mis en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market index (BKXE), le nouvel univers d'investissement ISR, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées (en capitalisation boursière).

En mai, le Compartiment s'est mis en conformité avec les orientations ESMA dites « Fund Naming », portant sur la dénomination des OPC. Cette réglementation requérait des exclusions additionnelles Paris Aligned Benchmark.

Le Compartiment a exercé les droits de vote attachés aux titres qu'il détenait afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, le Compartiment a participé aux démarches menées par la SICAV Phitrust Active Investors France dont il détenait des actions. Cette SICAV Phitrust Active Investors France est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).

Au premier trimestre 2025, le Compartiment a cédé **Aena** (cours objectif atteint, crainte sur la réglementation), **BNP Paribas** et **Ahold Delhaize** (note ESG faible) et **Covestro** (OPA de Adnoc en cours). Elle a acheté **Airbus** (normalisation de la chaîne d'approvisionnement permettant une réaccélération des cadences de production), **Biomérieux** (leadership dans la microbiologie et développement rapide dans le diagnostic moléculaire, excellente note ESG), **KBC** (qualité, exposition Europe de l'Est, excellente note ESG), **Alstom** (amélioration des free cash-flow, note ESG relative), **Kerry** (valorisation, note ESG relative), **Vonovia** (réexposition au secteur de l'immobilier), **Technip Energy** (excellente visibilité, excellente note ESG) et **GTT** (bon positionnement dans la chaîne de valeur du GNL, bonne note ESG). **Siemens, SAP, ING** et **ABInbev** ont été renforcés et **Munich Re, BBVA, LVMH** et **l'Oréal** allégés.

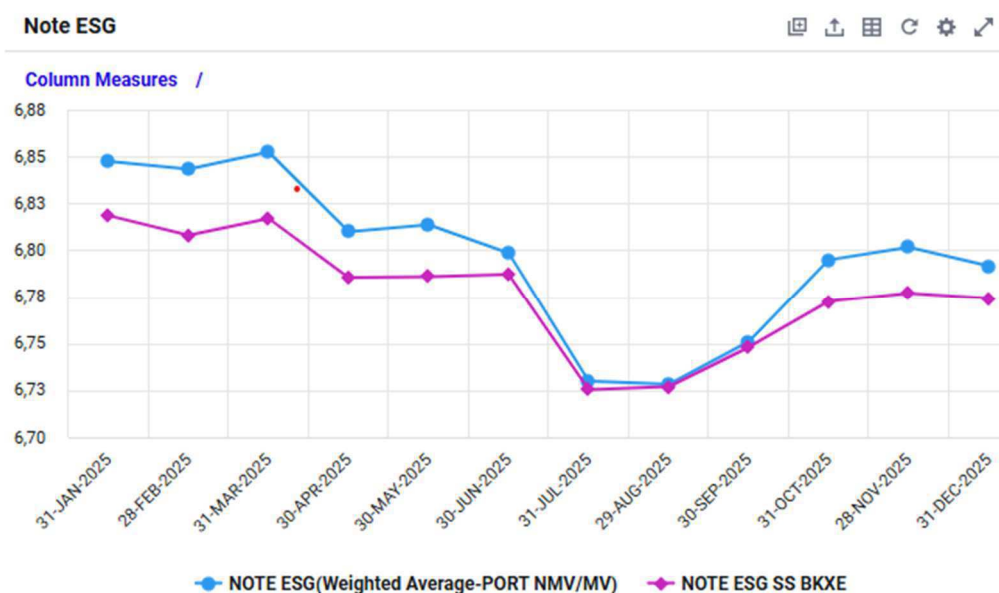
Au cours du second trimestre 2025, Le Compartiment a réintégré **BNP Paribas** à l'actif du Compartiment (en retard dans un secteur qui a fortement surperformé) et acheté **Deutsche Telekom** (pilotage du risque sur un gros poids mal noté en ESG), **Prysmian** (achat sur faiblesse en avril, excellent positionnement sur les câbles Haute Tension pour profiter de l'électrification, note ESG dilutive), **Capgemini** (guidance du management très prudente, valorisation attractive, note ESG dilutive) et **Wienerberger** (rebond de la construction européenne, bonne note ESG). Elle a cédé **Neste** (réglementation ESMA) et **Worldline**, renforcé **Airbus**, **Sanofi**, **Inditex** et **Wolters Kluwert**, pris des profits sur **Engie**, **Axa**, **KPN** et allégé **Schneider Electric**.

Au troisième trimestre 2025, le Compartiment a cédé **GEA Group** (bien valorisé, marchés finaux en berne), **ASM International** (préférence pour ASML), **Brenntag** (forte dégradation de sa note ESG), **Nordea** (préférence pour Unicredit qui a intégré l'actif du fonds) et **Mercedes Benz** (préférence pour BMW). Elle a acheté **Henkel** (bien noté en ESG, faiblement valorisé), **Metso** (exposition au secteur minier dont le cycle repart), et **Siemens Energy** (chèrement valorisée mais boulevard de croissance grâce à l'électrification).

Au dernier trimestre 2025, le Compartiment a acheté des titres **Saipem** (hausse marquée de sa rentabilité grâce à une meilleure exécution de ses projets, bonne dynamique de prises de commandes et fusion annoncée avec SubSea7). Elle a renforcé les positions sur **Unicredit**, **Wienerberger**, **KPN** et **Air Liquide**, et pris des profits sur **KBC**, **ASML**, **Inditex**, **Nokia** et **Prosus**.

Depuis 2016, le Compartiment satisfait au cahier des charges du label ISR gouvernemental. Les sociétés de gestion dont les OPC bénéficient de ce label s'engagent en particulier à définir des objectifs, illustrés par le calcul d'indicateurs mesurables, en matière d'environnement, de politique sociale et de gouvernance des entreprises financées.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la note ESG moyenne du portefeuille par rapport à la note moyenne de l'univers d'investissement (source : Aladdin), depuis le 1^{er} janvier 2025.



Principales contributions à la performance du portefeuille sur l'exercice 2025 :

Contributions positives	Contributions négatives
ASML	Puma
BBVA	DSM-Firmenich
Banco Santander	SAP

Les secteurs des Produits et Services de Consommation et de la Santé concentrent l'essentiel des contributions négatives. **Puma** et **SEB**, deux convictions du portefeuille, se sont effondrées sur une révision à la baisse de leurs perspectives de croissance et de marge pour 2025. **Merck** a déçu sur sa croissance dans l'ensemble de ses divisions alors que **Siemens Healthineers** a pâti d'un environnement toujours difficile en Chine et d'un manque de visibilité sur le désengagement progressif de Siemens.

Les secteurs de l'Automobile et des Médias ont contribué positivement. L'absence de **Ferrari** et de **Stellantis**, et plus globalement le choix de **BMW** au sein des constructeurs automobiles, ont profité au Compartiment. L'absence de valeurs Médias, secteur considéré comme « disrupté » par l'intelligence artificielle, a bénéficié à la performance.

Au 31 décembre 2025, le taux d'exposition au marché actions s'élève à 99,6%.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	26 467 357,79	30 858 288,35
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	3 086 902,99	6 136 266,42
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	2 170 842,57	5 993 092,67
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR0000120628	AXA SA	1 288 386,21	4 572 920,74
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	DE0007164600	SAP SE	4 485 432,83	2 897 111,95
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	4 393 161,95	255 330,32
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR0000131104	BNP PARIBAS	3 703 958,78	4 271 713,80
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	DE0006602006	GEA GROUP AG		4 178 304,61
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE		3 700 111,61
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	BE0003565737	KBC GROUPE	3 519 861,24	3 459 654,47

Procédure de récupération des retenues à la source

Dans plusieurs pays de l'Union européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc au droit de l'Union européenne. Plusieurs décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat de ces procédures est aléatoire. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai.

En ce qui concerne le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity, le montant des remboursements perçus au cours de l'exercice représente **512 947,04 euros**, soit **0,22%** de l'actif net du Compartiment.

Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 a été de 2,86% pour l'action I, de 2,70% pour l'action R et de 2,91% pour l'action RF contre 2,15% pour son indice de référence (l'€ster capitalisé puis ICE Bofa Euro Corporate 1-3 Year Index à partir du 21/07/2025).

Entre le 1^{er} décembre 2025 (*date d'abondement*) et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 a été de 0,13% pour l'action VYV Obligations Court Terme contre 0,14% pour son indice de référence (ICE Bofa Euro Corporate 1-3 Year Index).

Entre le 6 octobre 2025 (*date de création*) et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 a été de 0,38% pour l'action N contre 0,40% pour son indice de référence (ICE Bofa Euro Corporate 1-3 Year Index).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 ACTION I	FR0000979866	31/12/2024	31/12/2025	2,86%	2,15%	115,70 €	119,01 €
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 ACTION R	FR0011799931	31/12/2024	31/12/2025	2,70%	2,15%	103,66 €	106,46 €
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 ACTION RF	FR0013308921	31/12/2024	31/12/2025	2,91%	2,15%	107,34 €	110,46 €
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 ACTION VYV Obligations Court Terme	FR0014012C12	01/12/2025	31/12/2025	0,13%	0,14%	100,00 €	100,13 €
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 ACTIONS N	FR0014010Q34	06/10/2025	31/12/2025	0,38%	0,40%	100,00 €	100,38 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Nouvelle année de performance positive (+3,03%) pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 (+7,91%) et 2024 (+4,67%), faisant suite à une année 2022 historiquement négative (-13,94%). Cette performance a été soutenue par un portage supérieur à 3% et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 pbs sur le 10 ans allemand à 2,85% et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12%), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pbs sur la partie courte à 3,47% et -40 pbs sur la partie longue à 4,17%.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une FED (Réserve fédérale des États-Unis) finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (trois baisses de 0,25% contre un peu plus d'une attendue) et une Banque Centrale Européenne (BCE) plus restrictive qu'attendu (quatre baisses de 0,25% contre un peu plus de cinq anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la FED a repris ses baisses à la suite de la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

En zone euro, la BCE a réalisé ses quatre baisses de taux au premier semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipée, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »). À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9% des encours sur le segment Investment Grade), la bonne qualité de crédit des émetteurs et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables.

Les primes se sont ainsi comprimées de 25 pbs contre ASW (à +43 pbs) et de 28 pbs contre la dette d'État (à 57 pb), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (IA) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la FED au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables, réalisant un montant record de 900 Mds € (Investment Grade et High Yield), soit +21% par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre). Avec 181Mds d'euros soit +3% vs 2024 le segment des obligations durables n'a pas été en reste malgré la tendance négative autour de la thématique. Les perspectives restent positives avec un montant de refinancement important à venir, de nouveaux émetteurs sur le segment, un nouveau format européen qui continue de compter de nouveaux émetteurs et des besoins d'investissement dans la transition toujours aussi importants.

Le rendement du crédit 1-3 ans en euro s'établit désormais à 2,70%, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

Le Compartiment a bénéficié du portage plus élevé que l'indice de référence, associé à une sensibilité non nulle au risque de taux et de crédit tout au long de l'exercice.

La gestion dynamique du portefeuille a également bénéficié à la performance du Compartiment via des extensions de maturité d'investissement (au-dessus de trois ans à partir de mi-juillet et la mise en place de la nouvelle stratégie de gestion de ce dernier) et une gestion tactique du risque de taux. Des contrats futurs de taux ont été utilisés dans ce cadre.

Le Compartiment a maintenu son exposition au marché du crédit avec une sensibilité au risque de crédit autour de 2 sur l'ensemble de l'exercice.

Au cours de l'exercice, nous avons également progressivement augmenté notre exposition aux obligations subordonnées (à partir de mi-juillet et la mise en place de la nouvelle stratégie de gestion du Compartiment), contribuant positivement à la performance.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	54 506 397,65	45 721 894,29
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	FR001400KZQ1	SOCIETE GENERALE VAR 28/09/2029	8 121 540,00	
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	FR0013534674	BPCE SA 0.5% 15/09/2027	3 933 142,00	6 183 696,00
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	XS3008888953	ENEL FINANCE INTL NV 2.625% 24/02/2028	6 110 610,00	
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	XS3075491152	BMW FINANCE NV 2.625% 20/05/2028	6 081 120,64	
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	XS3071246295	CENCORA INC 2.875% 22/05/2028	5 905 096,58	5 893 595,80
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	XS3002552993	NOVO NORDISK FINANCE NL 2.375% 27/05/2038	5 840 450,70	
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	XS2295335413	IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	5 794 399,00	
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	FR0014014P49	CREDIT AGRICOLE SA VAR 03/07/2031	5 587 232,00	
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3	OBLIGATIONS	XS2723597923	STATKRAFT AS 3.125% 13/12/2026	3 429 668,00	5 343 304,00

Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus a été de 2,85% pour l'action I, de 2,85% pour l'action IC, de 3,19% pour l'action N et de 2,43% pour l'action R contre 3,03% pour son indice de référence (Bank of America ML Euro Corporate Index).

Entre le 1^{er} décembre 2025 (*date d'abondement*) et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus a été de -0,22% pour l'action VYV Obligations Euro Climat contre -0,04% pour son indice de référence (Bank of America ML Euro Corporate Index).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus ACTION I	FR0011869163	31/12/2024	31/12/2025	2,85%	3,03%	11 138,62 €	11 456,34 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus ACTION IC	FR0000945180	31/12/2024	31/12/2025	2,85%	3,03%	6 249,06 €	6 427,31 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus ACTION N	FR0013229705	31/12/2024	31/12/2025	3,19%	3,03%	109,15 €	112,63 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus ACTION R	FR0013275120	31/12/2024	31/12/2025	2,43%	3,03%	100,33 €	102,77 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus ACTIONS VYV Obligations Euro Climat	FR0014010WZ4	01/12/2025	31/12/2025	-0,22%	-0,04%	100,00 €	99,78 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Nouvelle année de performance positive (+3,03%) pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 (+7,91%) et 2024 (+4,67%), faisant suite à une année 2022 historiquement négative (-13,94%). Cette performance a été soutenue par un portage supérieur à 3% et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 pbs sur le 10 ans allemand à 2,85% et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12%), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pbs sur la partie courte à 3,47% et -40 pbs sur la partie longue à 4,17%.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une FED (Réserve fédérale des États-Unis) finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (trois baisses de 0,25% contre un peu plus d'une attendue) et une Banque Centrale Européenne (BCE) plus restrictive qu'attendu (quatre baisses de 0,25% contre un peu plus de cinq anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la FED a repris ses baisses à la suite de la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

En zone euro, la BCE a réalisé ses quatre baisses de taux au premier semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipée, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »). À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9% des encours sur le segment Investment Grade), la bonne qualité de crédit des émetteurs et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables.

Les primes se sont ainsi comprimées de 25 pbs contre ASW (à +43 pbs) et de 28 pbs contre la dette d'État (à 57 pb), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (IA) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la FED au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte, les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables, réalisant un montant record de 900 Mds € (Investment Grade et High Yield), soit +21% par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre).

La baisse des primes et le portage ont permis de compenser la hausse des taux, avec une performance positive de +3,03%, équivalente au portage initial (+3,17%).

Le rendement s'établit désormais à 3,20%, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

La performance du Compartiment a bénéficié de la surexposition au risque de crédit tout au long de l'exercice, via la surpondération des obligations subordonnées, et malgré la mise en place d'une couverture via des positions acheteuse sur indice CDS. La surpondération des secteurs bancaires et immobiliers a également contribué positivement à la performance.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	69 553 232,51	68 152 536,31
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	BE6365314770	SYENQO SA 3.375% 28/05/2031	2 604 054,00	1 305 330,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	FR001400XHU4	BNP PARIBAS VAR 18/02/2037	2 401 026,00	2 400 493,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	XS3223939466	MERCK KGAA VAR 24/11/2055	2 394 696,00	
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	DE000A30VT06	DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	2 023 894,00	
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	BE6363767821	AGEAS VAR 02/05/2056	1 898 253,00	1 118 172,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	XS3226542861	VERIZON COMMUNICATIONS VAR 15/06/2056	1 834 000,00	
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	XS1796079488	ING GROEP VAR 22/03/2030		1 795 140,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	DE000A351ZT4	DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033		1 781 177,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS	OBLIGATIONS	XS2980851351	TORONTO DOM BANK VAR 23/01/2036	1 767 000,00	1 103 323,00

Ofi Invest European Convertible Bond

Sur l'exercice 2025, l'indice de référence Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis (code Bloomberg : UCBIEX21 Index) a affiché une hausse de +7,19%. Cet indice d'obligations convertibles permet d'analyser le comportement et la performance de l'univers des convertibles européennes mixtes, couvertes du risque de change, et n'est en aucun cas un benchmark de gestion. Pour comparaison, les indices Thomson Reuters Europe Focus et Thomson Reuters Europe Hedged ont affiché des performances de +5,93% et +13,90% respectivement, sur la même période.

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest European Convertible Bond a été de 11,89% pour l'action GI, de 11,13% pour l'action IC, de 11,19% pour l'action ID ⁽¹⁾, de 12,08% pour l'action N-D ⁽²⁾, de 10,67% pour l'action RC et de 11,47% pour l'action RF contre 7,19% pour son indice de référence.

Entre le 1^{er} décembre 2025 (*date d'abondement*) et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest European Convertible Bond a été de 0,75% pour l'action VYV Obligations Convertibles contre 0,33% pour son indice de référence.

⁽¹⁾ Un coupon d'un montant unitaire de 0,23 euros a été distribué en date du 16 mai 2025

⁽²⁾ Un coupon d'un montant unitaire de 1,29 euros a été distribué en date du 16 mai 2025

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest European Convertible Bond ACTION GI	FR0013274941	31/12/2024	31/12/2025	11,89%	7,19%	106,35 €	118,99 €
Ofi Invest European Convertible Bond ACTION IC	FR0000011074	31/12/2024	31/12/2025	11,13%	7,19%	81,47 €	90,54 €
Ofi Invest European Convertible Bond ACTION ID	FR0011157973	31/12/2024	31/12/2025	11,19%	7,19%	76,94 €	85,30 €
Ofi Invest European Convertible Bond ACTION N-D	FR0013488343	31/12/2024	31/12/2025	12,08%	7,19%	113,42 €	125,73 €
Ofi Invest European Convertible Bond ACTION RC	FR0013303609	31/12/2024	31/12/2025	10,67%	7,19%	97,60 €	108,01 €
Ofi Invest European Convertible Bond ACTION RF	FR0013309010	31/12/2024	31/12/2025	11,47%	7,19%	103,62 €	115,51 €
Ofi Invest European Convertible Bond ACTIONS VYV Obligations Convertibles	FR0014010WY7	01/12/2025	31/12/2025	0,75%	0,33%	100,00 €	100,75 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Marché des Obligations Convertibles :

Du point de vue des marchés financiers, l'année 2025 aura été dans la continuité de 2023 et 2024, avec des performances positives sur beaucoup de classes d'actifs (crédit, actions en particulier), seuls les taux longs européens, le pétrole et le gaz finissant dans le rouge. Les taux d'intérêt se sont tendus en Europe, passant de 2,37% à 2,86%, alors que le 10 ans américain s'est détendu de 4,57% à 4,17%. En parallèle, les spreads de crédit sont restés stables aux USA (+5 points de base (bp) à 316 bp sur le CDX HY), alors qu'ils se sont fortement compressés en Europe à 244 bp sur l'Itraxx Xover 5 ans (-70 bp). Concernant les marchés actions, ceux-ci ont terminé de façon très positive, +19,8% pour le Stoxx 600 et +21,2% pour l'EuroStoxx 50. Ainsi, les obligations convertibles ont largement su profiter de cet environnement, avec deux moteurs de performance sur trois bien orientés, l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged terminant l'année à +7,19% (+5,9% pour la version non couverte du risque de change). Sur la période, la sensibilité actions de l'indice a fortement progressé, passant de 29% à 36%, au gré des entrées et sorties dans l'indice, et de la hausse des sous-jacents.

Les flux sur la classe d'actifs, observés au travers des OPC ouverts, ont une fois de plus, été à l'avantage des rachats, et ce pour la quatrième année consécutive, mais en ralentissement, avec une estimation à €2,8bn de décollecte nette (soit 7% des actifs sous gestion), 70% de ces rachats étant concentrés sur les fonds globaux.

Le marché primaire en Europe a doublé par rapport à l'année 2024 (année certes faible en montants émis) avec €10,8bn émis sur la zone, en 26 émissions, avec l'avantage de voir apparaître pour 62% d'entre elles de nouveaux entrants sur la classe d'actifs. Concernant les secteurs, les émissions sont toujours bien diversifiées : Industrial Goods & Services (24%), Real Estate (16%), Health Care (12%), Travel & Leisure (9%), Construction & Materials (9%) et Technology (7%) pour les plus significatifs, l'Allemagne (45%) et la France (32%) restant les principaux pays fournisseurs d'obligations convertibles. Compte tenu de l'environnement de baisse des taux, le coupon moyen est en baisse, passant de 2,6% en 2024 à 1,3% en 2025.

Commentaire de gestion :

Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire est restée toujours très sélective, souscrivant cette année à douze d'entre elles : Airbus / Citi 2030, Vinci 2030, Iberdrola 2030, DHL / JPM 2030, Vonovia 2032, Euronext 2032, Legrand 2033, Kering / Cara 2030, Deutsche Lufthansa 2032, Exail Technologies Perp-Call32, Aurubis / Salzgitter 2032 et Ferrovial 2031.

En termes de mouvements, nous avons vendu les maturités courtes et les convertibles de type obligataire à rendement insuffisant afin de nous positionner sur des convertibles aux profils plus convexes, en renforçant les secteurs de l'Industries (Legrand 2030, Schneider Electric 2031 et 2033, Ferrovial 2031), de la Défense (Airbus / Citi 2030, MTU 2027, conservation des actions Safran issues de conversion, Exail Technologies Perp-Call32), des Utilities (Iberdrola 2030) et des Matières Premières (Sibanye Stillwater 2028). Nous avons obtenu les remboursements à maturité de Veolia Environnement 2025, Volitalia 2025, Sanofi / JPM 2025, Umicore 2025, Puma / Selena 2025, Primary Health Properties 2025, Soitec 2025, au Put de Qiagen 2027, et avons participé aux offres de rachat de Neoen 2025 et 2027, Genfit 2025, Fnac Darty 2027 et Glanbia 2027. Enfin, nous avons réduit la poche actions en vendant Adidas, BE Semiconductor et en allégeant GTT, Safran, Volvo AB et Prysmian.

Sur la période, le Compartiment a surperformé nettement son indice de référence grâce à son positionnement sectoriel et au renforcement de l'Industrie, des Utilities et des Matières Premières. Ainsi, les contributions positives ont été réalisées, pour les plus importantes, sur Sibanye Stillwater 2028 (+208bp), Italgas / SNAM 2028 (+127bp), les actions Prysmian (+106bp) et GTT (+82bp), Figeac 2028 (+71bp), Iberdrola 2027 (+67bp), Kering / Cara 2030 (+60bp), Spie 2028 (+55bp) ou encore Pharming 2029 (+53bp), alors que LEG Immo 2030 (-38bp), Adidas (-15bp), Vonovia 2032 (-9bp) pesaient sur la performance.

A fin décembre 2025, le Compartiment affichait une sensibilité action de 44%, un rendement à maturité de -2,4%, un « current yield » de +1,7% pour une durée de vie moyenne de 3,6 ans et une poche de liquidité de quasi 2%. Le Compartiment était composé de 30% de convertibles de type obligataire, de 50% de convertibles de type mixte et de 12% de type actions. La poche actions était de 5,7% (GTT, Prysmian, Safran et Volvo AB). En termes de répartition par capitalisations boursières, les « Large Cap » ont représenté 57% des investissements, les « Mid Cap » et les « Small Cap » se partageant respectivement 31% et 10% des investissements. Le portefeuille était majoritairement investi en Euro (89%), les devises étant totalement couvertes du risque de change (8,5% USD, 2% GBP et 0,8% SEK). Depuis le 1^{er} janvier 2025, la méthodologie du Compartiment est passée en amélioration de la note simple, cela signifie que la note moyenne ESG du Compartiment doit être supérieure à celle de son univers ISR d'investissements.

Au cours de l'exercice, le Compartiment n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, le Compartiment a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX, MATIF, MONEP) à des fins d'exposition et couverture du portefeuille aux marchés actions et de couverture des devises.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	53 562 439,60	53 622 307,05
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	FR0014003Z32	SAFRAN SA 0% CONV 01/04/2028		6 199 247,37
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	FR001400R1R6	SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 1625% 28/06/2031	5 403 000,00	
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	XS2154448059	AMADEUS IT GROUP SA 15% CV 09/04/2025		5 385 360,00
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	XS2982266343	CITIGROUP CV 0.8% 02/05/2030	5 000 000,00	
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	FR001400XE50	VINCI SA CV 0.70% 18/02/2030	5 000 000,00	
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	FR0014010NZ3	LEGRAND SA CV 23/06/2033	4 500 000,00	
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	FR0014012R72	SCHNEIDER ELECTRIC SE 125% CV 23/9/2033	4 032 400,00	
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	DE000A4DFHZ5	DEUTSCHE LUFTHANSA AG CV 0% 10/09/2032	4 000 000,00	
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	FR00140112G1	EXAIL TECHNOLOGIES SA BV 4% 31/12/2099	3 779 750,00	

Ofi Invest Precious Metals

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest Precious Metals a été de 92,32% pour l'action I, de 90,88% pour l'action R, de 92,13% pour l'action RF, de 97,10% pour l'action RFC USD H et de 92,99% pour l'action XL.

Entre le 21 novembre 2025 (*date de création*) et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest Precious Metals a été de 21,35% pour l'action UFF Precious Metals A.

Entre le 1^{er} décembre 2025 (*date de création*) et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest Precious Metals a été de 11,73% pour l'action VYV Precious Metals.

Le Compartiment Ofi Invest Precious Metals n'a pas de benchmark.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Precious Metals ACTION I	FR0011170786	31/12/2024	31/12/2025	92,32%	-	41 696,23 €	80 190,04 €
Ofi Invest Precious Metals ACTION R	FR0011170182	31/12/2024	31/12/2025	90,88%	-	757,57 €	1 446,07 €
Ofi Invest Precious Metals ACTION RF	FR0013304441	31/12/2024	31/12/2025	92,13%	-	1 222,44 €	2 348,65 €
Ofi Invest Precious Metals ACTION RFC USD H	FR0014002U38	31/12/2024	31/12/2025	97,10%	-	1 093,30 \$	2 154,88 \$
Ofi Invest Precious Metals ACTION UFF Precious Metals A	FR0014013XJ0	21/11/2025	31/12/2025	21,35%	-	1 000,00 €	1 213,53 €
Ofi Invest Precious Metals ACTION XL	FR0013190287	31/12/2024	31/12/2025	92,99%	-	68 595,79 €	132 385,79 €
Ofi Invest Precious Metals ACTIONS VYV Precious Metals	FR0014010X01	01/12/2025	31/12/2025	11,73%	-	100,00 €	111,73 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le Compartiment Ofi Invest Precious Metals obtient son exposition aux marchés des métaux précieux au travers de l'utilisation d'instruments financiers à terme, à savoir des contrats d'échange de performance (swap) répliquant la performance de l'indice « Basket Precious Metals Strategy ». Cette exposition constitue l'essentiel de la performance de l'OPC. Les autres facteurs de performance sont les intérêts prélevés ou perçus sur le placement de la trésorerie.

La stratégie est passive. L'exposition du portefeuille aux marchés est donc restée inchangée tout au long de l'année. Un ajustement technique quotidien fait que les expositions à chaque sous-jacent sont fixes.

Le Compartiment Ofi Invest Precious Metals termine l'année 2025 sur une performance de +90,88%.

En 2025, les métaux ont connu une année exceptionnelle, atteignant des records historiques. Les cours de l'or, de l'argent et du platine ont tous atteint de nouveaux plus hauts historiques. Cette flambée s'explique par des bouleversements politiques et géopolitiques majeurs. L'arrivée de Donald Trump à la présidence américaine a rebattu les cartes du commerce mondial : les métaux ont été déclarés stratégiques, des barrières douanières ont été instaurées, et des tensions fortes sont apparues avec la Chine. Cette dernière, dominante sur les terres rares, a restreint ses exportations, révélant la dépendance mondiale à ses ressources.

Ces tensions, combinées à l'instabilité politique, économique et financière, ont renforcé l'attrait des métaux précieux comme valeurs refuges. La guerre en Ukraine et la perte de confiance dans le dollar ont accentué ce mouvement, poussant banques centrales et investisseurs vers l'or.

Enfin, la transition énergétique et l'essor de l'intelligence artificielle ont provoqué une explosion de la demande en cuivre, aluminium et argent, créant des pénuries structurelles. Ces déséquilibres annoncent une ère de rareté où la hausse des cours pourrait n'être qu'à ses débuts.

L'année 2025 a ainsi confirmé le rôle central des métaux dans l'économie mondiale et les transformations technologiques, dans un contexte de tensions politiques, géopolitiques et économique mais aussi de dépendances stratégiques.

L'or a franchi la barre des 4 500 \$ l'once, soit plus du double de son prix en 2023, porté par des facteurs structurels et conjoncturels. Les tensions géopolitiques et la volonté des banques centrales de diversifier leurs réserves ont entraîné des achats massifs : plus de 1 000 tonnes par an entre 2022 et 2024, et encore 850 tonnes attendues en 2025. Ces achats représentent environ 20% du marché mondial, dont l'offre annuelle oscille entre 4 500 et 4 700 tonnes. Plusieurs pays, comme la Pologne, la Serbie ou la Chine, ont annoncé vouloir augmenter significativement leur part d'or dans leurs réserves.

Le second mandat de Donald Trump, débuté en 2025, a accentué l'incertitude économique et politique, renforçant l'attrait pour l'or comme valeur refuge. La remise en question des obligations d'État, la dette publique élevée des pays du G10, la baisse des taux américains et la faiblesse du dollar ont également soutenu la hausse des cours. Malgré une correction en octobre, la tendance reste haussière à long terme, bien que des épisodes de volatilité soient probables.

Structurellement, les banques centrales disposent d'une marge de manœuvre importante : la moyenne mondiale d'allocation à l'or est de 30%, mais celle des émergents dépasse à peine 10%. La Chine, premier acheteur, n'en détient que 12%. Selon le World Gold Council, 43% des banques centrales prévoient d'augmenter leurs réserves en 2026, un record historique. Parallèlement, les investisseurs privés se tournent vers l'or pour se protéger contre l'inflation, les taux réels négatifs et le risque de restructuration des dettes souveraines. Pourtant, l'or ne représente que 2,5% des investissements financiers, laissant un fort potentiel de croissance.

Des figures influentes comme Ray Dalio (Bridgewater) et Mike Wilson (Morgan Stanley) recommandent des allocations de 15 à 20% à l'or. L'Inde autorise désormais ses fonds de pension à investir jusqu'à 1 % dans l'or et l'argent. Goldman Sachs estime pour sa part qu'un transfert de seulement 1 % des actifs traditionnels vers l'or pourrait faire grimper son prix de 140%, en raison de la taille réduite du marché physique.

Cependant, cette dynamique s'accompagne d'une forte volatilité, amplifiée par les flux spéculatifs et les ajustements liés aux dépôts obligatoires. Les corrections peuvent être brutales, surtout en cas de publications macro-économiques favorables aux autres classes d'actifs.

L'offre est enfin un autre facteur de soutien car elle ne pourra pas compenser la demande : la production minière, sans découvertes majeures depuis des décennies, aurait atteint son pic en 2025 et pourrait baisser de 17% d'ici 2030.

De son côté, l'argent réalise une performance exceptionnelle, dépassant 140%, sa meilleure année depuis 1979, et atteint un record historique. Cette hausse repose sur deux dynamiques majeures : son rôle de métal précieux et son importance industrielle croissante.

Considéré comme « l'or du pauvre », l'argent bénéficie d'un statut de réserve de valeur, surtout en période d'incertitude économique et politique. En Inde, la forte hausse de l'or a stimulé la demande d'argent, notamment durant les festivals, entraînant des primes locales allant jusqu'à 8 \$ par once (15-20% au-dessus des prix internationaux).

Cette tendance a été amplifiée par une pénurie physique. Les tensions commerciales, notamment les barrières douanières imposées par Donald Trump sur l'aluminium, l'acier et le cuivre, ont incité les États-Unis à constituer des stocks préventifs.

L'ajout de l'argent à la liste des métaux critiques par l'USGS a renforcé ces craintes, compliquant l'approvisionnement mondial. En Europe, les vendeurs d'ETC (matières premières négociées en bourse) ont eu du mal à trouver du métal, et le taux de prêt d'argent (Lease rate) a atteint 35 % annualisé en octobre, restant élevé en fin d'année (8,5%).

L'argent a par ailleurs profité de son rôle industriel. Meilleur conducteur électrique, il est indispensable dans des secteurs en forte croissance comme le photovoltaïque et la mobilité électrique. Ces deux industries représentent déjà 30% de la demande mondiale et pourraient atteindre 40% dans les prochaines années, selon le Silver Institute, avec l'accélération de la transition énergétique.

La demande financière suit également la tendance haussière de l'or. Les institutionnels s'y intéressent : les fonds de pension indiens peuvent désormais investir dans l'argent, certaines banques centrales (ex. Pologne) et fonds souverains (ex. Arabie Saoudite) ont pris des positions.

De son côté, la production minière d'argent stagne depuis son pic en 2016, en baisse de 8 à 10%. Les gisements s'appauvrissent, augmentant les coûts d'extraction. Le recyclage, lui aussi en plateau, ne compense pas le déficit. Après cinq années consécutives de déficit et une demande attendue supérieure à l'offre en 2026, les stocks mondiaux s'amenuisent.

Dans ce contexte, le prix doit s'ajuster pour équilibrer le marché. Cependant, la demande est peu sensible au prix : la transition énergétique reste prioritaire et l'argent ne représente encore qu'une part limitée du coût des panneaux solaires ou des véhicules électriques. La substitution par d'autres métaux (or ou cuivre) est limitée : l'or est trop cher et le cuivre connaît lui-même des tensions. De plus, les changements industriels nécessaires seraient coûteux et longs.

Augmenter la production est également complexe : il faut en moyenne 17 ans pour ouvrir une mine, et l'argent est souvent un sous-produit d'autres métaux (seulement 28% des extractions proviennent de mines dédiées). Ainsi, la hausse des prix ne garantit pas une augmentation rapide de l'offre.

Le platine a, lui, enregistré une performance exceptionnelle de plus de 115%, se plaçant juste derrière l'argent parmi les métaux cotés. Cette hausse s'explique par une offre très contrainte et une demande soutenue. L'Afrique du Sud, qui représente 80% de la production mondiale, souffre d'années de sous-investissement, entraînant une baisse attendue de 5% de la production minière en 2025, partiellement compensée par le recyclage (+7%). Une légère reprise est envisagée en 2026 grâce au traitement de minerais déjà extraits.

Du côté de la demande, la consommation automobile recule avec la baisse des ventes de véhicules thermiques, mais l'essor des hybrides rechargeables, particulièrement en Chine, limite cet impact. Ces véhicules nécessitent davantage de platine que les moteurs classiques, ce qui pourrait stabiliser, voire augmenter la demande. Le secteur de la bijouterie constitue un autre moteur : le platine, historiquement plus précieux que l'or, reste deux fois moins cher, incitant les bijoutiers, notamment chinois, à élargir leur offre. Un transfert marginal de la demande d'or vers le platine pourrait générer une hausse significative.

La demande financière reste une inconnue, bien que les ETF sur platine soient en progression et que la Chine ait ouvert un marché à terme dynamique. Deux facteurs pourraient accentuer la hausse des prix : d'éventuelles barrières douanières américaines et le développement de l'hydrogène bas carbone. Cette technologie, clé pour le stockage d'énergie renouvelable, utilise des électrodes et piles à combustible à base de platine. Bien que son impact soit encore incertain, elle représente un potentiel de soutien à long terme.

Enfin, le palladium a enregistré une hausse spectaculaire de plus de 70% cette année, porté par un déficit structurel persistant. Ce déséquilibre résulte principalement du manque d'investissements en Afrique du Sud, qui représente près de 40% de la production mondiale, et de la baisse continue des volumes en Russie, où le palladium est un co-produit des mines de nickel.

Contrairement au platine, le palladium est essentiellement utilisé dans la fabrication des pots catalytiques. À court terme, le report de la transition vers le tout électrique soutient une demande supérieure aux prévisions, ce qui devrait maintenir une pression haussière sur les prix pendant quelques années. Cependant, à long terme, l'absence d'alternatives industrielles crédibles limite son potentiel.

Bien que le palladium figure parmi les métaux critiques aux États-Unis, l'instauration de barrières douanières semble peu probable en raison des coûts élevés de production locale, malgré une capacité existante, notamment dans le Montana. Un risque majeur pour les prix serait une interdiction américaine d'exportation du palladium russe, premier producteur mondial avec 45% de part de marché. Une telle mesure provoquerait une flambée des cours, même si son efficacité reste discutable, car le marché pourrait contourner ces sanctions, comme pour le pétrole.

Les raisons de la forte appréciation des métaux précieux en 2025 sont majoritairement structurelles, qu'elles soient économiques (or), politiques (or, argent) ou industrielles (argent, platine). Ces facteurs devraient donc rester des supports importants en 2026 et permettre aux métaux précieux de conserver un rôle de diversification intéressant dans une allocation de portefeuille.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST PRECIOUS METALS	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	287 963 696,17	160 133 277,90
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0129287258	BTF 0% 04/03/2026	255 660 202,18	
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0129132686	FRANCE ZCP 07/01/2026	243 681 660,46	
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0129287233	BTF 0% 04/02/2026	210 921 331,60	
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0129287225	BTF 0% 21/01/2026	179 030 980,95	
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0129132637	TRESOR PUBLIC ZCP 15/10/2025	160 156 809,99	161 000 000,00
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0129132645	BTF 0% 29/10/2025	150 313 218,55	151 000 000,00
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128838457	BTF 0% 09/07/2025	145 212 735,10	146 000 000,00
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0129132660	BTF FRANCE PRE 20251126 0	138 432 763,15	139 000 000,00
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	BE0312807796	KINGDOM OF BELGIUM ZCP 11/12/2025	134 303 391,50	135 000 000,00

Ofi Invest Energy Strategic Metals

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals a été de 45,35% pour l'action I, de 44,08% pour l'action R, de 45,20% pour l'action RF, de 45,90% pour l'action XL, de 48,57% pour l'action RFC USD H et de 44,08% pour l'action UFF Energy Strategic Metals A.

Entre le 31 octobre 2025 (*date de création*) et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest Precious Metals a été de 14,67% pour l'action UFF Energy Strategic Metals CT.

Entre le 1^{er} décembre 2025 (*date de création*) et le 31 décembre 2025, la performance du Compartiment Ofi Invest Precious Metals a été de 9,50% pour l'action VYV Metaux Stratégiques.

Le Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals n'a pas de benchmark.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION I	FR0014008NM5	31/12/2024	31/12/2025	45,35%	-	39 514,12 €	57 432,17 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION R	FR0014008NN3	31/12/2024	31/12/2025	44,08%	-	792,24 €	1 141,45 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION RF	FR0014008NO1	31/12/2024	31/12/2025	45,20%	-	788,01 €	1 144,20 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION RFC USD H	FR001400FXJ1	31/12/2024	31/12/2025	48,57%	-	986,82 \$	1 466,13 \$
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION UFF ENERGY STRATEGIC METALS A	FR001400J4N9	31/12/2024	31/12/2025	44,08%	-	98,81 €	142,35 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT	FR00140132G9	31/10/2025	31/12/2025	14,67%	-	100,00 €	114,67 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION VYV Metaux Stratégiques	FR0014010X19	01/12/2025	31/12/2025	9,50%	-	1 000,00 €	1 095,03 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION XL	FR0014005WK6	31/12/2024	31/12/2025	45,90%	-	41 460,95 €	60 491,33 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals obtient son exposition aux marchés des métaux précieux et industriels au travers de l'utilisation d'instruments financiers à terme, à savoir des contrats d'échange de performance (swap) répliquant la performance de l'indice « ENERGY STRATEGIC METALS Index ». Cette exposition constitue l'essentiel de la performance de l'OPC. Les autres facteurs de performance sont les intérêts prélevés ou perçus sur le placement de la trésorerie.

La stratégie est passive et repondérée à sa valeur définie à la fin de chaque trimestre ; l'exposition du portefeuille aux marchés est révisée une fois par an par le Comité d'Investissement. Celui-ci se tient en novembre, et publie ses décisions début décembre, pour une implémentation qui débute le dernier jour ouvré de l'année.

Toutefois, cette année, la très forte hausse de l'argent nous a obligés à réaliser un rebalancement exceptionnel dans les 10 derniers jours ouvrés du mois de décembre. Etant donné sa performance exceptionnelle, le poids de l'argent dans le portefeuille avait en effet dépassé la limite réglementaire de 20% d'exposition à une matière première édictée par la réglementation UCITS.

Comme le prévoit les règles de fonctionnement de l'indice, lorsqu'un rebalancement technique est déclenché dans les 10 jours ouvrés de la fin d'un trimestre, le rebalancement trimestriel est alors supprimé.

Etant donné que le rebalancement suivant, qui devait commencer à la clôture du dernier jour de décembre, était celui où les nouvelles pondérations décidées par le comité d'investissement de novembre 2025 devaient être implémentées, celles-ci ne pourront être implémentées que lors du prochain rebalancement, qui interviendra au plus tard à la fin du mois de mars 2026, ou avant si un rebalancement exceptionnel devait être nécessaire.

L'instabilité politique, géopolitique, économique et commerciale aura marqué l'année et généré une volatilité importante, même si la fin d'année a connu une tendance plus solide, avec cinq mois consécutifs de progression pour le Compartiment.

Les métaux ont connu une année exceptionnelle, atteignant des records historiques. Les cours de l'or, de l'argent, du cuivre et du platine ont tous atteint de nouveaux plus hauts.

Cette flambée s'explique par des bouleversements politiques et géopolitiques majeurs. L'arrivée de Donald Trump à la présidence américaine a rebattu les cartes du commerce mondial : les métaux ont été déclarés stratégiques, des barrières douanières ont été instaurées, et des tensions fortes sont apparues avec la Chine. Cette dernière, dominante sur les terres rares, a restreint ses exportations, révélant la dépendance mondiale à ses ressources.

Ces tensions, combinées à l'instabilité politique, économique et financière, ont renforcé l'attrait des métaux précieux comme valeurs refuges. La guerre en Ukraine et la perte de confiance dans le dollar ont accentué ce mouvement, poussant banques centrales et investisseurs vers l'or.

Enfin, la transition énergétique et l'essor de l'intelligence artificielle ont provoqué une explosion de la demande en cuivre, aluminium et argent, créant des pénuries structurelles. Ces déséquilibres annoncent une ère de rareté où la hausse des cours pourrait n'être qu'à ses débuts.

L'année 2025 a ainsi confirmé le rôle central des métaux dans l'économie mondiale et les transformations technologiques, dans un contexte de tensions politiques, géopolitiques et économique mais aussi de dépendances stratégiques.

Le cuivre réalise une très bonne année. Avec une performance de plus de 35% sur les douze derniers mois, il réalise sa meilleure performance annuelle depuis 2009 et inscrit un nouveau plus haut historique au-delà des 13 000 dollars la tonne. Plus grosse exposition du portefeuille, il est le métal industriel non ferreux coté qui progresse le plus en 2025. Le marché est toujours très perturbé par les craintes concernant la possible instauration de barrières douanières sur le métal par l'administration américaine dans les prochains mois. Ceci a entraîné la constitution de stocks importants aux Etats-Unis qui rend moins urgent une telle décision. Néanmoins, en raison des problèmes durables de production dans plusieurs des grandes mines cuprifères et d'une demande toujours en hausse avec le développement de la transition énergétique et de l'intelligence artificielle, le marché pourrait se retrouver globalement en déficit dès 2026, déficit qui pourrait devenir structurel. Les investisseurs se positionnent donc progressivement pour profiter du potentiel d'appréciation du métal.

De son côté, l'argent réalise une performance exceptionnelle, dépassant 140%, sa meilleure année depuis 1979, et atteint un record historique. Cette hausse repose sur deux dynamiques majeures : son rôle de métal précieux et son importance industrielle croissante.

Considéré comme « l'or du pauvre », l'argent bénéficie d'un statut de réserve de valeur, surtout en période d'incertitude économique et politique. En Inde, la forte hausse de l'or a stimulé la demande d'argent, notamment durant les festivals, entraînant des primes locales allant jusqu'à 8 \$ par once (15-20% au-dessus des prix internationaux).

Cette tendance a été amplifiée par une pénurie physique. Les tensions commerciales, notamment les barrières douanières imposées par Donald Trump sur l'aluminium, l'acier et le cuivre, ont incité les États-Unis à constituer des stocks préventifs. L'ajout de l'argent à la liste des métaux critiques par l'USGS a renforcé ces craintes, compliquant l'approvisionnement mondial. En Europe, les vendeurs d'ETC ont eu du mal à trouver du métal, et le taux de prêt d'argent (Lease rate) a atteint 35% annualisé en octobre, restant élevé en fin d'année (8,5%).

L'argent a par ailleurs profité de son rôle industriel. Meilleur conducteur électrique, il est indispensable dans des secteurs en forte croissance comme le photovoltaïque et la mobilité électrique. Ces deux industries représentent déjà 30% de la demande mondiale et pourraient atteindre 40 % dans les prochaines années, selon le Silver Institute, avec l'accélération de la transition énergétique.

De son côté, la production minière d'argent stagne depuis son pic en 2016, en baisse de 8 à 10%. Les gisements s'appauvrissent, augmentant les coûts d'extraction. Le recyclage, lui aussi en plateau, ne compense pas le déficit. Après cinq années consécutives de déficit et une demande attendue supérieure à l'offre en 2026, les stocks mondiaux s'amenuisent.

L'aluminium réalise également une bonne année, avec une progression de près de 15% en 2025. Si les avis divergent parmi les analystes sur les possibles conséquences de l'atteinte du maximum de production en Chine et des risques sur la production européenne en raison des coûts élevés de l'électricité, force est de constater que les stocks mondiaux sont aujourd'hui très proches des plus bas historiques. Si l'Indonésie pourrait potentiellement augmenter sa production sans qu'on puisse estimer précisément ni le rythme ni la capacité, la consommation va elle aussi poursuivre sa croissance, rendant l'équilibre très précaire.

Le platine a, lui, enregistré une performance exceptionnelle de plus de 115%, se plaçant juste derrière l'argent parmi les métaux cotés. Cette hausse s'explique par une offre très contrainte et une demande soutenue. L'Afrique du Sud, qui représente 80% de la production mondiale, souffre d'années de sous-investissement, entraînant une baisse attendue de 5% de la production minière en 2025, partiellement compensée par le recyclage (+7%). Une légère reprise est envisagée en 2026 grâce au traitement de minerais déjà extraits.

Du côté de la demande, la consommation automobile recule avec la baisse des ventes de véhicules thermiques, mais l'essor des hybrides rechargeables, particulièrement en Chine, limite cet impact. Ces véhicules nécessitent davantage de platine que les moteurs classiques, ce qui pourrait stabiliser, voire augmenter la demande. Le secteur de la bijouterie constitue un autre moteur : le platine, historiquement plus précieux que l'or, reste deux fois moins cher, incitant les bijoutiers, notamment chinois, à élargir leur offre. Un transfert marginal de la demande d'or vers le platine pourrait générer une hausse significative.

La demande financière reste une inconnue, bien que les ETF sur platine soient en progression et que la Chine ait ouvert un marché à terme dynamique. Deux facteurs pourraient accentuer la hausse des prix : d'éventuelles barrières douanières américaines et le développement de l'hydrogène bas carbone. Cette technologie, clé pour le stockage d'énergie renouvelable, utilise des électrodes et piles à combustible à base de platine. Bien que son impact soit encore incertain, elle représente un potentiel de soutien à long terme.

Enfin, le nickel réalise un mois de décembre en forte hausse. Avec plus de 13% d'appréciation sur le dernier mois de l'année, le métal termine en progression d'un peu plus de 4% sur l'année après un début d'année morose. Le marché est bien approvisionné grâce à la production indonésienne et les prix restent relativement stables, proches d'un plancher qui permet de couvrir les coûts de production. L'Indonésie a ce mois-ci durci le ton, le ministre des Mines ayant annoncé que le pays allait faire le nécessaire pour réduire la production et améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande. C'est ce qui explique le rebond du mois de décembre, notamment en toute fin de mois quand PT Vale a annoncé le retard pris dans l'obtention de certains permis d'exploitation.

Le Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals réalise une excellente année. Une question légitime après une telle appréciation est celle de la soutenabilité du mouvement dans les prochains mois. Le marché des matières premières étant un marché où les prix se font en fonction d'un équilibre instantané entre l'offre et la demande, l'apparition d'un déficit d'offre doit pousser les prix à la hausse jusqu'à ce que la demande diminue où l'offre croisse. De tels ajustements sur les métaux sont lents et difficiles : ouvrir une mine prend du temps, et se passer d'un métal n'est pas simple.

Même si les marchés de flux peuvent entraîner une volatilité importante au gré des annonces macro-économiques, le Compartiment conserve donc tout son intérêt en diversification, permettant de bénéficier des multiples tendances qui devraient continuer de porter les métaux dans les prochains mois.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	88 667 468,76	74 573 089,50
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0129287225	BTF 0% 21/01/2026	84 543 878,04	
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128690627	BTF 0% 22/01/2025		65 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128983907	BTF 0% 06/08/2025	63 147 468,72	63 500 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128537174	BOT 0% 08/01/2025		62 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128537216	BTF 0% 09/04/2025	59 597 615,40	60 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128690635	FRENCH REPUBLIC 0% 05/02/2025		60 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	EU000A4D5551	EUROPEAN UNION 0% 06/02/2026	54 753 195,08	
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0129132686	FRANCE ZCP 07/01/2026	54 703 048,72	
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128838408	BTF 0% 30/04/2025	49 707 949,00	50 000 000,00

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Actions ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Ofi Invest ESG Euro Equity	La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.
Ofi Invest Precious Metals	
Ofi Invest Energy Strategic Metals	
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	La méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la VaR absolue sans dérogation au seuil de 5%. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.
Ofi Invest European Convertible Bond	La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Compartiments	Max	Min	Moyenne
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	0,33%	0,20%	0,28%
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	1,23%	0,67%	0,89%
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	3,98%	1,25%	2,36%

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Ofi Invest ESG Euro Equity	Sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, les Compartiments n'ont réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	
Ofi Invest European Convertible Bond	

Ofi Invest Precious Metals

Informations générales au 31 décembre 2025 :

- Les titres prêtés par le Compartiment ont représenté 0% du total des actifs pouvant être prêtés.
- Les actifs empruntés par le Compartiment ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de pension ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération d'achat-revente ou de vente-rachat ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de prêt avec appel de marge ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de contrat d'échange sur rendement global ont représenté un montant de 2 154 646 695 euros, soit 114,36% des actifs sous gestion du Compartiment.

Données sur la concentration au 31 décembre 2025 :

Les principales contreparties de prêt-emprunt du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A

Les principales contreparties d'opérations de pension du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A

Les principales contreparties d'opérations de contrat d'échange sur rendement global du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
UBS Europe SE	456 353 634	68 790 000
SOCIETE GENERALE CIB	249 682 143	28 720 000
BNP PARIBAS PARIS	477 751 802	72 010 000
BOFA SECURITIES EUROPE SA	42 398 515	4 740 000
JP MORGAN AG	582 764 722	87 820 000
GOLDMAN SACHS	345 695 879	51 100 000

Données d'opérations au 31 décembre 2025 :

Les caractéristiques des opérations du Compartiment étaient les suivantes :

Type d'opération	Contrats d'échange sur rendement global	Prêt-emprunt	Pension
Type et qualité des garanties	Cash	N/A	N/A
Echéance de la garantie	Opérations ouvertes	N/A	N/A
Devise de la garantie	Euro	N/A	N/A
Echéance des opérations	Opérations ouvertes	N/A	N/A
Juridiction des contreparties	France / Allemagne / Irlande	N/A	N/A
Règlement et compensation	Bilatéral	N/A	N/A

Données sur la réutilisation des garanties :

Les garanties reçues des contreparties sont détenues dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

Conservation :

Les garanties reçues par le Compartiment sont conservées par le Dépositaire du Compartiment, SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES France. Les garanties fournies par le Compartiment sont conservées par ses contreparties sur des comptes groupés.

Revenus :

Le Compartiment perçoit l'intégralité des revenus générés par les opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Informations générales au 31 décembre 2025 :

- Les titres prêtés par le Compartiment ont représenté 0% du total des actifs pouvant être prêtés.
- Les actifs empruntés par le Compartiment ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de pension ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération d'achat-revente ou de vente-rachat ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de prêt avec appel de marge ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de contrat d'échange sur rendement global ont représenté un montant de **381 585 480 euros**, soit **86,99%** des actifs sous gestion du Compartiment.

Données sur la concentration au 31 décembre 2025 :

Les principales contreparties de prêt-emprunt du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A

Les principales contreparties d'opérations de pension du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A

Les principales contreparties d'opérations de contrat d'échange sur rendement global du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
JP MORGAN AG	174 268 957	25 990 000
SOCIETE GENERALE CIB	96 101 657	14 340 000
GOLDMAN SACHS	11 214 867	15 590 000

Données d'opérations au 31 décembre 2025 :

Les caractéristiques des opérations du Compartiment étaient les suivantes :

Type d'opération	Contrats d'échange sur rendement global	Prêt-emprunt	Pension
Type et qualité des garanties	Cash	NA	NA
Echéance de la garantie	Opérations ouvertes	NA	NA
Devise de la garantie	Euro	NA	NA
Echéance des opérations	Opérations ouvertes	NA	NA
Juridiction des contreparties	France / Allemagne / Irlande	NA	NA
Règlement et compensation	Bilatéral	NA	NA

Données sur la réutilisation des garanties :

Les garanties reçues des contreparties sont détenues dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

Conservation :

Les garanties reçues par le Compartiment sont conservées par le Dépositaire du Compartiment, SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES France. Les garanties fournies par le Compartiment sont conservées par ses contreparties sur des comptes groupés.

Revenus :

Le Compartiment perçoit l'intégralité des revenus générés par les opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Informations relatives à l'ESMA

[Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres \(pensions livrées, prêts et emprunts\) :](#)

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

[Les contrats financiers \(dérivés OTC\) :](#)

Compartiments	Change	Taux	Crédit	Actions - CFD	Commodities
Ofi Invest ESG Euro Equity					
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3					
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus			24 000 000 €		
Ofi Invest European Convertible Bond	24 868 060,32 €				
Ofi Invest Precious Metals	29 843 632,48 €				
Ofi Invest Energy Strategic Metals					

[Les contrats financiers \(dérivés listés\) :](#)

Compartiments	Futures	Options
Ofi Invest ESG Euro Equity		
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	34 599 960 €	
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	11 115 690 €	
Ofi Invest European Convertible Bond		
Ofi Invest Precious Metals		
Ofi Invest Energy Strategic Metals		

[Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :](#)

Compartiments	Contreparties
Ofi Invest ESG Euro Equity	
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	
Ofi Invest European Convertible Bond	SOCIETE GENERALE CIB, NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS, UBS EUROPE SE
Ofi Invest Precious Metals	SOCIETE GENERALE CIB, CREDIT AGRICOLE CIB
Ofi Invest Energy Strategic Metals	

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

GLOBAL SICAV

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

GLOBAL SICAV

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

GLOBAL SICAV
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments GLOBAL SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

GLOBAL SICAV

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.04.22 10:00:46 +02:00

Comptes Annuels au 31 décembre 2025

La liste des compartiments au 31 décembre 2025

Ofi Invest ESG Euro Equity

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

Ofi Invest European Convertible Bond

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

Ofi Invest Precious Metals

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

Ofi Invest Energy Strategic Metals

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

La liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice

Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta - clos le 31/03/2025

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	230 662 559,73	237 492 857,02
Actions et valeurs assimilées (A)	225 753 626,87	228 686 169,13
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	225 753 626,87	228 686 169,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 908 932,86	8 806 687,89
OPCVM	4 908 932,86	8 806 687,89
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	230 662 559,73	237 492 857,02
Créances et comptes d'ajustement actifs	15 568,80	429 802,83
Comptes financiers	279 143,56	293 581,35
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	294 712,36	723 384,18
Total Actif I+II	230 957 272,09	238 216 241,20

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	136 056 598,47	164 654 560,36
Report à nouveau sur revenu net	7 365,32	8 027,43
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	60 699 071,23	57 514 365,80
Résultat net de l'exercice	34 073 472,85	15 898 616,57
Capitaux propres	230 836 507,87	238 075 570,16
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	230 836 507,87	238 075 570,16
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	120 764,22	140 671,04
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	120 764,22	140 671,04
Total Passifs : I+II+III+IV	230 957 272,09	238 216 241,20

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	6 289 258,16	8 110 721,12
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	8 439,85	11 648,68
Sous-total Produits sur opérations financières	6 297 698,01	8 122 369,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-225,72	-565,67
Sous-total Charges sur opérations financières	-225,72	-565,67
Total Revenus financiers nets (A)	6 297 472,29	8 121 804,13
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-1 202 178,11	-1 564 938,56
Frais de gestion de la société de gestion	-1 202 178,11	-1 564 938,56
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 202 178,11	-1 564 938,56
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	5 095 294,18	6 556 865,57
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-267 740,25	-758 396,53
Sous-total Revenus nets I = C+D	4 827 553,93	5 798 469,04

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	19 571 874,29	16 384 755,38
Frais de transactions externes et frais de cession	-332 345,46	-289 055,65
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	19 239 528,83	16 095 699,73
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 873 930,84	-1 828 142,65
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	17 365 597,99	14 267 557,08
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13 569 654,36	-4 993 314,16
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	4 397,29	-5 761,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	13 574 051,65	-4 999 076,04
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 693 730,72	831 666,49
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	11 880 320,93	-4 167 409,55
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	34 073 472,85	15 898 616,57

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions et à l'article 209-0 A du Code général des impôts, le Compartiment est en permanence investi, au minimum à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, le portefeuille s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO₂ par million d'euros de Chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026.
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	230 836 507,87	238 075 570,16	255 398 958,47	268 364 574,30	421 199 970,04
Nombre de titres					
Catégorie d'actions C	183 116,9179	220 703,1888	265 460,7944	319 990,6875	371 505,8223
Catégorie d'actions D	334 881,8172	616 529,0205	719 320,8907	879 231,9794	1 519 464,8394
Catégorie d'actions N-D	746 478,6902	729 526,8501	791 004,4406	992 283,7988	1 086 385,7302
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR	-	-	-	-	500,0000
Catégorie d'actions R	40 501,8328	42 548,4958	42 537,7203	45 662,5045	47 263,5470
Catégorie d'actions RF	1,0000	1,0000	1,0000	8,5823	1,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions C en EUR	202,88	174,36	163,85	137,97	164,07
Catégorie d'actions D en EUR	133,37	116,67	111,56	95,45	115,15
Catégorie d'actions N-D en EUR	190,87	166,84	159,33	136,21	164,63
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-(1)	136,03(2)
Catégorie d'actions R en EUR	161,26	139,59	132,13	112,07	134,23
Catégorie d'actions RF en EUR	170,33	146,94	138,54	116,25	138,48
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	2,02	2,25	2,10	1,72	1,35
Catégorie d'actions N-D en EUR	4,74	4,94	4,57	3,90	3,54
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions C en EUR	3,04	3,33	3,05	2,44	1,92
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	1,59
Catégorie d'actions R en EUR	1,33	1,66	1,56	1,16	0,66
Catégorie d'actions RF en EUR	52,73	2,30	3,05	1,87	2,47

(1) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

(2) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 21/02/2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L211-1, III, du Code monétaire et financier :

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Opérations à règlement-livraison différé

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.

Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme fermes figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,08% TTC pour les actions C et D
- 1,80% TTC pour les actions R
- 1,40% TTC pour les actions RF
- 0,10% TTC pour les actions N-D

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Actions C, R et RF :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

Actions D et N-D :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	238 075 570,16	255 398 958,47
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 432 777,61	19 953 777,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-47 949 083,37	-49 807 724,86
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 095 294,18	6 556 865,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	19 239 528,83	16 095 699,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	13 574 051,65	-4 999 076,04
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-4 631 631,19	-5 122 930,33
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	230 836 507,87	238 075 570,16

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions C	
Actions émises	7 534,9871
Actions rachetées	45 121,2580
Catégorie d'actions D	
Actions émises	7 951,0000
Actions rachetées	289 598,2033
Catégorie d'actions N-D	
Actions émises	20 201,5455
Actions rachetées	3 249,7054
Catégorie d'actions R	
Actions émises	9 005,1099
Actions rachetées	11 051,7729
Catégorie d'actions RF	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions C		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions D		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions N-D		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions R		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions RF		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0000971160 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0000971178 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0011653435 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY N-D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013275112 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013308947 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	225 754	79 535	52 148	40 867	20 640	32 563
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	225 754	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	279	-	-	-	279
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	279

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	279	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	279	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	SEK	NOK	USD	
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	152	92	33	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	152	92	33	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	279	
<i>Société Générale</i>	279	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0010027102	PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE SICAV ACT D DIS			
PHITRUST ACTIVE INVESTORS	France	Actions	EUR	3 918
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D			
OFI INVEST AM	France	Monétaire	EUR	991
Total				4 909

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	15 568,80
Total créances	15 568,80
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-98 330,15
Provision commission de mouvement	-4 576,93
Autre	-17 857,14 ⁽³⁾
Total dettes	-120 764,22
Total	-105 195,42

(3) Provision sur prestation de récupération fiscale Aberdeen

Frais de gestion

Catégorie d'actions C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions N-D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie d'actions RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	208,00	4 763,00	990 704,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions C		
Revenus nets	556 927,63	735 723,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	556 927,63	735 723,61
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	556 927,63	735 723,61
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	556 927,63	735 723,61
Total	556 927,63	735 723,61
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions D		
Revenus nets	677 277,51	1 386 168,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	677 277,51	1 386 168,79
Report à nouveau	1 854,46	4 435,54
Sommes distribuables au titre du revenu net	679 131,97	1 390 604,33
Affectation :		
Distribution	676 461,27	1 387 190,30
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 670,70	3 414,03
Capitalisation	-	-
Total	679 131,97	1 390 604,33
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	334 881,8172	616 529,0205
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,02	2,25
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions N-D		
Revenus nets	3 539 135,33	3 605 656,33
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 539 135,33	3 605 656,33
Report à nouveau	5 510,86	3 591,89
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 544 646,19	3 609 248,22
Affectation :		
Distribution	3 538 308,99	3 603 862,64
Report à nouveau du revenu de l'exercice	6 337,20	5 385,58
Capitalisation	-	-
Total	3 544 646,19	3 609 248,22
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	746 478,6902	729 526,8501
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,74	4,94
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions R		
Revenus nets	54 211,40	70 918,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	54 211,40	70 918,01
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	54 211,40	70 918,01
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	54 211,40	70 918,01
Total	54 211,40	70 918,01
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions RF		
Revenus nets	2,06	2,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,06	2,30
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,06	2,30
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,06	2,30
Total	2,06	2,30
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions C		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 781 027,62	2 289 658,79
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 781 027,62	2 289 658,79
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	9 227 176,63	8 831 472,84
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 008 204,25	11 121 131,63
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	12 008 204,25	11 121 131,63
Capitalisation	-	-
Total	12 008 204,25	11 121 131,63
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	183 116,9179	220 703,1888
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 368 246,54	4 320 465,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 368 246,54	4 320 465,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	11 856 027,37	17 506 891,20
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	15 224 273,91	21 827 356,67
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	15 224 273,91	21 827 356,67
Capitalisation	-	-
Total	15 224 273,91	21 827 356,67
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	334 881,8172	616 529,0205
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions N-D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 725 402,44	7 302 522,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 725 402,44	7 302 522,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	38 015 572,55	29 849 751,63
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	48 740 974,99	37 152 273,94
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	48 740 974,99	37 152 273,94
Capitalisation	-	-
Total	48 740 974,99	37 152 273,94
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	746 478,6902	729 526,8501
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions R		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	490 908,74	354 901,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	490 908,74	354 901,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 600 256,66	1 326 220,79
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 091 165,40	1 681 122,62
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 091 165,40	1 681 122,62
Capitalisation	-	-
Total	2 091 165,40	1 681 122,62
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	40 501,8328	42 548,4958
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12,65	8,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	12,65	8,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	38,02	29,34
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	50,67	38,02
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	38,02
Capitalisation	50,67	-
Total	50,67	38,02
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				225 753 626,87	97,80
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				225 753 626,87	97,80
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	12 250,00	2 070 862,50	0,90
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	1 028,00	1 413 500,00	0,61
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	23 314,00	3 736 301,64	1,62
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	25 968,00	5 152 051,20	2,23
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	50 453,00	2 986 817,60	1,29
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	19 791,00	7 728 385,50	3,35
ALSTOM	Manufacture	EUR	119 924,00	3 018 487,08	1,31
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	44 048,00	2 767 976,32	1,20
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	37 599,00	2 064 185,10	0,89
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	16 561,00	15 259 305,40	6,61
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	117 187,00	4 799 979,52	2,08
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	337 909,00	6 775 075,45	2,94
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	292 675,00	2 947 237,25	1,28
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	47 047,00	4 381 957,58	1,90
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	23 758,00	2 620 507,40	1,14
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	40 292,00	3 255 190,68	1,41
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	128 210,00	3 484 747,80	1,51
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	15 124,00	2 151 389,00	0,93
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	38 111,00	1 078 922,41	0,47
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	43 115,00	3 749 280,40	1,62
DANONE SA	Manufacture	EUR	23 574,00	1 810 011,72	0,78
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	59 218,00	1 411 757,12	0,61
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	5 500,00	1 230 350,00	0,53
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	IT/Communication	EUR	84 749,00	2 344 157,34	1,02
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	38 444,00	2 643 409,44	1,15
EDENRED	Science/Technologie	EUR	28 718,00	543 057,38	0,24
ENEL SPA	Energie	EUR	667 545,00	5 925 796,97	2,57
ENGIE SA	Energie	EUR	122 049,00	2 735 118,09	1,18
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	11 211,00	3 025 848,90	1,31
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	55 707,00	744 245,52	0,32
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	9 989,00	1 564 277,40	0,68
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	26 519,00	1 845 192,02	0,80
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	1 130,00	2 397 860,00	1,04
IBERDROLA SA	Energie	EUR	193 233,00	3 568 047,35	1,55
INDITEX	Commerce	EUR	60 193,00	3 391 273,62	1,47
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	124 771,00	4 707 609,83	2,04
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	268 165,00	6 438 641,65	2,79
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	1 266 249,00	7 497 460,33	3,25
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	8 256,00	918 480,00	0,40
KERING	Commerce	EUR	4 690,00	1 411 690,00	0,61

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KERRY GROUP A	Manufacture	EUR	31 574,00	2 462 772,00	1,07
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	722 708,00	2 873 487,01	1,24
LEGRAND	Manufacture	EUR	14 154,00	1 801 096,50	0,78
LOREAL SA	Manufacture	EUR	7 474,00	2 739 968,40	1,19
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	9 267,00	5 977 215,00	2,59
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	20 503,00	2 513 667,80	1,09
METSO CORPORATION	Construction	EUR	143 643,00	2 151 772,14	0,93
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	3 961,00	2 226 874,20	0,96
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	311 023,00	1 733 020,16	0,75
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	11 275,00	824 202,50	0,36
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	34 404,00	1 818 251,40	0,79
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	19 708,00	1 702 377,04	0,74
PUMA AG	Manufacture	EUR	32 493,00	724 593,90	0,31
SAFRAN	Manufacture	EUR	10 309,00	3 065 896,60	1,33
SAIPEM SPA	Manufacture	EUR	930 476,00	2 256 404,30	0,98
SANOFI	Manufacture	EUR	53 854,00	4 454 802,88	1,93
SAP SE	IT/Communication	EUR	46 738,00	9 737 862,30	4,22
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	34 506,00	8 105 459,40	3,51
SEB SA	Manufacture	EUR	31 864,00	1 570 895,20	0,68
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	25 511,00	6 100 955,65	2,64
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	13 238,00	1 593 855,20	0,69
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	60 000,00	2 695 200,00	1,17
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	52 248,00	3 590 482,56	1,56
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	103 088,00	2 313 294,72	1,00
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	43 749,00	1 420 967,52	0,62
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	45 940,00	3 258 064,80	1,41
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	82 764,00	2 459 746,08	1,07
VINCI SA	Construction	EUR	17 916,00	2 150 815,80	0,93
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	61 219,00	1 502 314,26	0,65
WIENERBERGER	Manufacture	EUR	37 232,00	1 140 043,84	0,49
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	13 480,00	1 190 823,20	0,52
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				4 908 932,86	2,13
<i>OPCVM</i>				<i>4 908 932,86</i>	<i>2,13</i>
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	208,00	990 704,00	0,43
PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE SICAV ACT D DIS	Finance/Assurance	EUR	15 821,00	3 918 228,86	1,70
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				230 662 559,73	99,92

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	230 662 559,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	294 712,36
Autres passifs (-)	-120 764,22
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	230 836 507,87

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	344 293 038,16	97 458 885,39
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	333 149 929,16	95 156 595,84
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	333 149 929,16	95 156 595,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	11 112 079,00	2 302 289,55
OPCVM	11 112 079,00	2 302 289,55
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	31 030,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	344 293 038,16	97 458 885,39
Créances et comptes d'ajustement actifs	261 123,96	3 491,56
Comptes financiers	3 134 288,28	1 818 382,93
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	3 395 412,24	1 821 874,49
Total Actif I+II	347 688 450,40	99 280 759,88

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	338 121 673,23	95 229 471,51
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	9 076 121,43	3 955 326,50
Capitaux propres	347 197 794,66	99 184 798,01
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	347 197 794,66	99 184 798,01
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	31 030,00	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	31 030,00	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	459 625,74	95 961,87
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	459 625,74	95 961,87
Total Passifs : I+II+III+IV	347 688 450,40	99 280 759,88

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	3 857 911,84	3 298 020,75
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-22 287,22
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	37 859,71	64 101,14
Sous-total Produits sur opérations financières	3 895 771,55	3 339 834,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 060,80	-3 541,18
Sous-total Charges sur opérations financières	-3 060,80	-3 541,18
Total Revenus financiers nets (A)	3 892 710,75	3 336 293,49
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-405 719,41	-230 510,02
Frais de gestion de la société de gestion	-405 719,41	-230 510,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-405 719,41	-230 510,02
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	3 486 991,34	3 105 783,47
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	5 451 582,78	-16 740,42
Sous-total Revenus nets I = C+D	8 938 574,12	3 089 043,05

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	832 206,54	-20 773,33
Frais de transactions externes et frais de cession	-50 971,60	-28 990,69
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	781 234,94	-49 764,02
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	2 267 136,08	102 797,51
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	3 048 371,02	53 033,49
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 707 577,23	562 886,73
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 391,91	750,20
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-1 708 969,14	563 636,93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 201 854,57	249 613,03
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-2 910 823,71	813 249,96
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	9 076 121,43	3 955 326,50

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille est exposé entre 70% et 100% de son actif net à des titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de l'OCDE.

Le portefeuille peut détenir entre 0% et 10% de l'actif net des actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote.

Le portefeuille peut investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille est également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :

- les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation ;
- les stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt ;
- les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiences du marché du crédit dans son ensemble ;
- les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiences des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex. : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier).

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité ;
- gestion de l'exposition globale au risque crédit ;
- gestion de l'allocation sectorielle ;
- sélection des émetteurs ;
- choix de titres.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le portefeuille est géré :	Entre 0 et +3
Maturité max des obligations	5 ans au call avec un poids des [3Y ;5Y] maximum de 30% de l'actif net
Notation HY (à l'acquisition)	Maximum 10% de l'actif net
Devises de libellé des titres dans lesquels le portefeuille est investi :	Euro : de 90 à 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le portefeuille:	De 0% à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le portefeuille est exposé :	OCDE

Le Compartiment pourra être investi jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	347 197 794,66	99 184 798,01	140 787 407,33	151 024 813,08	363 293 256,74
Nombre de titres					
Catégorie d'actions I	881 860,1121	711 313,1488	1 180 282,7545	1 292 366,2870	3 102 381,6299
Catégorie d'actions R	2 104 965,2414	27 495,0830	30 249,8712	74 924,9582	209 117,0868
Catégorie d'actions RF	72 899,7572	130 685,7868	64 647,5566	58 738,8822	16 013,7878
Catégorie d'actions GIC	-	-	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions N	99 741,1000	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME	641,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions I en EUR	119,01	115,70	111,08	106,77	109,89
Catégorie d'actions R en EUR	106,46	103,66	99,73	96,15	99,25
Catégorie d'actions RF en EUR	110,46	107,34	103,07	99,18	100,75
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-(4)	103,15	98,97	101,77
Catégorie d'actions N en EUR	100,38 ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME en EUR	100,13 ⁽⁶⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	0,67	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions I en EUR	4,31	3,67	-0,37	-2,94	-0,07
Catégorie d'actions R en EUR	3,71	3,07	-0,62	-2,94	-0,36
Catégorie d'actions RF en EUR	4,05	3,39	-0,44	-2,83	-0,21
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	0,00	-0,14	-2,66	0,01
Catégorie d'actions N en EUR	0,03	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME en EUR	0,20	-	-	-	-

(4) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 31/10/2024.

(5) La catégorie d'actions N a été créée le 06/10/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(6) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME a été créée le 01/12/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles.

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances :

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Credit Default Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons courus.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ; tout OPC inclus ; ne peut être supérieur à

- 0,55 % TTC pour la catégorie d'actions I
- 0,60 % TTC pour la catégorie d'actions R
- 0,50 % TTC pour la catégorie d'actions RF
- 0,30 % TTC pour la catégorie d'actions N
- 0,45 % TTC pour la catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables s'appliquent uniquement à la catégorie d'actions I. Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/04/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/04 au 31/03 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes (voir ci-dessous)

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de la meilleure des performances entre l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

(*) Par exception, la formule de calcul de la commission de surperformance sera chaînée comme suit : du 1er avril 2025 au 18 juillet 2025 elle sera égale à 20% TTC, par rapport à la meilleure performance entre l'indice €STR capitalisé quotidiennement+ 25 bps et zéro (0)% puis du 21 juillet 2025 au 31 mars 2026, elle sera égale à 20% TTC au-delà de la performance de l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate,

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/04/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/4/22 au 31/3/23, la seconde du 01/4/22 au 31/3/24, jusqu'à la cinquième période du 01/4/22 au 31/3/27.

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Catégories d'actions : I, R, RF et VYV OBLIGATIONS COURT TERME

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégorie d'actions : N

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégories d'actions : I, R, RF, N et VYV OBLIGATIONS COURT TERME

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	99 184 798,01	140 787 407,33
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	369 372 397,23	124 122 917,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-123 934 966,59	-169 345 183,67
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 486 991,34	3 105 783,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	781 234,94	-49 764,02
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 708 969,14	563 636,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	16 308,87 ⁽⁷⁾	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	347 197 794,66	99 184 798,01

(7) Soulte fusion/absorption du fonds OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO 1-3

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions I	
Actions émises	930 537,2535
Actions rachetées	759 990,2902
Catégorie d'actions R	
Actions émises	2 267 800,3634
Actions rachetées	190 330,2050
Catégorie d'actions RF	
Actions émises	75 477,9193
Actions rachetées	133 263,9489
Catégorie d'actions N	
Actions émises	101 156,8600 ⁽⁸⁾
Actions rachetées	1 415,7600
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME	
Actions émises	641,0000 ⁽⁹⁾
Actions rachetées	-

(8) La catégorie d'actions N a été créée le 06/10/2025.

(9) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME a été créée le 01/12/2025.

Commissions

Catégorie d'actions I		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions R		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions RF		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions N		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0000979866 - OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0011799931 - OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013308921 - OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010Q34 - OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 N

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014012C12 - OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 VYV OBLIGATIONS COURT TERME

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	333 150	190 045	143 105	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 134	-	-	-	3 134
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	34 600	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	224 645	143 105	-	3 134

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	148 328	106 758	78 064
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 134	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	34 600	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	3 134	-	182 928	106 758	78 064

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	GBP	USD		
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	26	16	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	26	16	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	330 356	-	2 794
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	330 356	-	2 794

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	3 134	
<i>Société Générale</i>	3 134	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D France	Monétaire	EUR	11 112
Total				11 112

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	126 955,70
Souscriptions à recevoir	134 168,26
Total créances	261 123,96
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-106 383,37
Provision pour frais de gestion variables à payer	-74 411,06
Provision commission de mouvement	-6 238,47
Rachats à payer	-272 592,84
Total dettes	-459 625,74
Total	-198 501,78

Frais de gestion

Catégorie d'actions I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Commission de performance (frais variables)	82 437,63
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13 ⁽¹⁰⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45 ⁽¹¹⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(10) La catégorie d'actions N ayant été créée le 06/10/2025, le taux présenté a été annualisé.

(11) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME ayant été créée le 01/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	2 333,00	4 763,00	11 112 079,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions I		
Revenus nets	2 861 190,95	2 569 781,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 861 190,95	2 569 781,64
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 861 190,95	2 569 781,64
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 861 190,95	2 569 781,64
Total	2 861 190,95	2 569 781,64
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions R		
Revenus nets	5 786 511,94	83 095,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 786 511,94	83 095,97
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 786 511,94	83 095,97
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 786 511,94	83 095,97
Total	5 786 511,94	83 095,97
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions RF		
Revenus nets	222 969,63	436 165,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	222 969,63	436 165,44
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	222 969,63	436 165,44
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	222 969,63	436 165,44
Total	222 969,63	436 165,44
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions GIC		
Revenus nets	-	0,00 ⁽¹²⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-	0,00
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-	0,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	0,00
Total	-	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions N		
Revenus nets	67 746,92⁽¹³⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	67 746,92	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	67 746,92	-
Affectation :		
Distribution	66 826,54	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	920,38	-
Capitalisation	-	-
Total	67 746,92	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	99 741,1000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,67	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME		
Revenus nets	154,68⁽¹⁴⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	154,68	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	154,68	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	154,68	-
Total	154,68	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(12) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 31/10/2024.

(13) La catégorie d'actions N a été créée le 06/10/2025.

(14) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME a été créée le 01/12/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	947 322,99	44 010,98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	947 322,99	44 010,98
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	947 322,99	44 010,98
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	947 322,99	44 010,98
Total	947 322,99	44 010,98
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	881 860,1121	711 313,1488
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions R		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 025 032,01	1 519,33
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 025 032,01	1 519,33
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 025 032,01	1 519,33
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 025 032,01	1 519,33
Total	2 025 032,01	1 519,33

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 104 965,2414	27 495,0830
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	72 670,02	7 503,18
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	72 670,02	7 503,18
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	72 670,02	7 503,18
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	72 670,02	7 503,18
Total	72 670,02	7 503,18
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	72 899,7572	130 685,7868
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions GIC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-	0,00⁽¹⁵⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-	0,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-	0,00
Total	-	0,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions N		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 368,09⁽¹⁶⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 368,09	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 368,09	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 368,09	-
Total	3 368,09	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	99 741,1000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-22,09⁽¹⁷⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-22,09	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-22,09	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-22,09	-
Total	-22,09	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	641,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(15) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 31/10/2024.

(16) La catégorie d'actions N a été créée le 06/10/2025.

(17) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS COURT TERME a été créée le 01/12/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				333 149 929,16	95,95
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				333 149 929,16	95,95
ABN AMRO BANK 4% 16/01/2028	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 385 636,88	0,40
ABN AMRO BANK NV 2.375% 01/06/2027	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 026 389,86	0,58
ACHMEA BANK NV 2.5% 06/05/2028	Finance/Assurance	EUR	4 100 000,00	4 149 906,55	1,20
ACHMEA BANK NV 2.75% 10/12/2027	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 708 685,14	0,49
ACHMEA BV 1.5% 26/05/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 195 494,58	0,34
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	Finance/Assurance	EUR	3 300 000,00	3 343 374,21	0,96
AIR LIQUIDE FINANCE 2.625% 05/11/2029	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 395 744,77	0,69
AKZO NOBEL NV 1.625% 14/04/2030	Manufacture	EUR	3 427 000,00	3 267 173,17	0,94
ALD SA 3.875% 22/02/2027	Admin. privée	EUR	1 900 000,00	1 992 632,81	0,57
ALPHA BANK SA VAR 27/06/2029	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 241 343,82	0,36
AXA SA VAR 28/05/2049	Finance/Assurance	EUR	3 600 000,00	3 666 229,64	1,06
BANCO SANTANDER SA 3.875% 16/1/2028	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 189 366,58	0,92
BANCO SANTANDER VAR 23/08/2033	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 238 161,37	0,93
BANK OF AMERICA CORP VAR 08/08/2029	Finance/Assurance	EUR	4 050 000,00	3 838 523,42	1,11
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/08/2028	Finance/Assurance	EUR	4 080 000,00	3 959 682,14	1,14
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.75% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	4 400 000,00	4 292 207,84	1,24
BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	Finance/Assurance	EUR	3 600 000,00	3 721 864,93	1,07
BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 110 767,82	0,61
BELFIUS BANQUE SA NV VAR 19/04/2033	Finance/Assurance	EUR	3 300 000,00	3 572 781,62	1,03
BMW FINANCE NV 2.625% 20/05/2028	Finance/Assurance	EUR	6 060 000,00	6 165 208,24	1,78
BNP PARIBAS ISSUANCE 3% 03/09/2030	Finance/Assurance	EUR	3 456 000,00	3 470 625,03	1,00
BNP PARIBAS VAR 19/01/2030	Finance/Assurance	EUR	3 500 000,00	3 261 573,77	0,94
BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 471 475,34	0,42
BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	3 100 000,00	3 140 573,05	0,90
BPCE 3.875% 11/01/2029	Finance/Assurance	EUR	3 400 000,00	3 613 904,25	1,04
BRENTAG FINANCE BV 3.75% 24/04/2028	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 614 703,42	0,75
CA AUTO BANK SPA 2.75% 07/07/2028	Finance/Assurance	EUR	2 855 000,00	2 893 720,45	0,83
CAIXABANK SA VAR 21/01/2028	Finance/Assurance	EUR	4 200 000,00	4 145 761,32	1,19
CAPGEMINI SE 2.5% 25/09/2028	IT/Communication	EUR	3 000 000,00	3 006 438,90	0,87
CATERPILLAR FINL 2.541% 20/11/2028	Finance/Assurance	EUR	889 000,00	887 847,42	0,26
COMCAST CORP 0.25% 20/05/2027	IT/Communication	EUR	4 900 000,00	4 760 278,18	1,37

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COMMERZBANK AG VAR 26/11/2030	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	2 897 378,08	0,83
COMMERZBANK VAR 08/12/2028	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 706 143,29	0,49
CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 259 301,27	0,36
CREDIT AGRICOLE SA VAR 03/07/2031	Finance/Assurance	EUR	5 600 000,00	5 575 781,92	1,61
CREDIT AGRICOLE SA VAR 11/07/2029	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 475 328,44	0,42
CREDIT AGRICOLE SA VAR 28/08/2033	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 294 006,85	0,37
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 07/05/2027	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 477 598,01	0,43
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 01/03/2029	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 401 290,30	0,40
CRELAN SA VAR 28/02/2030	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 728 663,89	0,79
DANONE SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	4 800 000,00	4 711 094,14	1,36
DEUTSCHE BANK AG VAR 16/06/2029	Finance/Assurance	EUR	3 900 000,00	3 963 589,23	1,14
DNB BANK ASA VAR 23/02/2029	Finance/Assurance	EUR	3 052 000,00	2 903 503,06	0,84
ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.75% 05/06/2027	Energie	EUR	3 600 000,00	3 741 574,68	1,08
ENEL FINANCE INTL NV 2.625% 24/02/2028	Finance/Assurance	EUR	6 100 000,00	6 249 902,07	1,80
ENERGIAS DE PORTUGAL SA 1.625% 15/04/2027	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 005 075,89	0,58
ENGIE SA 3.5% 27/09/2029	Energie	EUR	4 800 000,00	4 957 531,40	1,43
ERSTE GROUP BANK AG VAR 15/11/2032	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 031 440,47	0,59
EUROBANK SA VAR 07/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 691 000,00	1 717 135,45	0,49
EUROGRID GMBH 3.075% 18/10/2027	Energie	EUR	3 700 000,00	3 754 595,27	1,08
EURONEXT NV 2.625% 26/11/2028	Finance/Assurance	EUR	2 087 000,00	2 087 118,36	0,60
GIVAUDAN FIN EUROPE 2.875% 09/09/2029	Finance/Assurance	EUR	2 903 000,00	2 923 711,51	0,84
HIGHLAND HOLDINGS SARL 2.875% 19/11/2027	Finance/Assurance	EUR	3 992 000,00	4 024 024,04	1,16
HSBC HOLDINGS PLC VAR 16/11/2032	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 283 181,37	0,37
HSBC HOLDINGS PLC VAR 22/03/2035	Finance/Assurance	EUR	2 232 000,00	2 396 864,45	0,69
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 270 924,93	0,37
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	5 900 000,00	5 881 294,58	1,69
ICADE 1.625% 28/02/2028	Immobilier	EUR	3 800 000,00	3 760 122,38	1,08
IDS FINANCING PLC 1% 01/01/2029	Finance/Assurance	EUR	2 711 000,00	2 719 262,98	0,78
ING GROEP NV VAR 26/08/2035	Finance/Assurance	EUR	3 600 000,00	3 743 423,51	1,08
ING GROUPE NV VAR 09/06/2032	Finance/Assurance	EUR	3 100 000,00	3 038 974,16	0,88
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2.50% 28/11/2029	Immobilier	EUR	5 100 000,00	5 005 255,97	1,44
INTESA SANPAOLO SPA 1.75% 20/03/2028	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 792 695,70	0,52
INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 710 794,96	0,49
KBC GROUP NV VAR 14/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 808 380,44	0,52
KBC GROUP NV VAR 25/4/2033	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 361 542,08	0,68
KLEPIERRE 2% 12/05/2029	Immobilier	EUR	4 300 000,00	4 238 127,71	1,22
LA BANQUE POSTAL VAR 09/02/2028	Finance/Assurance	EUR	3 500 000,00	3 471 513,84	1,00
LSEG NETHERLANDS BV 0.25% 06/04/2028	Finance/Assurance	EUR	47 000,00	44 750,90	0,01
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20/09/2027	Finance/Assurance	EUR	5 747 000,00	5 813 329,83	1,67
LVMH MOET HENNESSY VUITT 2.625% 07/03/2029	Manufacture	EUR	3 800 000,00	3 865 040,90	1,11
MERCEDES BENZ INT FINANCE 3% 10/07/2027	Finance/Assurance	EUR	3 800 000,00	3 889 498,85	1,12

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MITSUBISHI HC CAP UK PLC 2.856% 26/11/2028	Admin. privée	EUR	4 524 000,00	4 525 944,70	1,30
MORGAN STANLEY 1.875% 27/04/2027	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 412 879,78	0,69
MORGAN STANLEY VAR 4.656% 02/03/2029	Finance/Assurance	EUR	2 540 000,00	2 739 000,23	0,79
NATIONAL BANK OF GREECE SA VAR 21/07/2029	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 311 410,79	0,38
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 115 885,48	0,90
NATWEST GROUP PLC VAR 14/09/2032	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 852 327,13	0,53
NATWEST GROUP PLC VAR 16/02/2029	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 408 758,11	0,41
NN GROUP NV VAR 13/01/2048	Finance/Assurance	EUR	1 720 000,00	1 849 303,24	0,53
NORDEA BANK 2.5% 23/05/2029	Finance/Assurance	EUR	5 200 000,00	5 235 921,32	1,51
NORDEA BANK AB VAR 18/08/2031	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	2 882 534,05	0,83
NOVO NORDISK FINANCE NL 2.375% 27/05/2038	Finance/Assurance	EUR	5 853 000,00	5 910 770,71	1,70
NTT FINANCE CORP 2.906% 16/03/2029	Finance/Assurance	EUR	2 845 000,00	2 887 287,07	0,83
NYKREDIT REALKREDIT AS VAR 29/12/2032	Finance/Assurance	EUR	3 900 000,00	4 065 261,70	1,17
ORANGE TF/TV PERP	IT/Communication	EUR	225 000,00	231 639,90	0,07
PUBLICIS GROUPE SA 2.875% 12/06/2029	Science/Technologie	EUR	2 800 000,00	2 839 801,42	0,82
RECKITT BENCKISER TSY 2.625% 10/09/2028	Finance/Assurance	EUR	2 355 000,00	2 372 460,87	0,68
RENTOKIL INITIAL FINANCE 3.875% 27/06/2027	Finance/Assurance	EUR	4 600 000,00	4 765 156,38	1,37
SCA HYGIENE AB 1.625% 30/03/2027	Manufacture	EUR	4 500 000,00	4 509 541,23	1,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	Manufacture	EUR	5 200 000,00	5 162 710,30	1,49
SELP FINANCE SARL 3.75% 10/08/2027	Immobilier	EUR	4 172 000,00	4 293 928,70	1,24
SOCIETE GENERALE VAR 28/09/2029	Finance/Assurance	EUR	7 700 000,00	8 163 952,42	2,35
SSE PLC VAR PERP	Energie	EUR	3 500 000,00	3 644 772,47	1,05
STATKRAFT AS 1.5% 26/03/2030	Energie	EUR	4 564 000,00	4 344 938,63	1,25
SWEDBANK AB VAR 23/08/2032	Finance/Assurance	EUR	3 160 000,00	3 237 759,81	0,93
TELIA CO AB VAR 11/05/2081	IT/Communication	EUR	2 700 000,00	2 714 724,25	0,78
TERNA RETE ELECTRICA PERP	Energie	EUR	3 300 000,00	3 316 772,59	0,96
TERNA SPA 1.375% 26/07/2027	Energie	EUR	2 500 000,00	2 477 126,03	0,71
TOYOTA MOTOR FINANCE 2.75% 28/01/2030	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 096 159,49	0,32
UCB SA 1% 30/03/2028	Manufacture	EUR	2 900 000,00	2 794 320,03	0,80
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.50% 11/09/2029	Immobilier	EUR	3 500 000,00	3 594 301,51	1,04
UNICREDIT SPA VAR 16/02/2029	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	3 113 235,41	0,90
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	IT/Communication	EUR	4 500 000,00	4 595 104,11	1,32
VISA INC 2.25% 15/05/2028	Finance/Assurance	EUR	3 424 000,00	3 448 914,06	0,99
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 229 848,44	0,35
VOLVO TREASURY AB 3.125% 08/02/2029	Finance/Assurance	EUR	2 405 000,00	2 495 642,14	0,72
WOLTERS KLUWER NV 1.5% 22/03/2027	IT/Communication	EUR	1 799 000,00	1 800 990,98	0,52
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				11 112 079,00	3,20
<i>OPCVM</i>				11 112 079,00	3,20
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	2 333,00	11 112 079,00	3,20
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				344 262 008,16	99,15

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO SCHATZ	324	31 030,00	-	34 599 960,00
<i>Sous-Total Futures</i>		31 030,00	-	34 599 960,00
Total Taux d'intérêts		31 030,00	-	34 599 960,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-			-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	344 262 008,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	31 030,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-31 030,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	3 395 412,24
Autres passifs (-)	-459 625,74
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	347 197 794,66

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	179 477 587,25	157 309 356,89
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	174 103 465,25	156 064 266,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	174 103 465,25	156 064 266,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 591 072,00	1 102 308,33
OPCVM	2 591 072,00	1 102 308,33
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	2 783 050,00	142 781,71
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	179 477 587,25	157 309 356,89
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 203 864,20	1 115 556,56
Comptes financiers	364 728,65	270 874,91
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1 568 592,85	1 386 431,47
Total Actif I+II	181 046 180,10	158 695 788,36

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	172 890 899,57	151 384 518,58
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	5 304 680,90	7 096 241,39
Capitaux propres	178 195 580,47	158 480 759,97
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	178 195 580,47	158 480 759,97
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	2 783 050,00	142 781,71
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	2 783 050,00	142 781,71
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	67 477,35	72 168,77
Concours bancaires	72,28	77,91
Sous-total autres passifs IV	67 549,63	72 246,68
Total Passifs : I+II+III+IV	181 046 180,10	158 695 788,36

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	4 009 651,57	3 224 019,51
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	68 827,78
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	50 590,33	33 534,46
Sous-total Produits sur opérations financières	4 060 241,90	3 326 381,75
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-646 507,96	-79 733,49
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-686,05	-3 174,93
Sous-total Charges sur opérations financières	-647 194,01	-82 908,42
Total Revenus financiers nets (A)	3 413 047,89	3 243 473,33
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-454 833,90	-573 569,18
Frais de gestion de la société de gestion	-454 833,90	-573 569,18
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-454 833,90	-573 569,18
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	2 958 213,99	2 669 904,15
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	351 515,11	-284,14
Sous-total Revenus nets I = C+D	3 309 729,10	2 669 620,01

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	6 439 641,13	2 394 967,18
Frais de transactions externes et frais de cession	-57 021,13	-53 854,83
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 382 620,00	2 341 112,35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	553 856,60	-252 533,54
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	6 936 476,60	2 088 578,81
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 394 175,08	2 977 382,04
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	4,25	-6,31
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-4 394 170,83	2 977 375,73
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-547 353,97	-639 333,16
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-4 941 524,80	2 338 042,57
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	5 304 680,90	7 096 241,39

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement vise à constituer un portefeuille d'obligations composé d'emprunts émis en euros, par des entreprises dont les sièges sociaux sont basés essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE. Les émetteurs ayant leur siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois. Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment pourrait être investie jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances, représentant entre 80% et 100% de l'actif net du Compartiment.

La gestion du Compartiment s'établit sur un horizon supérieur à 2 ans.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	178 195 580,47	158 480 759,97	141 750 449,17	79 442 977,16	102 234 346,67
Nombre de titres					
Catégorie d'actions IC	88,3007	327,1568	3 757,9424	3 081,0247	3 895,8166
Catégorie d'actions I	4 053,0000	4 710,0000	3 062,9378	127,9378	1 419,4636
Catégorie d'actions N	1 099 471,8727	933 013,6215	709 612,7710	572 815,4392	444 110,6457
Catégorie d'actions R	69 815,0096	21 268,5492	131 924,8268	74 731,1091	115 876,1262
Catégorie d'actions GI	-	-	1,5000	1,5000	1,5000
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT	1 821,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions IC en EUR	6 427,31	6 249,06	5 981,64	5 502,86	6 401,69
Catégorie d'actions I en EUR	11 456,34	11 138,62	10 661,99	9 809,36	11 411,60
Catégorie d'actions N en EUR	112,63	109,15	104,13	95,29	110,46
Catégorie d'actions R en EUR	102,77	100,33	96,40	88,93	103,86
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-(18)	93,48	85,67	99,43 ⁽¹⁹⁾
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT en EUR	99,78 ⁽²⁰⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions IC en EUR	356,85	175,20	-171,65	-328,78	149,71
Catégorie d'actions I en EUR	636,07	312,29	-306,60	-586,16	266,88
Catégorie d'actions N en EUR	6,60	3,40	-2,45	-5,33	3,01
Catégorie d'actions R en EUR	5,30	2,42	-3,07	-5,69	2,04
Catégorie d'actions GI en EUR	-	0,00	-2,26	-4,94	-0,02
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT en EUR	-0,12	-	-	-	-

(18) La catégorie d'actions GI a été supprimée le 31/10/2024.

(19) La catégorie d'actions GI a été créée le 21/12/2021 avec une valeur nominale de EUR 99,80.

(20) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT a été créée le 01/12/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,55% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : IC et I
- 1,10% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : R
- 0,20% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : N
- 0,90% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables s'appliquent aux actions IC, I et R

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/12/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit. La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/12 au 30/11 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/12/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/12/22 au 30/11/23, la seconde du 01/12/22 au 30/11/24, jusqu'à la cinquième période du 01/12/22 au 30/11/27

A titre d'exemple :

Période de cristallisation de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Actions I et N :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation du revenu net. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Actions IC, R et VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Actions I, N, IC, R et VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	158 480 759,97	141 750 449,17
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	58 701 970,13	90 854 125,73
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-43 933 812,79	-82 112 207,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 958 213,99	2 669 904,15
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 382 620,00	2 341 112,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-4 394 170,83	2 977 375,73
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	178 195 580,47	158 480 759,97

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions IC	
Actions émises	12,6568
Actions rachetées	251,5129
Catégorie d'actions I	
Actions émises	1 822,0000
Actions rachetées	2 479,0000
Catégorie d'actions N	
Actions émises	228 155,9053
Actions rachetées	61 697,6541
Catégorie d'actions R	
Actions émises	124 214,4358
Actions rachetées	75 667,9754
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT	
Actions émises	1 821,0000 ⁽²¹⁾
Actions rachetées	-

(21) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT a été créée le 01/12/2025.

Commissions

Catégorie d'actions IC		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions I		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions N		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions R		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0000945180 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS IC

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0011869163 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS I

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0013229705 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS N

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0013275120 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS R

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010WZ4 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	174 103	104 121	69 983	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	365	-	-	-	365
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	11 116	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	115 236	69 983	-	365

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	215	7 220	29 415	137 254
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	365	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	21 257	-10 142
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	365	215	7 220	50 672	127 113

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	TRY +/-	PLN +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0	0	0
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	0
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	0	0	0	0

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	171 521	1 731	852
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-24 000
Solde net	171 521	1 731	-23 148

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	1 107	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	1 107	
<i>Newedge</i>	1 107	
Comptes financiers	365	
<i>Société Générale</i>	365	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
<i>Société Générale</i>		0

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D France	Monétaire	EUR	2 591
Total				2 591

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 191 985,42
Souscriptions à recevoir	11 878,78
Total créances	1 203 864,20
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-47 571,39
Provision commission de mouvement	-1 263,51
Rachats à payer	-18 642,45
Total dettes	-67 477,35
Total	1 136 386,85

Frais de gestion

Catégorie d'actions IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Commission de performance (frais variables)	195,16
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	1 273,89
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90 ⁽²²⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(22) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT ayant été créée le 01/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	
Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	544,00	4 763,00	2 591 072,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions IC		
Revenus nets	9 371,82	30 349,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9 371,82	30 349,43
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	9 371,82	30 349,43
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 371,82	30 349,43
Total	9 371,82	30 349,43
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions I		
Revenus nets	766 745,60	778 811,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	766 745,60	778 811,28
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	766 745,60	778 811,28
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	766 745,60	778 811,28
Total	766 745,60	778 811,28
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 053,0000	4 710,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions N		
Revenus nets	2 444 049,37	1 837 083,53
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 444 049,37	1 837 083,53
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 444 049,37	1 837 083,53
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 444 049,37	1 837 083,53
Total	2 444 049,37	1 837 083,53
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 099 471,8727	933 013,6215
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions R		
Revenus nets	89 896,24	23 375,77
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	89 896,24	23 375,77
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	89 896,24	23 375,77
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	89 896,24	23 375,77
Total	89 896,24	23 375,77
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions GI		
Revenus nets	-	0,00 ⁽²³⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-	0,00
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-	0,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	0,00
Total	-	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT		
Revenus nets	-333,93 ⁽²⁴⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-333,93	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-333,93	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-333,93	-
Total	-333,93	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(23) La catégorie d'actions GI a été supprimée le 31/10/2024.

(24) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT a été créée le 01/12/2025.

Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus

Rapport annuel - 31/12/2025 - GLOBAL SICAV

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions IC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	22 138,36	26 970,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	22 138,36	26 970,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	22 138,36	26 970,46
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	22 138,36	26 970,46
Total	22 138,36	26 970,46
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	88,3007	327,1568
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 811 249,83	692 104,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 811 249,83	692 104,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 811 249,83	692 104,55
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 811 249,83	692 104,55
Total	1 811 249,83	692 104,55
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 053,0000	4 710,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions N		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 822 540,22	1 341 301,85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 822 540,22	1 341 301,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 822 540,22	1 341 301,85
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 822 540,22	1 341 301,85
Total	4 822 540,22	1 341 301,85
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 099 471,8727	933 013,6215
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions R		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	280 450,41	28 201,95
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	280 450,41	28 201,95
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	280 450,41	28 201,95
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	280 450,41	28 201,95
Total	280 450,41	28 201,95
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	69 815,0096	21 268,5492
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions GI		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-	0,00 ⁽²⁵⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-	0,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-	0,00
Total	-	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	97,78 ⁽²⁶⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	97,78	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	97,78	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	97,78	-
Total	97,78	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 821,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(25) La catégorie d'actions GI a été supprimée le 31/10/2024.

(26) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS EURO CLIMAT a été créée le 01/12/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				174 103 465,25	97,70
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				174 103 465,25	97,70
ABN AMRO BANK NV 3.875% 15/01/2032	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	318 548,51	0,18
ABN AMRO BANK NV 4.375% 16/07/2036	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	524 638,15	0,29
ACHMEA BV VAR 02/11/2044	Finance/Assurance	EUR	493 000,00	539 166,01	0,30
AGEAS NV PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 211 591,01	0,68
AGEAS VAR 02/05/2056	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	839 323,73	0,47
AIB GROUP PLC VAR 23/7/2029	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	957 765,82	0,54
AIR LIQUIDE FINANCE 3.0% 05/05/2033	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	788 394,96	0,44
ALD SA 4.875% 06/10/2028	Admin. privée	EUR	400 000,00	426 229,64	0,24
ALLIANDER NV VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	900 000,00	952 777,11	0,53
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	228 759,62	0,13
ALLIANZ SE VAR 25/07/2055	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	942 677,24	0,53
ALLIANZ SE VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 081 509,86	0,61
ALPHA BANK SA VAR 12/05/2030	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	436 677,10	0,25
ALPHA BANK SA VAR 27/06/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	338 548,32	0,19
ALPHABET INC 3% 06/05/2033	IT/Communication	EUR	600 000,00	602 180,88	0,34
ALPHABET INC 3.50% 06/11/2038	IT/Communication	EUR	1 200 000,00	1 169 296,11	0,66
AMCOR UK FINANCE PLC 3.75% 20/02/2033	Finance/Assurance	EUR	522 000,00	519 413,10	0,29
APRR SA 3.125% 06/01/2034	Transport	EUR	400 000,00	401 081,75	0,23
ARKEMA 3.50% 12/09/2034	Manufacture	EUR	600 000,00	589 066,44	0,33
ARKEMA PERP 31/12/2099	Manufacture	EUR	600 000,00	613 491,45	0,34
AROUNDTOWN SA 3.5% 13/05/2030	Immobilier	EUR	1 700 000,00	1 720 308,25	0,97
ASB BANK LIMITED 3.185% 16/04/2029	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	515 653,36	0,29
ASR NEDERLAND NV VAR PERPTUAL	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	753 034,49	0,42
ASSICURAZIONI GENERALI SPA VAR 27/10/2047	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 370 977,33	0,77
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.278% 05/08/2033	Finance/Assurance	EUR	1 380 000,00	1 396 022,71	0,78
AXA SA 3.625% 10/01/2033	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	633 794,05	0,36
AXA SA VAR 07/10/2041	Finance/Assurance	EUR	713 000,00	638 834,03	0,36
AXA SA VAR 10/07/2042	Finance/Assurance	EUR	281 000,00	254 278,36	0,14
AXA SA VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	287 000,00	317 109,01	0,18
BANCO BPM SPA 3.375% 21/01/2030	Finance/Assurance	EUR	292 000,00	304 710,92	0,17
BANCO BPM SPA VAR 23/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 080 000,00	1 074 703,27	0,60

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 13/06/2031	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	917 571,08	0,51
BANCO SANTANDER SA 1.625% 22/10/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	186 393,81	0,10
BANCO SANTANDER SA 3.75% 09/01/2034	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	526 459,52	0,30
BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	869 713,10	0,49
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 256 882,68	0,71
BANK OF MONTREAL VAR 09/01/2032	Finance/Assurance	EUR	1 685 000,00	1 702 300,56	0,96
BANQUE 4.75% 10/11/2031	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 282 881,21	0,72
BARCLAYS PLC VAR 31/05/2036	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	324 095,40	0,18
BAWAG P S K VAR 02/09/2033	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	599 920,93	0,34
BELFIUS BANK SA 3.375% 20/02/2031	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 541 334,86	0,86
BELFIUS BANK SA NV 3.375% 28/05/2030	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 435 724,36	0,81
BMS IRELAND CAP FUNDING 3.363% 10/11/2033	Finance/Assurance	EUR	850 000,00	845 120,72	0,47
BMW FINANCE NV 3.25% 20/05/2031	Finance/Assurance	EUR	922 000,00	943 482,09	0,53
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 281 716,71	0,72
BNP PARIBAS VAR 19/01/2036	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	814 592,11	0,46
BOOKING HOLDINGS INC 4.75% 15/11/2034	Admin. privée	EUR	1 000 000,00	1 081 326,99	0,61
BPCE SA VAR 02/03/2030	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	760 349,88	0,43
BPCE SA VAR 13/10/2046	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	542 502,25	0,30
BPCE SA VAR 20/01/2034	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 574 769,25	0,88
BT FINANCE PLC 3.375% 17/11/2032	Science/Technologie	EUR	921 000,00	915 797,11	0,51
BUREAU VERITAS SA 3.125% 15/11/2031	Science/Technologie	EUR	1 000 000,00	999 176,44	0,56
CAPGEMINI SE 3.5% 25/09/2034	IT/Communication	EUR	800 000,00	790 160,66	0,44
CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 802 771,27	1,01
CBRE GI OPEN END FUND 4.75% 27/03/2034	Finance/Assurance	EUR	1 250 000,00	1 349 198,63	0,76
CIE DE SAINT GOBAIN SA 3.375% 08/04/2030	Commerce	EUR	900 000,00	935 568,62	0,53
CIE GENERALE DES ESTABLI 3.125% 16/05/2031	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 021 144,25	0,57
CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	747 345,32	0,42
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	Immobilier	EUR	300 000,00	292 298,84	0,16
COMCAST CORP 3.55% 26/09/2036	IT/Communication	EUR	500 000,00	492 491,64	0,28
COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 462 382,47	0,82
CONTINENTAL AG 2.875% 09/06/2029	Manufacture	EUR	593 000,00	595 368,75	0,33
COVIVIO 3.625% 17/06/2034	Immobilier	EUR	1 400 000,00	1 396 180,30	0,78
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	Immobilier	EUR	400 000,00	431 778,58	0,24
COVIVIO HOTELS SACA 4.125% 23/05/2033	Immobilier	EUR	600 000,00	621 638,47	0,35
COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	Immobilier	EUR	400 000,00	408 466,74	0,23
CPMCAST CORP 3.25% 26/09/2032	IT/Communication	EUR	517 000,00	515 161,11	0,29
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 1.50% 06/10/2031	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	538 913,84	0,30
CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 21/07/2026	Finance/Assurance	EUR	206 000,00	207 605,28	0,12
CREDIT AGRICOLE SA VAR 28/08/2033	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	431 335,62	0,24
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.50% 09/02/2029	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	728 905,68	0,41
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 15/05/2035	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	645 173,10	0,36
CRELAN SA VAR 23/01/2032	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	678 414,58	0,38

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DAIMLER TRUCK INTL 3.375% 23/09/2030	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	715 894,51	0,40
DANONE 3.438% 07/04/2033	Manufacture	EUR	800 000,00	824 051,48	0,46
DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	2 041 725,42	1,15
DEUTSCHE BANK AG VAR 13/02/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	412 393,53	0,23
DEUTSCHE POST AG 3% 24/03/2030	Transport	EUR	540 000,00	556 410,08	0,31
DIGITAL INTREPID HOLDING 0.625% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	597 001,62	0,34
DNB BANK ASA VAR 15/01/2031	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	722 363,66	0,41
DSB 3.125% 04/09/2034	Transport	EUR	772 000,00	771 367,59	0,43
DSM BV 3.625% 02/07/2034	Manufacture	EUR	700 000,00	715 058,34	0,40
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	Finance/Assurance	EUR	286 000,00	289 770,19	0,16
DZ BANK AG VAR 15/10/2035	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	603 249,48	0,34
E ON SE 3.375% 15/01/2031	Energie	EUR	516 000,00	541 467,36	0,30
E ON SE 3.75% 01/03/2029	Energie	EUR	289 000,00	307 299,28	0,17
EAST JAPAN RAILWAY CO 3.727% 02/09/2037	Transport	EUR	1 225 000,00	1 230 541,53	0,69
EATON CAPITAL ULC 3.625% 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	817 523,95	0,46
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	531 809,66	0,30
EDP SA VAR 02/12/2055	Energie	EUR	1 000 000,00	998 185,34	0,56
EDP SERVICIOS FIN ESP SA 3.125% 03/12/2031	Science/Technologie	EUR	858 000,00	850 694,42	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034	Energie	EUR	1 100 000,00	1 189 288,81	0,67
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.875% 11/06/2031	Energie	EUR	600 000,00	623 983,32	0,35
ELISA OYJ 2.875% 14/05/2030	IT/Communication	EUR	1 563 000,00	1 577 174,91	0,89
ELLEVIO AB 3.75% 14/05/2035	Energie	EUR	578 000,00	587 587,04	0,33
ELM BV FOR JULIUS BAER 3.375% 19/06/2030	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	709 746,21	0,40
ENEL FINANCE INTL NV 0.5% 17/06/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	272 379,21	0,15
ENEL SPA VAR 24/11/2081	Energie	EUR	600 000,00	603 998,14	0,34
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 016 000,00	934 499,54	0,52
ENGIE SA 1.75% 27/03/2028	Energie	EUR	800 000,00	796 381,15	0,45
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	Energie	EUR	600 000,00	642 632,30	0,36
ESSILORLUXOTTICA 3% 05/03/2032	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 222 332,82	0,69
ESSITY AB 0.5% 03/02/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	182 952,55	0,10
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	91 404,71	0,05
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 09/09/2055	Manufacture	EUR	600 000,00	602 549,84	0,34
EXPERIAN FINANCE PLC 3.51% 15/12/2033	IT/Communication	EUR	593 000,00	590 704,77	0,33
FINGRID OYJ 2.75% 04/12/2029	Energie	EUR	915 000,00	912 749,98	0,51
FORTIVE CORPORATION 3.7% 15/08/2029	Manufacture	EUR	300 000,00	310 957,77	0,17
FRESENIUS MEDICAL CARE A 3.125% 08/12/2028	Santé/Social	EUR	389 000,00	393 410,19	0,22
GDF SUEZ 1.5% 13/03/2035	Energie	EUR	200 000,00	168 335,32	0,09
GIVAUDAN FIN EUROPE 2.875% 09/09/2029	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	503 567,26	0,28
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	Finance/Assurance	EUR	409 000,00	427 926,28	0,24
GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/2042	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	180 027,48	0,10
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	372 954,85	0,21

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	1 500 000,00	1 574 653,77	0,88
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	292 463,26	0,16
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	602 110,27	0,34
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 350 175,19	0,76
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 714 212,00	0,96
ICADE SA 4.375% 22/05/2035	Immobilier	EUR	1 100 000,00	1 114 892,64	0,63
IDS FINANCING PLC 1% 01/01/2029	Finance/Assurance	EUR	768 000,00	770 340,82	0,43
IMERYS 4% 21/11/2032	Mines	EUR	600 000,00	598 866,90	0,34
INFORMA PLC 3.375% 09/06/2031	Admin. privée	EUR	469 000,00	477 239,30	0,27
ING GROEP NV VAR 20/08/2037	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 716 814,16	0,96
INTESA SANPAOLO SPA VAR 16/09/2032	Finance/Assurance	EUR	1 209 000,00	1 244 941,42	0,70
INVESTOR AB 3.5% 31/03/2034	Finance/Assurance	EUR	490 000,00	503 293,36	0,28
IREN SPA VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	700 000,00	733 099,45	0,41
JOHNSON CONTROLS TYCO FI 3.125% 11/12/2033	Manufacture	EUR	475 000,00	460 669,45	0,26
JPMORGAN CHASE & CO VAR 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	1 074 000,00	1 097 295,68	0,62
KBC GROUP NV VAR 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 947 844,85	1,09
KLEPIERRE SA 3.875% 23/09/2033	Immobilier	EUR	1 200 000,00	1 233 037,32	0,69
KONINKLIJKE KPN NV 0.875% 14/12/2032	IT/Communication	EUR	600 000,00	507 316,44	0,28
KONINKLIJKE KPN NV 3.875% 03/07/2031	IT/Communication	EUR	200 000,00	210 319,32	0,12
LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	486 372,74	0,27
LA POSTE SA 1.375% 21/04/2032	Transport	EUR	600 000,00	541 414,11	0,30
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	956 000,00	997 443,52	0,56
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 14/05/2032	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	734 912,36	0,41
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 178 000,00	1 248 844,86	0,70
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3% 07/03/2032	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 524 048,90	0,86
MAGNUM ICC FIN 3.75% 26/11/2034	Finance/Assurance	EUR	1 230 000,00	1 225 743,69	0,69
MERCK KGAA VAR 24/11/2055	Manufacture	EUR	2 400 000,00	2 407 644,16	1,35
MONDI FINANCE PLC 3.75% 18/05/2033	Finance/Assurance	EUR	1 081 000,00	1 107 195,59	0,62
MORGAN STANLEY VAR 21/03/2035	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 614 283,22	1,47
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	820 000,00	851 675,36	0,48
NATIONAL GRID NA INC 1.054% 20/01/2031	Finance/Assurance	EUR	1 229 000,00	1 116 186,22	0,63
NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC 3.631% 03/09/2031	Finance/Assurance	EUR	451 000,00	463 698,11	0,26
NATIONALWIDE BLDG SOCIETY VAR 18/03/2028	Finance/Assurance	EUR	311 000,00	326 655,61	0,18
NATIONWIDE BLDG VAR 30/07/2035	Finance/Assurance	EUR	311 000,00	320 937,90	0,18
NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032	Finance/Assurance	EUR	1 432 000,00	1 464 125,06	0,82
NATWEST GROUP PLC VAR 25/02/2035	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 141 148,80	0,64
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 885 144,11	1,06
NN GROUP NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	952 000,00	1 028 561,81	0,58
NOMURA HOLDINGS INC 3.459% 28/05/2030	Finance/Assurance	EUR	962 000,00	989 593,11	0,56
NORDEA BANK ABP VAR 19/11/2035	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	891 256,44	0,50

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NTT FINANCE CORP 3.678% 16/07/2033	Finance/Assurance	EUR	547 000,00	559 598,89	0,31
NYKREDIT REALKREDIT AS 3.625% 24/07/2030	Finance/Assurance	EUR	561 000,00	578 063,93	0,32
OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	1 018 000,00	1 022 766,19	0,57
ORANGE SA 3.625% 16/11/2031	IT/Communication	EUR	500 000,00	513 777,88	0,29
ORANGE SA VAR PERP	IT/Communication	EUR	500 000,00	482 120,75	0,27
ORANGE SA VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	1 500 000,00	1 650 768,29	0,93
P3 GROUP SARL 4.0% 19/04/2032	Finance/Assurance	EUR	381 000,00	394 930,40	0,22
PPG INDUSTRIES INC 3.25% 04/03/2032	Manufacture	EUR	631 000,00	639 313,81	0,36
PROLOGIS EURO FINANCE 4% 05/05/2034	Finance/Assurance	EUR	638 000,00	666 837,16	0,37
PROLOGIS EURO FRANCE 1% 08/02/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	190 663,70	0,11
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	540 379,89	0,30
PROXIMUS SADP 0.75% 17/11/2036	IT/Communication	EUR	900 000,00	678 093,16	0,38
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	723 293,37	0,41
RED ELECTRICA CORP VAR PREPETUAL	Energie	EUR	1 900 000,00	2 001 941,77	1,12
RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	600 320,22	0,34
RELX FINANCE 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	620 000,00	632 789,07	0,36
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	144 133,99	0,08
ROQUETTE FRERES 3.774% 25/11/2031	Manufacture	EUR	700 000,00	705 431,50	0,40
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	Energie	EUR	600 000,00	614 686,11	0,34
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	981 000,00	1 034 041,73	0,58
SANDOZ FINANCE 4% 26/03/2035	Manufacture	EUR	363 000,00	378 606,41	0,21
SANOFI SA 3% 23/06/2032	Manufacture	EUR	800 000,00	808 207,67	0,45
SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 014 781,78	0,57
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3% 10/01/2031	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 031 199,04	0,58
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13/10/2029	Manufacture	EUR	100 000,00	102 135,18	0,06
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 12/06/2033	Manufacture	EUR	700 000,00	722 777,52	0,41
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC 3.375% 04/09/2032	Energie	EUR	1 222 000,00	1 233 331,96	0,69
SELP FINANCE SARL 3.75% 16/01/2032	Immobilier	EUR	208 000,00	216 665,25	0,12
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03/05/2030	Finance/Assurance	EUR	684 000,00	721 309,95	0,40
SMURFIT KAPPA TREASURY 3.489% 24/11/2031	Finance/Assurance	EUR	370 000,00	371 600,15	0,21
SOCIETE GENERALE VAR 15/11/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 528,85	0,11
SOCIETE GENERALE VAR 20/11/2035	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 103 050,92	0,62
SSE PLC 3.5% 18/03/2032	Energie	EUR	809 000,00	839 431,26	0,47
SSE PLC VAR PERP	Energie	EUR	800 000,00	833 090,85	0,47
STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	Energie	EUR	741 000,00	758 707,67	0,43
STATNETT SF 3.375% 26/02/2036	Energie	EUR	900 000,00	906 022,60	0,51
SYENSQO SA 3.375% 28/05/2031	Manufacture	EUR	1 300 000,00	1 322 577,62	0,74
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	IT/Communication	EUR	500 000,00	451 718,90	0,25
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	610 000,00	627 415,83	0,35
TELSTRA GROUP LTD 3.375% 02/03/2035	IT/Communication	EUR	1 300 000,00	1 294 251,68	0,73
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	IT/Communication	EUR	200 000,00	211 058,79	0,12
TENNET HOLDING BV 3.875% 28/10/2028	Energie	EUR	300 000,00	311 446,60	0,17

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	Energie	EUR	200 000,00	216 760,49	0,12
TERNA RETE ELETTRICA 3.0% 22/07/2031	Energie	EUR	950 000,00	952 627,73	0,53
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	700 000,00	750 054,79	0,42
THALES SA 4.25% 18/10/2031	Manufacture	EUR	700 000,00	746 598,04	0,42
TORONTO DOM BANK VAR 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	667 000,00	702 452,79	0,39
TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.5% 13/01/2028	Finance/Assurance	EUR	333 000,00	349 920,69	0,20
TRANSURBAN FINANCE CO 3.713% 12/03/2032	Finance/Assurance	EUR	727 000,00	761 864,07	0,43
TRANSURBAN FINANCE CO 4.143% 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	248 000,00	261 122,25	0,15
UBS GROUP AG VAR 09/06/2033	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	528 356,44	0,30
UBS GROUP AG VAR 11/08/2031	Finance/Assurance	EUR	559 000,00	563 770,86	0,32
UCB SA 4.25% 20/03/2030	Manufacture	EUR	800 000,00	851 618,85	0,48
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.875% 11/09/2034	Immobilier	EUR	800 000,00	804 108,05	0,45
UNICAJA BANCO SA VAR 30/06/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	307 275,99	0,17
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	1 084 000,00	1 116 626,02	0,63
VATTENFALL AB 3.75% 18/10/2026	Energie	EUR	7 000,00	7 126,40	0,00
VEOLIA ENVIRONMENT SA 2.974% 10/01/2031	Eau/Déchets	EUR	800 000,00	815 922,08	0,46
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	900 000,00	927 842,92	0,52
VERIZON COMMUNICATIONS VAR 15/06/2056	IT/Communication	EUR	1 834 000,00	1 837 790,85	1,03
VISA INC 3.5% 15/05/2037	Finance/Assurance	EUR	1 045 000,00	1 063 176,99	0,60
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	614 924,22	0,35
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	Immobilier	EUR	900 000,00	750 986,14	0,42
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	600 000,00	634 229,34	0,36
ZUERCHER KANTONALBANK VAR 11/09/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	807 640,39	0,45
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				2 591 072,00	1,45
<i>OPCVM</i>				2 591 072,00	1,45
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	544,00	2 591 072,00	1,45
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				176 694 537,25	99,16

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	183	-	83 010,00	21 257 280,00
EURO BUND	-19	20 140,00	-	-2 423 830,00
EURO-OAT	-64	42 240,00	-	-7 717 760,00
<i>Sous-Total Futures</i>		62 380,00	83 010,00	11 115 690,00
Total Taux d'intérêts		62 380,00	83 010,00	11 115 690,00
Change				
Total Change		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Crédit				
<i>Dérivés de crédits</i>				
PAR20251127050142061	-24 000 000	-	2 700 040,00	-24 000 000,00
<i>Sous-Total Dérivés de crédits</i>		-	2 700 040,00	-24 000 000,00
Total Crédit		-	2 700 040,00	-24 000 000,00
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	176 694 537,25
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-20 630,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-2 700 040,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	2 720 670,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	1 568 592,85
Autres passifs (-)	-67 549,63
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	178 195 580,47

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	174 538 955,60	163 277 404,54
Actions et valeurs assimilées (A)	9 597 291,18	13 898 572,54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 597 291,18	13 898 572,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	158 794 143,95	143 528 442,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	158 794 143,95	143 528 442,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 934 698,00	5 744 096,15
OPCVM	5 934 698,00	5 744 096,15
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	212 822,47	106 293,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	174 538 955,60	163 277 404,54
Créances et comptes d'ajustement actifs	42 078,08	375 525,70
Comptes financiers	1 560,94	36 844,00
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	43 639,02	412 369,70
Total Actif I+II	174 582 594,62	163 689 774,24

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	145 092 974,00	132 145 524,97
Report à nouveau sur revenu net	8 680,68	361,91
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	11 008 415,93	23 637 971,61
Résultat net de l'exercice	17 418 963,78	7 373 785,68
Capitaux propres	173 529 034,39	163 157 644,17
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	173 529 034,39	163 157 644,17
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	73 658,51	410 157,32
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	73 658,51	410 157,32
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	979 901,72	121 972,75
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	979 901,72	121 972,75
Total Passifs : I+II+III+IV	174 582 594,62	163 689 774,24

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	486 264,27	342 045,14
Produits sur obligations	1 875 809,68	1 551 567,34
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	24 328,66	17 281,73
Sous-total Produits sur opérations financières	2 386 402,61	1 910 894,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2 263,82	-200,45
Sous-total Charges sur opérations financières	-2 263,82	-200,45
Total Revenus financiers nets (A)	2 384 138,79	1 910 693,76
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-2 414 075,44	-1 353 764,52
Frais de gestion de la société de gestion	-2 414 075,44	-1 353 764,52
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 414 075,44	-1 353 764,52
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-29 936,65	556 929,24
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-43 577,79	980,66
Sous-total Revenus nets I = C+D	-73 514,44	557 909,90

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	7 032 242,57	-4 889 045,20
Frais de transactions externes et frais de cession	-27 537,94	-36 700,13
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 004 704,63	-4 925 745,33
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-290 903,55	105 274,07
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	6 713 801,08	-4 820 471,26
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	11 215 405,89	11 916 106,41
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-475,71	475,90
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	11 214 930,18	11 916 582,31
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-436 253,04	-280 235,27
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	10 778 677,14	11 636 347,04
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	17 418 963,78	7 373 785,68

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment est investi au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles Européennes. Il sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux européens. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits. La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites / moyennes / grandes capitalisations.

Les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues des choix de valeurs et évolue néanmoins de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du gérant.

L'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectuée avec des contrats à terme et des options sur indice d'actions et de taux.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré, est comprise entre 0 et 5.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	173 529 034,39	163 157 644,17	162 834 700,77	163 980 074,21	209 763 325,98
Nombre de titres					
Catégorie d'actions IC	799 252,9800	818 590,8526	863 250,3639	987 322,8071	1 025 813,6102
Catégorie d'actions ID	1 162 695,0000	1 162 695,0000	1 193 145,0000	1 202 484,8506	1 229 384,8506
Catégorie d'actions GI	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions GR	-	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions RC	2 097,3218	2 577,2088	2 701,8967	3 428,1331	6 725,8279
Catégorie d'actions RF	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions N-D	13 788,3389	59 470,3701	71 661,1188	115 137,6818	213 856,7276
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES	211,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions IC en EUR	90,54	81,47	77,81	71,72	84,30
Catégorie d'actions ID en EUR	85,30	76,94	73,48	67,74	79,63
Catégorie d'actions GI en EUR	118,99	106,35	101,23	92,86	108,50
Catégorie d'actions GR en EUR	-(27)	106,08	100,96	92,70	108,38
Catégorie d'actions RC en EUR	108,01	97,60	93,82	86,92	102,71
Catégorie d'actions RF en EUR	115,51	103,62	98,67	90,67	106,32
Catégorie d'actions N-D en EUR	125,73	113,42	107,82	99,08	115,42
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES en EUR	100,75(28)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	-	0,23	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	0,90	1,29	0,41	0,40	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions IC en EUR	3,43	9,48	-0,21	-0,36	-0,67
Catégorie d'actions ID en EUR	-0,01	-	-0,20	-0,35	-0,63
Catégorie d'actions GI en EUR	-3,60	6,64	0,25	0,20	0,28
Catégorie d'actions GR en EUR	-	6,52	0,19	0,15	0,25
Catégorie d'actions RC en EUR	-0,50	-0,32	-0,71	-0,92	-1,32
Catégorie d'actions RF en EUR	10,77	0,65	0,06	-0,15	-0,50
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-0,16
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES en EUR	0,04	-	-	-	-

(27) La catégorie d'actions GR a été supprimée le 29/12/2025.

(28) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES a été créée le 01/12/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de la veille du jour de bourse ouvré non férié suivant.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le Compartiment peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le Compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer

de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du Compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Compartiment.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du Compartiment, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes d'actions du Compartiment. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables du Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité des VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la pricing policy OFI.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,10 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type IC et ID
- 1,40 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type GI et RF
- 1,80 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type RC
- 1,80 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type GR (jusqu'à sa suppression le 29/12/2025)
- 0,10 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type N-D
- 1,20 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type VYV Obligations Convertibles

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables s'appliquent aux types d'actions : IC, ID, RC, RF et N-D.

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/06/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit. La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/06 au 31/05 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% de la performance au-delà de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/06/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/6/22 au 31/5/23, la seconde du 01/6/22 au 31/5/24, jusqu'à la cinquième période du 01/6/22 au 31/5/27

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 15% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Actions IC, GI, RC, RF et VYV Obligations Convertibles :

La capitalisation pure ; les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

Actions ID et N-D :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Actions IC, ID, N-D, GI, RC, RF et VYV Obligations Convertibles :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	163 157 644,17	162 834 700,77
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 757 848,31	1 913 363,63
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 232 824,26	-9 112 091,90
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-29 936,65	556 929,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 004 704,63	-4 925 745,33
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	11 214 930,18	11 916 582,31
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-343 331,99	-26 094,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	173 529 034,39	163 157 644,17

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions IC	
Actions émises	2 568,0121
Actions rachetées	21 905,8847
Catégorie d'actions ID	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions GI	
Actions émises	54 618,0000
Actions rachetées	54 618,0000
Catégorie d'actions GR	
Actions émises	_(29)
Actions rachetées	1,0000
Catégorie d'actions RC	
Actions émises	780,4479
Actions rachetées	1 260,3349
Catégorie d'actions RF	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions N-D	
Actions émises	2 567,7132
Actions rachetées	48 249,7444

Souscriptions rachats (suite)

Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES	
Actions émises	211,0000 ⁽³⁰⁾
Actions rachetées	-

(29) La catégorie d'actions GR a été supprimée le 29/12/2025.

(30) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES a été créée le 01/12/2025.

Commissions

Catégorie d'actions IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions GI	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions GR	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions RC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions N-D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0000011074 - OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND IC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0011157973 - OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND ID

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013274941 - OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND GI

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Caractéristiques des différentes catégories d'actions (suite)

FR0013303609 - OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND RC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013309010 - OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013488343 - OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND N-D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010WY7 - OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Italie +/-	Suède +/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	9 597	4 776	3 455	1 366
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	9 597	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
France	46 864	2 041	23 500	21 323	37 678	9 186
Pays-Bas	31 393	-	20 441	10 951	28 043	3 350
Allemagne	22 021	-	10 818	11 203	22 021	-
Italie	19 587	-	19 587	-	8 877	10 710
États-Unis	16 775	-	16 775	-	11 566	5 209
Autres pays	22 155	5 832	14 335	1 988	13 587	8 567
Total	158 794	7 873	105 456	45 465	121 772	37 022

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2	-	-	-	2
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	2

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	2	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD	GBP	SEK	Autres
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	1 366	-
Obligations et valeurs assimilées	14 524	3 276	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0	-	0

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	GBP +/-	SEK +/-	Autres +/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	1 829	-	1 071	-
Devises à livrer	-16 206	-3 215	-2 438	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	147	61	-1	0

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	95 232	11 200	52 362
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	95 232	11 200	52 362

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	212	
<i>UBS</i>	198	
<i>Société Générale</i>	4	
<i>Natixis</i>	10	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	2	
<i>Société Générale</i>	2	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		74
<i>Société Générale</i>		74
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000008997 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	5 935
Total				5 935

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	42 078,08
Total créances	42 078,08
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-147 064,31
Provision pour frais de gestion variables à payer	-831 600,05
Provision commission de mouvement	-1 237,36
Total dettes	-979 901,72
Total	-937 823,64

Frais de gestion

Catégorie d'actions IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	354 948,36
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	444 243,69
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions GI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions GR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29 ⁽³¹⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	767,89
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54
Commission de performance (frais variables)	0,67
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions N-D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	31 701,04
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20 ⁽³²⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(31) La catégorie d'actions GR ayant été supprimée le 29/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

(32) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES ayant été créée le 01/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	1 246,00	4 763,00	5 934 698,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions IC		
Revenus nets	-53 671,34	206 194,89
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-53 671,34	206 194,89
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-53 671,34	206 194,89
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-53 671,34	206 194,89
Total	-53 671,34	206 194,89
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions ID		
Revenus nets	-31 292,32	276 074,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-31 292,32	276 074,01
Report à nouveau	8 654,16	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-22 638,16	276 074,01
Affectation :		
Distribution	-	267 419,85
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	8 654,16
Capitalisation	-22 638,16	-
Total	-22 638,16	276 074,01
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 162 695,0000	1 162 695,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	0,23
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions GI		
Revenus nets	-8,30	0,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-8,30	0,64
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-8,30	0,64
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-8,30	0,64
Total	-8,30	0,64
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions GR		
Revenus nets	-(33)	0,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-	0,59
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-	0,59
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	0,59
Total	-	0,59
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions RC		
Revenus nets	-1 065,81	-829,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 065,81	-829,58
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 065,81	-829,58
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 065,81	-829,58
Total	-1 065,81	-829,58
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions RF		
Revenus nets	0,26	0,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,26	0,65
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,26	0,65
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,26	0,65
Total	0,26	0,65
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions N-D		
Revenus nets	12 513,11	76 468,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 513,11	76 468,70
Report à nouveau	26,52	361,91
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 539,63	76 830,61
Affectation :		
Distribution	12 409,51	76 716,78
Report à nouveau du revenu de l'exercice	130,12	113,83
Capitalisation	-	-
Total	12 539,63	76 830,61
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	13 788,3389	59 470,3701
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,90	1,29
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES		
Revenus nets	9,96⁽³⁴⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9,96	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	9,96	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	9,96	-
Total	9,96	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(33) La catégorie d'actions GR a été supprimée le 29/12/2025.

(34) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES a été créée le 01/12/2025.

Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest European Convertible Bond

Rapport annuel - 31/12/2025 - GLOBAL SICAV

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions IC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 797 967,47	-1 970 575,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 797 967,47	-1 970 575,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	9 525 679,74
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 797 967,47	7 555 104,38
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 797 967,47	7 555 104,38
Total	2 797 967,47	7 555 104,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	799 252,9800	818 590,8526
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions ID		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 839 833,40	-2 643 487,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 839 833,40	-2 643 487,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	10 923 632,87	13 567 120,83
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	14 763 466,27	10 923 632,87
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	14 763 466,27	10 923 632,87
Capitalisation	-	-
Total	14 763 466,27	10 923 632,87
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 162 695,0000	1 162 695,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions GI		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,70	-2,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4,70	-2,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	8,71
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4,70	6,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4,70	6,00
Total	4,70	6,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions GR		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-(35)	-2,65
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-	-2,65
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	8,58
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-	5,93
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-	5,93
Total	-	5,93
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions RC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 776,39	-7 449,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 776,39	-7 449,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8 723,61	18 169,52
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	17 500,00	10 719,65
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	17 500,00	10 719,65
Capitalisation	-	-
Total	17 500,00	10 719,65
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 097,3218	2 577,2088
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,51	-2,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4,51	-2,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	6,00	8,67
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10,51	6,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	6,00
Capitalisation	10,51	-
Total	10,51	6,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions N-D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	67 154,71	-198 950,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	67 154,71	-198 950,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	76 053,45	526 975,56
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	143 208,16	328 025,52
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	143 208,16	328 025,52
Capitalisation	-	-
Total	143 208,16	328 025,52
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	13 788,3389	59 470,3701
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	59,90⁽³⁶⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	59,90	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	59,90	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	59,90	-
Capitalisation	-	-
Total	59,90	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	211,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(35) La catégorie d'actions GR a été supprimée le 29/12/2025.

(36) La catégorie d'actions VYV OBLIGATIONS CONVERTIBLES a été créée le 01/12/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				9 597 291,18	5,53
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				9 597 291,18	5,53
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	21 000,00	3 288 600,00	1,90
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	40 000,00	3 455 200,00	1,99
SAFRAN	Manufacture	EUR	5 000,00	1 487 000,00	0,86
VOLVO AB-B SHS	Manufacture	SEK	50 000,00	1 366 491,18	0,79
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				158 794 143,95	91,51
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				158 794 143,95	91,51
ACCOR SA 0.7% CV DIRTY 07/12/2027	Tourisme	EUR	60 000,00	3 439 620,00	1,98
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI CV 1.875% 06/04/2029	Manufacture	EUR	2 500 000,00	3 348 218,75	1,93
CARA OBLIGATIONS SAS 1.5% CV 01/12/2030	Admin. privée	EUR	3 600 000,00	4 630 854,08	2,67
CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	IT/Communication	EUR	2 800 000,00	2 930 117,53	1,69
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	IT/Communication	EUR	2 200 000,00	1 988 041,45	1,15
CITIGROUP CV 0.8% 02/05/2030	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 508 402,74	3,17
CITIGROUP GLOBAL MARKETS CV 1% 09/04/2029	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 421 706,19	1,40
DAVIDE CAMPARI MILANO SP 2.375% CV 17/01/2029	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 478 925,82	0,85
DELIVERY HERO AG CV 3.25% 21/02/2030	IT/Communication	EUR	3 000 000,00	2 960 247,55	1,71
DEUTSCHE LUFTHANSA AG CV 0% 10/09/2032	Transport	EUR	4 000 000,00	4 196 960,00	2,42
DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/2028	Manufacture	EUR	3 500 000,00	3 242 750,00	1,87
ELIS SA CV 2.25% 22/09/2029	Autres services	EUR	1 300 000,00	2 010 349,38	1,16
ENI SPA 2.95% CV 14/09/2030	Energie	EUR	3 200 000,00	3 436 361,21	1,98
EURONEXT NV 1.5% CV 30/05/2032	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 483 998,63	1,43
EXAIL TECHNOLOGIES SA BV 4% 31/12/2099	Commerce	EUR	3 600 000,00	4 035 274,02	2,33
FERROVIAL SE CV 0.78% 20/05/2031	Construction	EUR	2 900 000,00	2 942 825,75	1,70
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE CV 2.625% CV 24/02/2026	Commerce	EUR	2 500 000,00	2 556 067,71	1,47
IBERDROLA 1.5% CV 27/03/2030	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	3 252 000,81	1,87
IBERDROLA FINANZAS SA0.8% 12/07/2027	Finance/Assurance	EUR	3 800 000,00	5 315 315,98	3,06
JPMORGAN CHASE FINANCIAL 0.50% CV 27/03/2030	Finance/Assurance	EUR	3 400 000,00	3 635 701,22	2,10
LAGFIN SCA CV 3.5% 08/06/2028	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 481 133,46	0,85
LEG PROPERTIES BV 1.0% CV 04/09/2030	Finance/Assurance	EUR	5 800 000,00	5 630 407,21	3,24
LEGRAND SA CV 23/06/2033	Manufacture	EUR	4 500 000,00	4 807 684,11	2,77
MTU AERO ENGINES AG CV 0.05% 18/03/2027	Manufacture	EUR	2 500 000,00	2 792 828,42	1,61
NEXI SPA 0% CV 24/02/2028	Finance/Assurance	EUR	4 500 000,00	4 153 230,00	2,39
ORPAR CV 2% 07/02/2031	Science/Technologie	EUR	3 200 000,00	3 088 453,70	1,78
PHARMING NV 4.5% CV 25/04/20229	Manufacture	EUR	2 400 000,00	3 349 888,11	1,93
QIAGEN NV CV 2.50% 10/09/2031	Manufacture	USD	3 000 000,00	2 680 353,44	1,54

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RAG STIFTUNG CV 2.25% 28/11/2030	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 064 759,39	2,92
REDCARE PHARMACY NV CV 1.75% 16/04/2032	Commerce	EUR	3 000 000,00	2 844 160,68	1,64
SAIPEM SPA CV 2.87% 11/09/2029	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 797 903,25	1,04
SALZGITTER AG CV 3.375% 22/10/2032	Manufacture	EUR	3 200 000,00	3 512 271,78	2,02
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.25% CV 23/9/2033	Manufacture	EUR	4 000 000,00	4 081 484,64	2,35
SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 1.625% 28/06/2031	Manufacture	EUR	5 000 000,00	5 309 780,82	3,06
SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 1.97% 27/11/2030	Manufacture	EUR	4 000 000,00	5 095 409,50	2,94
SNAM SPA 3.25% CV 29/09/2028	Transport	EUR	3 200 000,00	5 475 514,70	3,16
SPIE SA 2% CV 17/01/2028	Science/Technologie	EUR	2 000 000,00	3 094 035,65	1,78
STILLWATER MINING CO 4.25% CV 28/11/2028	Mines	USD	2 200 000,00	5 209 313,51	3,00
STMICROELECTRON NV CV 0% 04/08/2027	Manufacture	USD	8 000 000,00	6 633 981,86	3,82
VINCI SA CV 0.70% 18/02/2030	Construction	EUR	5 000 000,00	5 229 815,22	3,01
VOESTALPINE AG 2.75% CV 28/04/2028	Manufacture	EUR	2 500 000,00	2 837 621,58	1,64
VONOVIA SE CV 0.875% 20/05/2032	Immobilier	EUR	3 600 000,00	3 493 482,76	2,01
WENDEL SE 2.625% CV 27/03/2026	Science/Technologie	EUR	2 000 000,00	2 041 389,32	1,18
WH SMITH PLC 1.625% CV 07/05/2026	Commerce	GBP	2 900 000,00	3 275 502,02	1,89
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				5 934 698,00	3,42
<i>OPCVM</i>				5 934 698,00	3,42
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	1 246,00	5 934 698,00	3,42
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				174 326 133,13	100,46

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 26/01/2022 USD/EUR	198 446,12	-	EUR	16 404 051,78	USD	-16 205 605,66
OACT 26/01/2022 SEK/EUR	10 058,06	-	SEK	1 070 676,38	EUR	-1 060 618,32
OACT 26/01/2022 USD/EUR	4 318,29	-	USD	1 828 861,40	EUR	-1 824 543,11
OVCT 260122 GBP/EUR	-	36 777,39	EUR	3 177 737,67	GBP	-3 214 515,06
OVCT 260122 SEK/EUR	-	36 881,12	EUR	2 401 109,44	SEK	-2 437 990,56
Total	212 822,47	73 658,51		24 882 436,67		-24 743 272,71

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-			-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	174 326 133,13
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	139 163,96
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	43 639,02
Autres passifs (-)	-979 901,72
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	173 529 034,39

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	1 801 753 071,66	417 259 930,25
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	1 415 825 779,65	378 356 060,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 415 825 779,65	378 356 060,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	168 576 859,00	38 901 716,76
OPCVM	168 576 859,00	38 901 716,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	217 350 433,01	2 153,49
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 801 753 071,66	417 259 930,25
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 693 642,91	15 429 906,09
Comptes financiers	362 795 928,23	13 307 516,98
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	367 489 571,14	28 737 423,07
Total Actif I+II	2 169 242 642,80	445 997 353,32

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	983 102 158,26	398 926 692,62
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	901 024 640,11	28 323 242,58
Capitaux propres	1 884 126 798,37	427 249 935,20
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 884 126 798,37	427 249 935,20
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	243 421,23	17 911 258,85
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	243 421,23	17 911 258,85
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	284 871 842,09	836 159,27
Concours bancaires	581,11	-
Sous-total autres passifs IV	284 872 423,20	836 159,27
Total Passifs : I+II+III+IV	2 169 242 642,80	445 997 353,32

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	13 941 788,85	17 091 114,13
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	987 545,61	1 467 246,44
Sous-total Produits sur opérations financières	14 929 334,46	18 558 360,57
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-36,30	-2,39
Sous-total Charges sur opérations financières	-36,30	-2,39
Total Revenus financiers nets (A)	14 929 298,16	18 558 358,18
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-10 187 443,90	-6 073 806,37

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Frais de gestion de la société de gestion	-10 187 443,90	-6 073 806,37
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-10 187 443,90	-6 073 806,37
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	4 741 854,26	12 484 551,81
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	5 243 469,56	-3 188 622,48
Sous-total Revenus nets I = C+D	9 985 323,82	9 295 929,33
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	460 627 261,93	51 297 766,70
Frais de transactions externes et frais de cession	-161 320,09	-38 777,47
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	460 465 941,84	51 258 989,23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	139 136 978,65	-7 301 748,52
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	599 602 920,49	43 957 240,71
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	238 178 970,87	-38 400 460,02
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1,12	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	238 178 969,75	-38 400 460,02
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	53 257 426,05	13 470 532,56
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	291 436 395,80	-24 929 927,46
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	901 024 640,11	28 323 242,58

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Precious Metals Strategy Index » composé des métaux suivants Or - Argent - Platine – Palladium mais également de contrats sur les taux courts au travers du contrat à terme SOFR 3 mois qui reflète le taux d'intérêt SOFR pour un placement de 250 000 dollars. Sa cotation s'établit sur la base de 100 moins le taux d'intérêt.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Precious Metals Strategy. Cet indice était composé de contrats à terme sur les principaux métaux précieux sélectionnés et sur taux d'intérêt avec la répartition initiale suivante : 35% Or - 20% Argent - 20% Platine - 20% Palladium - 5% SOFR 3 mois.

A compter du 10/04/2024, la pondération de l'indice évoluera progressivement au profit de 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 5% Palladium et 20% SOFR 3 mois. Il est important de préciser que la bascule de l'indice se fera progressivement de façon linéaire sur 30 jours ouvrés pour éviter l'impact du marché du Palladium sur les valeurs liquidatives du Compartiment. L'indice cotant tous les jours hormis les jours fériés aux USA, les pondérations de l'indice évolueront bien les jours fériés en France et en Grande-Bretagne. La nouvelle pondération sera donc effective dès le « 22/05/2024 ».

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

Les contrats à terme sur matières premières et sur taux d'intérêt pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Precious Metals Strategy devra respecter les règles de diversification suivantes :

- 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés ;
- 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des métaux précieux. Le recours au ratio de 35% a été retenu pour le marché de l'or, car il est le marché le plus représentatif et le plus important du secteur des métaux précieux (plus de 50% des échanges). La liste des marchés n'est pas limitative.

Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

L'objectif d'exposition du Compartiment sera limité à 105% jusqu'au 09/04/2024 puis évoluera progressivement de façon linéaire chaque jour pendant 30 jours ouvrés pour atteindre 125% le 22/05/2024.

Les actions RFC USD H sont couvertes contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Par ailleurs, bien qu'il ne possède pas physiquement ces métaux, le Compartiment souhaite s'impliquer quant aux émissions des gaz responsables du changement climatique émis lors de la production de ces métaux, en mettant en place un mécanisme de compensation des émissions carbone.

La Société de Gestion souhaite prendre en compte les externalités négatives liés à la production des métaux sous-jacent à sa performance. Pour ce faire, Ofi invest Asset Management effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) pour compenser l'émission carbone.

La Société de Gestion effectue une fois par an un calcul de l'empreinte carbone attribuable aux sous-jacents du portefeuille (scopes 1 et 2) sur la base d'une méthodologie propriétaire. L'intégralité de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Pour rappel et conformément à ce document, le scope 3 est exclu du calcul et la méthodologie présente un certain nombre de limites (détaillées page suivante)

La définition des différents périmètres (scopes) est la suivante :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme producteur des métaux comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation productrice des métaux.
- Emissions indirectes non reprises dans le scope 2 (ou SCOPE 3) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	1 884 126 798,37	427 249 935,20	813 835 345,49	1 210 436 103,66	1 266 515 674,60
Nombre de titres					
Catégorie d'actions I	3 295,9610	1 139,8094	2 118,3302	3 954,6240	6 780,2468
Catégorie d'actions R	612 992,5405	324 247,3540	686 276,3108	837 145,2901	713 167,5143
Catégorie d'actions XL	3 541,8360	724,8191	2 241,1125	2 307,9857	1 869,9035
Catégorie d'actions EI C EUR	-	-	-	-	50,0000
Catégorie d'actions RF	108 070,1863	68 924,4357	89 693,7230	185 896,4117	228 268,5211
Catégorie d'actions RFC USD H	5 703,0897	100,0000	100,0000	100,0000	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A	10,0000	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX	1 821,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions I en EUR	80 190,04	41 696,23	38 772,29	42 280,80	42 515,92
Catégorie d'actions R en EUR	1 446,07	757,57	709,77	779,81	790,04
Catégorie d'actions XL en EUR	132 385,79	68 595,79	63 561,45	69 071,62	69 213,70
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-(37)	133,17 ⁽³⁸⁾
Catégorie d'actions RF en EUR	2 348,65	1 222,44	1 137,86	1 242,06	1 250,21
Catégorie d'actions RFC USD H en USD	2 154,88 ⁽³⁹⁾	1 093,30 ⁽⁴⁰⁾	996,27 ⁽⁴¹⁾	1 055,82 ⁽⁴²⁾⁽⁴³⁾	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A en EUR	1 213,53 ⁽⁴⁴⁾	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX en EUR	111,73 ⁽⁴⁵⁾	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions I en EUR	26 086,00	5 354,62	-3 238,29	-22,45	-3 661,72
Catégorie d'actions R en EUR	464,22	92,03	-64,86	-6,07	-74,23
Catégorie d'actions XL en EUR	43 328,31	9 029,66	-5 076,48	195,89	-5 709,34
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-11,46
Catégorie d'actions RF en EUR	762,68	155,86	-96,22	-1,85	-108,97
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	553,60	193,12	-97,76	-26,78	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A en EUR	74,02	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX en EUR	-0,71	-	-	-	-

(37) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

(38) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 22/02/2022.

(39) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 1 834,80.

(40) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 1 055,82.

(41) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 901,89.

(42) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 989,29.

(43) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 03/10/2022 avec une valeur nominale de USD 1 000,00, contrevalorisée à EUR 1 018,58.

(44) La catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A a été créée le 21/11/2025 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(45) La catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX a été créée le 01/12/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés en France, en Grande-Bretagne et aux USA et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Néant

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Total Return Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,75% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions I
- 1,50% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions R
- 0,47% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XL
- 0,95% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RF et RFC USD H
- 1,50% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions VYV Métaux Précieux
- 2,00% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions UFF Precious Metals A

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Actions I, R, XL, RF, RFC USD H, VYV Métaux Précieux et UFF Precious Metals A :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Actions I, R, XL, RF, RFC USD H, VYV Métaux Précieux et UFF Precious Metals A :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	427 249 935,20	813 835 345,49
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 449 815 449,40	208 146 032,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-696 325 352,08	-620 074 523,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 741 854,26	12 484 551,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	460 465 941,84	51 258 989,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	238 178 969,75	-38 400 460,02
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 884 126 798,37	427 249 935,20

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions I	
Actions émises	5 315,0038
Actions rachetées	3 158,8522
Catégorie d'actions R	
Actions émises	411 742,3378
Actions rachetées	122 997,1513
Catégorie d'actions XL	
Actions émises	5 794,5327
Actions rachetées	2 977,5158
Catégorie d'actions RF	
Actions émises	78 594,3035
Actions rachetées	39 448,5529
Catégorie d'actions RFC USD H	
Actions émises	10 403,0897
Actions rachetées	4 800,0000
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A	
Actions émises	10,0000 ⁽⁴⁶⁾
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX	
Actions émises	1 821,0000 ⁽⁴⁷⁾
Actions rachetées	-

(46) La catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A a été créée le 21/11/2025.

(47) La catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX a été créée le 01/12/2025.

Commissions

Catégorie d'actions I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions XL	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions RFC USD H	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0011170786 - OFI INVEST PRECIOUS METALS I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0011170182 - OFI INVEST PRECIOUS METALS R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013190287 - OFI INVEST PRECIOUS METALS XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013304441 - OFI INVEST PRECIOUS METALS RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014002U38 - OFI INVEST PRECIOUS METALS RFC USD H

Devise :	USD	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014013XJ0 - OFI INVEST PRECIOUS METALS UFF PRECIOUS METALS A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010X01 - OFI INVEST PRECIOUS METALS VYV METAUX PRECIEUX

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	1 415 826	1 415 826	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	362 796	-	-	-	362 796

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-	-1
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	1 415 826	-	-	362 795

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	1 415 826	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	362 796	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	1 778 621	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-1	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	1 415 826	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	1 415 826	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	217 349	
<i>Société Générale</i>	25 188	
<i>JP Morgan Chase</i>	58 786	
<i>BNP Paribas</i>	48 192	
<i>Goldman Sachs</i>	34 872	
<i>UBS</i>	46 033	
<i>Bank of America</i>	4 276	
<i>Crédit Agricole</i>	2	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	362 796	
<i>Société Générale</i>	362 796	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		243
<i>Société Générale</i>		243

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Dettes		276 370
Collatéral espèces		276 370
<i>Société Générale</i>		30 370
<i>JP Morgan Chase</i>		87 820
<i>BNP Paribas</i>		52 340
<i>Goldman Sachs</i>		51 100
<i>UBS</i>		50 000
<i>Bank of America</i>		4 740
Concours bancaires		1
<i>Société Générale</i>		1

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000008997 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	168 577
Total				168 577

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	4 693 642,91
Total créances	4 693 642,91
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-1 637 256,62
Collatéral espèces reçu	-276 370 120,00
Provision commission de mouvement	-7 535,38
Achat à règlement différé	-452 186,08
Rachats à payer	-6 404 744,01
Total dettes	-284 871 842,09
Total	-280 178 199,18

Frais de gestion

Catégorie d'actions I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions RFC USD H	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00 ⁽⁴⁸⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50 ⁽⁴⁹⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(48) La catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A ayant été créée le 21/11/2025, le taux présenté a été annualisé.

(49) La catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX ayant été créée le 01/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	35 393,00	4 763,00	168 576 859,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions I		
Revenus nets	1 911 453,83	1 224 678,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 911 453,83	1 224 678,54
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 911 453,83	1 224 678,54
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 911 453,83	1 224 678,54
Total	1 911 453,83	1 224 678,54
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions R		
Revenus nets	1 822 702,32	4 529 324,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 822 702,32	4 529 324,56
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 822 702,32	4 529 324,56
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 822 702,32	4 529 324,56
Total	1 822 702,32	4 529 324,56
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions XL		
Revenus nets	4 517 951,53	1 450 366,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 517 951,53	1 450 366,81
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 517 951,53	1 450 366,81
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 517 951,53	1 450 366,81
Total	4 517 951,53	1 450 366,81
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions RF		
Revenus nets	1 660 992,29	2 089 095,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 660 992,29	2 089 095,42
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 660 992,29	2 089 095,42
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 660 992,29	2 089 095,42
Total	1 660 992,29	2 089 095,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H		
Revenus nets	72 335,53	2 464,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	72 335,53	2 464,00
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	72 335,53	2 464,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	72 335,53	2 464,00
Total	72 335,53	2 464,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A		
Revenus nets	-14,87⁽⁵⁰⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-14,87	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-14,87	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-14,87	-
Total	-14,87	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX		
Revenus nets	-96,81⁽⁵¹⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-96,81	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-96,81	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-96,81	-
Total	-96,81	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(50) La catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A a été créée le 21/11/2025.

(51) La catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX a été créée le 01/12/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	84 066 989,04	4 878 577,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	84 066 989,04	4 878 577,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	84 066 989,04	4 878 577,04
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	84 066 989,04	4 878 577,04
Total	84 066 989,04	4 878 577,04
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 295,9610	1 139,8094
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions R		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	282 744 864,57	25 313 792,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	282 744 864,57	25 313 792,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	282 744 864,57	25 313 792,22
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	282 744 864,57	25 313 792,22
Total	282 744 864,57	25 313 792,22

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	612 992,5405	324 247,3540
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions XL		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	148 943 825,45	5 094 510,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	148 943 825,45	5 094 510,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	148 943 825,45	5 094 510,10
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	148 943 825,45	5 094 510,10
Total	148 943 825,45	5 094 510,10
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 541,8360	724,8191
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	80 762 789,04	8 653 512,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	80 762 789,04	8 653 512,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	80 762 789,04	8 653 512,96
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	80 762 789,04	8 653 512,96
Total	80 762 789,04	8 653 512,96
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	108 070,1863	68 924,4357
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 084 895,42	16 848,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 084 895,42	16 848,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 084 895,42	16 848,39
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 084 895,42	16 848,39
Total	3 084 895,42	16 848,39
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	5 703,0897	100,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	755,15⁽⁵²⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	755,15	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	755,15	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	755,15	-
Total	755,15	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 198,18⁽⁵³⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 198,18	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 198,18	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-1 198,18	-
Total	-1 198,18	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 821,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(52) La catégorie d'actions UFF PRECIOUS METALS A a été créée le 21/11/2025.

(53) La catégorie d'actions VYV METAUX PRECIEUX a été créée le 01/12/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				1 415 825 779,65	75,14
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				1 415 825 779,65	75,14
BTF 0% 04/02/2026	Admin. publique	EUR	212 000 000,00	211 609 920,00	11,23
BTF 0% 04/03/2026	Admin. publique	EUR	257 000 000,00	256 121 060,00	13,59
BTF 0% 07/01/2026	Admin. publique	EUR	245 000 000,00	244 936 300,00	13,00
BTF 0% 11/03/2026	Admin. publique	EUR	40 000 000,00	39 844 800,00	2,11
BTF 0% 14/01/2026	Admin. publique	EUR	35 000 000,00	34 977 250,00	1,86
BTF 0% 18/02/2026	Admin. publique	EUR	98 000 000,00	97 741 280,00	5,19
BTF 0% 21/01/2026	Admin. publique	EUR	180 000 000,00	179 812 800,00	9,54
EUROPEAN UNION 0% 06/02/2026	Autre	EUR	135 000 000,00	134 739 450,00	7,15
EUROPEAN UNION BILL ZCP 09/01/2026	Autre	EUR	70 000 000,00	69 972 700,00	3,71
EUROPEAN UNION ZCP 06/03/2026	Autre	EUR	11 603 000,00	11 562 969,65	0,61
KINGDOM OF BELGIUM ZCP 12/03/2026	Admin. publique	EUR	135 000 000,00	134 507 250,00	7,14
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				168 576 859,00	8,95
<i>OPCVM</i>				168 576 859,00	8,95
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	35 393,00	168 576 859,00	8,95
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				1 584 402 638,65	84,09

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<i>Swaps</i>				
SWAP BASKET PRECIOUS METALS BNP Paribas	-477 751 802	48 191 853,56	-	-477 751 802,21
SWAP BASKET PRECIOUS METALS Bank of America	-42 398 514	4 276 497,31	-	-42 398 514,63
SWAP BASKET PRECIOUS METALS Goldman Sachs	-345 695 879	34 872 086,52	-	-345 695 879,38
SWAP BASKET PRECIOUS METALS JP Morgan	-582 764 722	58 786 416,11	-	-582 764 722,08
SWAP BASKET PRECIOUS METALS Société Générale	-249 682 143	25 185 975,71	-	-249 682 143,32
SWAP BASKET PRECIOUS METALS UBS	-456 353 633	46 033 374,19	-	-456 353 633,61
<i>Sous-Total Swaps</i>		217 346 203,40	-	-2 154 646 695,23
Total Autres expositions		217 346 203,40	-	-2 154 646 695,23

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 26/01/2030 USD/EUR	1 741,55	-	USD	839 511,08	EUR	-837 769,53
OACT 26/01/2030 USD/EUR	1 654,83	-	USD	824 787,75	EUR	-823 132,92
OACT 26/01/2030 USD/EUR	318,87	-	USD	450 716,11	EUR	-450 397,24
OVCT 26/01/2030 USD/EUR	260,87	-	EUR	468 031,17	USD	-467 770,30
OACT 26/01/2030 USD/EUR	253,49	-	USD	110 533,82	EUR	-110 280,33
OACT 260130 USD/EUR	-	951,83	USD	1 105 427,66	EUR	-1 106 379,49
OACT 260130 USD/EUR	-	11 397,89	USD	1 105 305,14	EUR	-1 116 703,03
OVCT 260130 USD/EUR	-	27 269,34	EUR	9 126 799,17	USD	-9 154 068,51
OACT 260130 USD/EUR	-	203 802,17	USD	15 600 337,43	EUR	-15 804 139,60
Total	4 229,61	243 421,23		29 631 449,33		-29 870 640,95

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 584 402 638,65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	217 346 203,40
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-239 191,62
Autres actifs (+)	367 489 571,14
Autres passifs (-)	-284 872 423,20
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	1 884 126 798,37

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	398 940 396,47	239 609 215,41
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	319 386 150,00	215 600 550,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	319 386 150,00	215 600 550,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	38 732 716,00	24 004 275,49
OPCVM	38 732 716,00	24 004 275,49
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	40 821 530,47	4 389,92
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	398 940 396,47	239 609 215,41
Créances et comptes d'ajustement actifs	11 857 816,87	8 251 211,45
Comptes financiers	68 731 311,38	11 941 337,66
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	80 589 128,25	20 192 549,11
Total Actif I+II	479 529 524,72	259 801 764,52

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	290 638 828,70	245 157 845,69
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	132 102 669,83	3 311 021,20
Capitaux propres	422 741 498,53	248 468 866,89
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	422 741 498,53	248 468 866,89
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1 421,79	11 171 420,82
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	1 421,79	11 171 420,82
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	56 786 486,13	161 476,81
Concours bancaires	118,27	-
Sous-total autres passifs IV	56 786 604,40	161 476,81
Total Passifs : I+II+III+IV	479 529 524,72	259 801 764,52

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	5 418 471,43	6 979 638,67
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	409 166,08	612 075,03
Sous-total Produits sur opérations financières	5 827 637,51	7 591 713,70
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-5 497,97	-2,05
Sous-total Charges sur opérations financières	-5 497,97	-2,05
Total Revenus financiers nets (A)	5 822 139,54	7 591 711,65
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-2 394 487,79	-1 804 855,21
Frais de gestion de la société de gestion	-2 394 487,79	-1 804 855,21
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 394 487,79	-1 804 855,21
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	3 427 651,75	5 786 856,44
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	531 610,04	509 671,87
Sous-total Revenus nets I = C+D	3 959 261,79	6 296 528,31

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	63 157 754,63	2 841 392,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-48 208,30	-18 940,87
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	63 109 546,33	2 822 451,72
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	7 135 932,08	7 280 383,52
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	70 245 478,41	10 102 835,24
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	51 726 011,70	-15 994 873,34
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1,74	0,29
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	51 726 013,44	-15 994 873,05
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	6 171 916,19	2 906 530,70
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	57 897 929,63	-13 088 342,35
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	132 102 669,83	3 311 021,20

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », composé des métaux suivants Aluminium, Plomb, Palladium, Platine, Argent, Nickel, Zinc, Cuivre, dont l'utilisation est considérée par le Comité d'Investissement du Groupe Ofi invest comme stratégique pour la réalisation de la transition énergétique.

La stratégie d'investissement consiste à gérer l'exposition à la performance des métaux dont la demande devrait augmenter selon l'analyse de l'équipe de gestion, notamment du fait de leur utilisation dans des activités durables. Les métaux, ainsi sélectionnés, seront les composants de l'indice Basket Energy Strategic Metals Index.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Energy Strategic Metals Index. Cet indice est composé de contrats à terme sur les métaux suivant sélectionnés avec la répartition suivante :

14% Aluminium, 8% Plomb, 8% Palladium, 14% Platine, 14% Argent, 14% Nickel, 14% Zinc, 14% Cuivre (Ces données sont datées du 1er janvier 2023, elles évolueront conformément à la méthodologie de l'indice). Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les trimestres.

Cette pondération sera revue une fois par an par un comité d'investissement, qui pourra décider d'une modification de la composition de l'indice auquel le Compartiment est exposé. Le Comité pourra notamment décider d'ajouter des composants à l'indice, d'en retirer, ou de modifier les pondérations, dans les limites fixées par le prospectus.

Le Comité se réunira au plus tard courant novembre. Il réalisera un compte rendu de ses délibérations qui sera publié sur le site internet de la Société de Gestion au plus tard dans la première semaine de décembre. L'ensemble des modifications de l'indice y sera détaillé. Les modifications ne seront implémentées que le dernier jour ouvré du mois de l'année.

Le Comité sera composé des membres de l'équipe de gestion, d'au moins un membre de l'équipe d'Ofi invest Asset Management en charge de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et d'au moins un membre de l'équipe de gestion des risques d'Ofi invest Asset Management.

Le Comité pourra par ailleurs inviter des membres extérieurs, dont les compétences techniques peuvent éclairer les délibérations.

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi invest Asset Management.

Les contrats à terme sur matières premières pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Energy Strategic Metals Index devra respecter les règles de diversification suivantes :

- 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés (ci-après « l'actif dérogatoire ») ;
- 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés ;
- De ce fait sans attendre le rebalancement trimestriel ou la tenue du Comité Annuel, si le poids d'un des métaux devait dépasser la limite de 20% maximum de l'actif ou de 35% pour « l'actif dérogatoire », un rebalancement exceptionnel interviendra et ramènera la pondération de chaque métal à sa valeur définie lors du dernier rebalancement trimestriel. Ce rebalancement exceptionnel sera effectué sur une période de 10 jours.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des

métaux précités. La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

L'objectif d'exposition du Compartiment est de 100%.

Pour l'action RFC USD H, la Société de Gestion veillera à ce que l'action soit couverte contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Par ailleurs, bien qu'il ne possède pas physiquement ces métaux, le Compartiment souhaite s'impliquer quant aux émissions des gaz responsables du changement climatique émis lors de la production de ces métaux, en mettant en place un mécanisme de compensation des émissions carbone.

Au-delà de la prise en compte du risque de durabilité lors de la constitution du portefeuille en ne sélectionnant que des métaux dont l'utilisation est considérée par le Comité d'Investissement du Groupe Ofi invest comme stratégique pour la réalisation de la transition énergétique, la Société de Gestion souhaite aussi prendre en compte les externalités négatives liés à la production des métaux sous-jacent à sa performance. Pour ce faire, Ofi invest Asset Management effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) pour compenser l'émission carbone.

La Société de Gestion effectue une fois par an un calcul de l'empreinte carbone attribuable aux sous-jacents du portefeuille (scopes 1 et 2) sur la base d'une méthodologie propriétaire. L'intégralité de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Pour rappel et conformément à ce document, le scope 3 est exclu du calcul et la méthodologie présente un certain nombre de limites (détaillées par suivante).

La définition des différents périmètres (scopes) est la suivante :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme producteur des métaux comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation productrice des métaux.
- Émissions indirectes non reprises dans le scope 2 (ou SCOPE 3) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022 ⁽⁵⁴⁾	27/01/2022 ⁽⁵⁵⁾
Actif net					
en EUR	422 741 498,53	248 468 866,89	210 751 453,38	217 284 221,66	22 150 000,00
Nombre de titres					
Catégorie d'actions XL	4 209,8401	3 298,6148	3 117,1719	3 705,5760	443,0000
Catégorie d'actions I	1 263,5932	1 813,3559	1 518,6584	727,1674	-
Catégorie d'actions R	30 625,7232	16 655,1867	9 572,1997	873,0643	-
Catégorie d'actions RF	24 288,6265	19 720,4494	19 607,0407	6 163,6873	-
Catégorie d'actions RFC USD H	100,0000	231,0000	195,2369	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A	228 639,1677	112 309,5925	12 945,0000	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES	3,0000	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT	754,6101	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions XL en EUR	60 491,33	41 460,95	40 802,57	47 867,52	50 000,00
Catégorie d'actions I en EUR	57 432,17	39 514,12	39 035,52	45 968,37 ⁽⁵⁶⁾	-
Catégorie d'actions R en EUR	1 141,45	792,24	789,60	938,05 ⁽⁵⁷⁾	-
Catégorie d'actions RF en EUR	1 144,20	788,01	779,25	918,57 ⁽⁵⁸⁾	-
Catégorie d'actions RFC USD H en USD	1 466,13 ⁽⁵⁹⁾	986,82 ⁽⁶⁰⁾	955,16 ⁽⁶¹⁾⁽⁶²⁾	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	142,35	98,80	98,51 ⁽⁶³⁾	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES en EUR	1 095,03 ⁽⁶⁴⁾	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT en EUR	114,67 ⁽⁶⁵⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022 ⁽⁵⁴⁾	27/01/2022 ⁽⁵⁵⁾
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022 ⁽⁵⁴⁾	27/01/2022 ⁽⁵⁵⁾
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions XL en EUR	10 751,96	2 840,68	-6 528,17	-3 311,03	-
Catégorie d'actions I en EUR	10 046,60	2 560,55	-6 410,11	-6 974,69	-
Catégorie d'actions R en EUR	192,46	44,48	-137,42	-91,35	-
Catégorie d'actions RF en EUR	199,30	50,29	-128,83	-140,15	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	154,75	142,09	-149,53	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	24,01	5,52	-4,65	-	-
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES en EUR	-4,34	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT en EUR	6,76	-	-	-	-

(54) Premier exercice

(55) Date de création

(56) La catégorie d'actions I a été créée le 03/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 50 000,00.

(57) La catégorie d'actions R a été créée le 08/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(58) La catégorie d'actions RF a été créée le 03/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(59) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 1 248,36.

(60) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 952,99.

(61) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 864,67.

(62) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 17/03/2023 avec une valeur nominale de USD 1 000,00, contrevalorisée à EUR 939,36.

(63) La catégorie d'actions U a été créée le 05/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(64) La catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES a été créée le 01/12/2025 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(65) La catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT a été créée le 31/10/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours de bourse en demi session à Londres et des jours fériés en France, aux USA, en Grande-Bretagne et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Néant

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Total Return Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,93% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions I
- 1,81% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions R et UFF Energy Strategic Metals A
- 2,32% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions UFF Energy Strategic Metals CT
- 0,55% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XL
- 1,03% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RF et RFC USD H
- 1,80% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions VYV Métaux Stratégiques

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Actions I, RF, UFF Energy Strategic Metals A, UFF Energy Strategic Metals CT, XL, RF, RFC USD H et VYV Métaux Stratégiques :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Actions I, RF, UFF Energy Strategic Metals A, UFF Energy Strategic Metals CT, XL, RF, RFC USD H et VYV Métaux Stratégiques :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	248 468 866,89	210 751 453,38
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	206 957 979,86	148 102 141,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-150 948 559,74	-102 999 163,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 427 651,75	5 786 856,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	63 109 546,33	2 822 451,72
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	51 726 013,44	-15 994 873,05
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	422 741 498,53	248 468 866,89

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions XL	
Actions émises	2 587,6542
Actions rachetées	1 676,4289
Catégorie d'actions I	
Actions émises	652,3139
Actions rachetées	1 202,0766
Catégorie d'actions R	
Actions émises	18 592,2635
Actions rachetées	4 621,7270
Catégorie d'actions RF	
Actions émises	14 523,2208
Actions rachetées	9 955,0437
Catégorie d'actions RFC USD H	
Actions émises	37,0000
Actions rachetées	168,0000
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A	
Actions émises	122 528,4312
Actions rachetées	6 198,8560
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES	
Actions émises	3,0000 ⁽⁶⁶⁾
Actions rachetées	-

Souscriptions rachats (suite)

Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT	
Actions émises	754,6101 ⁽⁶⁷⁾
Actions rachetées	-

(66) La catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES a été créée le 01/12/2025.

(67) La catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT a été créée le 31/10/2025.

Commissions

Catégorie d'actions XL	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions RFC USD H	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0014005WK6 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014008NM5 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014008NN3 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Caractéristiques des différentes catégories d'actions (suite)

FR0014008NO1 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400FXJ1 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS RFC USD H

Devise :	USD	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400J4N9 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS UFF ENERGY STRATEGIC METALS A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010X19 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS VYV METAUX STRATEGIQUES

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR00140132G9 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	319 386	319 386	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68 731	-	-	-	68 731
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	319 386	-	-	68 731

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	319 386	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68 731	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	388 117	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	0	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	319 386	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	319 386	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	40 822	
<i>Société Générale</i>	10 281	
<i>JP Morgan Chase</i>	18 643	
<i>Goldman Sachs</i>	11 898	
<i>Crédit Agricole</i>	0	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie		valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers			
Créances représentatives de titres donnés en garantie		-	
Créances représentatives de titres prêtés		-	
Titres financiers empruntés		-	
Titres reçus en garantie		-	
Titres financiers donnés en pension		-	
Créances		-	
Collatéral espèces		-	
Dépôt de garantie espèces versé		-	
Comptes financiers		68 731	
<i>Société Générale</i>		68 731	
Opérations figurant au passif du bilan			
Dettes représentatives des titres empruntés			-
Dettes représentatives de titres donnés en pension			-
Instruments financiers à terme non compensés			1
<i>Société Générale</i>			1
Dettes			55 920
Collatéral espèces			55 920
<i>Société Générale</i>			14 340
<i>JP Morgan Chase</i>			25 990
<i>Goldman Sachs</i>			15 590
Concours bancaires			0
<i>Société Générale</i>			0

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000008997 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	38 733
Total				38 733

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	11 857 816,87
Total créances	11 857 816,87
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-297 995,39
Collatéral espèces reçu	-55 920 000,00
Provision commission de mouvement	-1 373,35
Rachats à payer	-567 117,39
Total dettes	-56 786 486,13
Total	-44 928 669,26

Frais de gestion

Catégorie d'actions XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,81
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,03
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions RFC USD H	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,81
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79 ⁽⁶⁸⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,32 ⁽⁶⁹⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(68) La catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES ayant été créée le 01/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

(69) La catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT ayant été créée le 31/10/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	8 132,00	4 763,00	38 732 716,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions XL		
Revenus nets	2 981 391,61	3 836 618,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 981 391,61	3 836 618,69
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 981 391,61	3 836 618,69
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 981 391,61	3 836 618,69
Total	2 981 391,61	3 836 618,69
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions I		
Revenus nets	632 789,51	1 731 469,75
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	632 789,51	1 731 469,75
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	632 789,51	1 731 469,75
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	632 789,51	1 731 469,75
Total	632 789,51	1 731 469,75
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions R		
Revenus nets	63 874,96	199 287,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	63 874,96	199 287,04
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	63 874,96	199 287,04
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	63 874,96	199 287,04
Total	63 874,96	199 287,04
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions RF		
Revenus nets	220 450,09	359 578,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	220 450,09	359 578,88
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	220 450,09	359 578,88
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	220 450,09	359 578,88
Total	220 450,09	359 578,88
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions RFC USD H		
Revenus nets	1 026,29	4 784,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 026,29	4 784,08
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 026,29	4 784,08
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 026,29	4 784,08
Total	1 026,29	4 784,08
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A		
Revenus nets	59 881,03	164 789,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	59 881,03	164 789,87
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	59 881,03	164 789,87
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	59 881,03	164 789,87
Total	59 881,03	164 789,87
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES		
Revenus nets	-3,18 ⁽⁷⁰⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-3,18	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3,18	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3,18	-
Total	-3,18	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT		
Revenus nets	-148,52 ⁽⁷¹⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-148,52	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-148,52	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-148,52	-
Total	-148,52	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(70) La catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES a été créée le 01/12/2025.

(71) La catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT a été créée le 31/10/2025.

Annexes aux comptes annuels - Ofi Invest Energy Strategic Metals

Rapport annuel - 31/12/2025 - GLOBAL SICAV

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions XL		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	42 282 682,33	5 533 714,37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	42 282 682,33	5 533 714,37
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	42 282 682,33	5 533 714,37
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	42 282 682,33	5 533 714,37
Total	42 282 682,33	5 533 714,37
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 209,8401	3 298,6148
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 062 035,05	2 911 730,13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	12 062 035,05	2 911 730,13
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 062 035,05	2 911 730,13
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	12 062 035,05	2 911 730,13
Total	12 062 035,05	2 911 730,13
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 263,5932	1 813,3559
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions R		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 830 633,64	541 559,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 830 633,64	541 559,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 830 633,64	541 559,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5 830 633,64	541 559,00
Total	5 830 633,64	541 559,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	30 625,7232	16 655,1867
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 620 473,76	632 206,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 620 473,76	632 206,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 620 473,76	632 206,45
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 620 473,76	632 206,45
Total	4 620 473,76	632 206,45
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	24 288,6265	19 720,4494
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions RFC USD H		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	14 449,51	28 039,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	14 449,51	28 039,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	14 449,51	28 039,93
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	14 449,51	28 039,93
Total	14 449,51	28 039,93
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	100,0000	231,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 429 961,94	455 585,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 429 961,94	455 585,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 429 961,94	455 585,36
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5 429 961,94	455 585,36
Total	5 429 961,94	455 585,36
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	228 639,1677	112 309,5925
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-9,86⁽⁷²⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-9,86	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-9,86	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-9,86	-
Total	-9,86	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 252,04⁽⁷³⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 252,04	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 252,04	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5 252,04	-
Total	5 252,04	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	754,6101	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(72) La catégorie d'actions VYV METAUX STRATEGIQUES a été créée le 01/12/2025.

(73) La catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS CT a été créée le 31/10/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				319 386 150,00	75,55
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				319 386 150,00	75,55
BTF 0% 04/02/2026	Admin. publique	EUR	12 000 000,00	11 977 920,00	2,83
BTF 0% 04/03/2026	Admin. publique	EUR	38 000 000,00	37 870 040,00	8,96
BTF 0% 07/01/2026	Admin. publique	EUR	55 000 000,00	54 985 700,00	13,01
BTF 0% 11/03/2026	Admin. publique	EUR	10 000 000,00	9 961 200,00	2,36
BTF 0% 14/01/2026	Admin. publique	EUR	5 000 000,00	4 996 750,00	1,18
BTF 0% 18/02/2026	Admin. publique	EUR	14 000 000,00	13 963 040,00	3,30
BTF 0% 18/03/2026	Admin. publique	EUR	11 000 000,00	10 953 800,00	2,59
BTF 0% 21/01/2026	Admin. publique	EUR	85 000 000,00	84 911 600,00	20,09
EUROPEAN UNION 0% 06/02/2026	Autre	EUR	55 000 000,00	54 893 850,00	12,99
KINGDOM OF BELGIUM ZCP 12/03/2026	Admin. publique	EUR	35 000 000,00	34 872 250,00	8,25
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				38 732 716,00	9,16
<i>OPCVM</i>				38 732 716,00	9,16
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	8 132,00	38 732 716,00	9,16
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				358 118 866,00	84,71

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
<i>Swaps</i>				
SWAP BASKET PRECIOUS METALS GOLDMAN SACHS	-111 214 866	11 897 679,27	-	-111 214 866,62
SWAP BASKET PRECIOUS METALS JP MORGAN	-174 268 956	18 643 156,42	-	-174 268 956,72
SWAP BASKET PRECIOUS METALS SG	-96 101 656	10 280 668,76	-	-96 101 656,80
Sous-Total Swaps		40 821 504,45	-	-381 585 480,14
Total Autres expositions		40 821 504,45	-	-381 585 480,14

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 26/01/2030 USD/EUR	12,52	-	USD	6 037,20	EUR	-6 024,68
OACT 26/01/2030 USD/EUR	9,89	-	USD	4 931,72	EUR	-4 921,83
OACT 26/01/2030 USD/EUR	3,61	-	USD	5 102,45	EUR	-5 098,84
OACT 260130 USD/EUR	-	56,99	USD	5 526,52	EUR	-5 583,51
OACT 260130 USD/EUR	-	1 364,80	USD	106 184,30	EUR	-107 549,10
Total	26,02	1 421,79		127 782,19		-129 177,96

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	358 118 866,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	40 821 504,45
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-1 395,77
Autres actifs (+)	80 589 128,25
Autres passifs (-)	-56 786 604,40
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	422 741 498,53

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

GLOBAL SICAV

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées pour l'exercice
clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

GLOBAL SICAV

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025

GLOBAL SICAV

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

127-129, quai du Président Roosevelt

92130 Issy-les-Moulineaux

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.04.22 10:00:12 +02:00

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

GLOBAL SICAV

Projet de texte des résolutions soumis à
l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Global SICAV
Société d'investissement à Capital Variable
R.C.S. Nanterre 878 216 001

Texte des résolutions proposées
à l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2026

En matière ordinaire

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity par un résultat net de **34 073 472,85 €**.

Pour les actions de type C, s'élèvent

➤ les sommes distribuables au titre du revenu net	556 927,63 €
➤ les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	12 008 204,25 €

Pour les actions de type D, s'élèvent

➤ les sommes distribuables au titre du revenu net	679 131,97 €
➤ les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	15 224 273,91 €

Pour les actions de type N-D, s'élèvent

➤ les sommes distribuables au titre du revenu net	3 544 646,19 €
➤ les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	48 740 974,99 €

Pour les actions de type R, s'élèvent

➤ les sommes distribuables au titre du revenu net	54 211,40 €
➤ les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	2 091 165,40 €

Pour les actions de type RF, s'élèvent

➤ les sommes distribuables au titre du revenu net	2,06 €
➤ les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	50,67 €

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide de l'affectation des sommes distribuables comme suit :

Pour les actions de type C

➤ au titre du revenu net, capitalisation de la somme de	556 927,63 €
➤ au titre des plus ou moins-values, report à nouveau de	12 008 204,25 €

Pour les actions de type D

➤ au titre du revenu net, distribution de la somme de	676 461,27 €
➤ au titre du revenu net, report à nouveau de	2 670,70 €
➤ au titre des plus ou moins-values, report à nouveau de	15 224 273,91 €

Pour les actions de type N-D

➤ au titre du revenu net, distribution de la somme de	3 538 308,99 €
➤ au titre du revenu net, report à nouveau de	6 337,20 €
➤ au titre des plus ou moins-values, report à nouveau de	48 740 974,99 €

Pour les actions de type R

➤ au titre du revenu net, capitalisation de la somme de	54 211,40 €
➤ au titre des plus ou moins-values, report à nouveau de	2 091 165,40 €

Pour les actions de type RF

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 2,06 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 50,67 €

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 par un résultat net de **9 076 121,43 €**.

Pour les actions de type I, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 2 861 190,95 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 947 322,99 €

Pour les actions de type R, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 5 786 511,94 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 2 025 032,01 €

Pour les actions de type RF, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 222 969,63 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 72 670,02 €

Pour les actions de type N, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 67 746,92 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 3 368,09 €

Pour les actions de type VYV Obligations Court Terme, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 154,68 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values - 22,09 €

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide de l'affectation des sommes distribuables comme suit :

Pour les actions de type I

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 2 861 190,95 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 947 322,99 €

Pour les actions de type R

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 5 786 511,94 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 2 025 032,01 €

Pour les actions de type RF

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 222 969,63 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 72 670,02 €

Pour les actions de type N

- au titre du revenu net, distribution de la somme de 66 826,54 €
- au titre du revenu net, report à nouveau de 920,38 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 3 368,09 €

Pour les actions de type VYV Obligations Court Terme

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 154,68 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de - 22,09 €

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus par un résultat net de **5 304 680,90 €**.

Pour les actions de type IC, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 9 371,82 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 22 138,36 €

Pour les actions de type I, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 766 745,60 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 1 811 249,83 €

Pour les actions de type N, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 2 444 049,37 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 4 822 540,22 €

Pour les actions de type R, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 89 896,24 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 280 450,41 €

Pour les actions de type VYV Obligations Euro Climat, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 333,93 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 97,78 €

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide de l'affectation des sommes distribuables comme suit :

Pour les actions de type IC

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 9 371,82 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 22 138,36 €

Pour les actions de type I

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 766 745,60 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 1 811 249,83 €

Pour les actions de type N

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 2 444 049,37 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 4 822 540,22 €

Pour les actions de type R

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 89 896,24 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 280 450,41 €

Pour les actions de type VYV Obligations Euro Climat

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 333,93 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 97,78 €

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant pour le compartiment Ofi Invest European Convertible Bond par un revenu net de 17 418 963,78 €.

Pour les actions de type IC, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 53 671,34 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 2 797 967,47 €

Pour les actions de type ID, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 22 638,16 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 14 763 466,27 €

Pour les actions de type GI, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 8,30 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 4,70 €

Pour les actions de type RC, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 1 065,81 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 17 500,00 €

Pour les actions de type RF, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 0,26 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 10,51 €

Pour les actions de type N-D, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 12 539,63 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 143 208,16 €

Pour les actions de type VYV Obligations Convertibles, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 9,96 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 59,90 €

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide de l'affectation des sommes distribuables comme suit :

Pour les actions de type IC

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 53 671,34 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 2 797 967,47 €

Pour les actions de type ID

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 22 638,16 €
- au titre des plus ou moins-values, report à nouveau de 14 763 466,27 €

Pour les actions de type GI

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 8,30 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 4,70 €

Pour les actions de type RC

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 1 065,81 €
- au titre des plus ou moins-values, report à nouveau de 17 500,00 €

Pour les actions de type RF

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 0,26 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 10,51 €

Pour les actions de type N-D

- au titre du revenu net, distribution de la somme de 12 409,51 €
- au titre du revenu net, report à nouveau de 130,12 €
- au titre des plus ou moins-values, report à nouveau de 143 208,16 €

Pour les actions de type VYV Obligations Convertibles

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 9,96 €
- au titre des plus ou moins-values, report à nouveau de 59,90 €

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant pour le compartiment Ofi Invest Precious Metals par un revenu net de 901 024 640,11 €.

Pour les actions de type I, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 1 911 453,83 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 84 066 989,04 €

Pour les actions de type R, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 1 822 702,32 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 282 744 864,57 €

Pour les actions de type XL, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 4 517 951,53 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 148 943 825,45 €

Pour les actions de type RF, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 1 660 992,29 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 80 762 789,04 €

Pour les actions de type RFC USD H, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 72 335,53 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 3 084 895,42 €

Pour les actions de type UFF Precious Metals A, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 14,87 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 755,15 €

Pour les actions de type VYV Métaux précieux, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 96 81 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values - 1 198,18 €

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide de l'affectation des sommes distribuables comme suit :

Pour les actions de type I

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 1 911 453,83 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 84 066 989,04 €

Pour les actions de type R

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 1 822 702,32 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 282 744 864,57 €

Pour les actions de type XL

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 4 517 951,53 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 148 943 825,45 €

Pour les actions de type RF

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 1 660 992,29 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 80 762 789,04 €

Pour les actions de type RFC USD H

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 72 335,53 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 3 084 895,42 €

Pour les actions de type UFF Precious Metals A

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 14,87 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 755,15 €

Pour les actions de type VYV Métaux précieux

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 96 81 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de - 1 198,18 €

7^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant pour le compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals par un revenu net de 132 102 669,83 €.

Pour les actions de type XL, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 2 981 391,61 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 42 282 682,33 €

Pour les actions de type I, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 632 789,51 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 12 062 035,05 €

Pour les actions de type R, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 63 874,96 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 5 830 633,64 €

Pour les actions de type RF, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 220 450,09 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 4 620 473,76 €

Pour les actions de type RFC USD H, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 1 026,29 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 14 449,51 €

Pour les actions de type UFF Energy Strategic Metals A, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net 59 881,03 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 5 429 961,94 €

Pour les actions de type VYV Métaux Stratégiques, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 3,18 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values - 9,86 €

Pour les actions de type UFF Energy Strategic Metals CT, s'élèvent

- les sommes distribuables au titre du revenu net - 148,52 €
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values 5 252,04 €

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide de l'affectation des sommes distribuables comme suit :

Pour les actions de type XL

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 2 981 391,61 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 42 282 682,33 €

Pour les actions de type I

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 632 789,51 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 12 062 035,05 €

Pour les actions de type R

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 63 874,96 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 5 830 633,64 €

Pour les actions de type RF

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 220 450,09 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 4 620 473,76 €

Pour les actions de type RFC USD H

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 1 026,29 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 14 449,51 €

Pour les actions de type UFF Energy Strategic Metals A

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de 59 881,03 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 5 429 961,94 €

Pour les actions de type VYV Métaux Stratégiques

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 3,18 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de - 9,86 €

Pour les actions de type UFF Energy Strategic Metals CT

- au titre du revenu net, capitalisation de la somme de - 148,52 €
- au titre des plus ou moins-values, capitalisation de la somme de 5 252,04 €

8^{ème} résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention et engagement autorisés relevant des articles 225-38 et 225-39 du Code de Commerce n'ont été conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9^{ème} résolution

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la rémunération des Membres du Conseil d'Administration, étant rappelées les dispositions de l'article 22 des Statuts de la société, à 20 000 € pour l'exercice 2025 à verser en 2026.

10^{ème} résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux Membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la Direction Générale pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale leur rappelle que le quitus est dépourvu de portée juridique et ne fait pas échec à l'exercice de l'action en responsabilité tant sociale qu'individuelle.

11^{ème} résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

En matière Extraordinaire

12^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des évolutions réglementaires européennes relatives aux outils de gestion de la liquidité (Directive (UE) 2024/927, textes de transposition en droit national, textes d'application) et de leurs modalités d'entrée en application au 16 avril 2026, décide de modifier l'article 8 des Statuts de la manière suivante :

Ancienne rédaction

Article 8 - Emissions, rachats des actions

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans les PRIIPS et le prospectus de la SICAV.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par la SICAV ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque l'OPCVM est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion de portefeuille et dans le respect de l'intérêt des porteurs des parts, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus du fonds.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 9 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

Lorsque l'actif net de la SICAV (ou le cas échéant, d'un compartiment) est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué (sur le compartiment concerné, le cas échéant).

En application des articles L. 214-7-4 du Code monétaire et financier et 411-20-1 du Règlement Général de l'AMF, le rachat par les Compartiments de la SICAV de leurs actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la Société de Gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires des Compartiments de la SICAV le commande. Le dispositif de plafonnement des rachats pourra être déclenché par la Société de Gestion dès lors qu'un seuil (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu) prédéfini dans le prospectus des Compartiments de la SICAV est atteint. Dans le cas où les conditions de liquidité le permettent, la Société de Gestion peut décider de ne pas déclencher le dispositif de plafonnement des rachats, et par conséquent d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats dépend de la périodicité de calcul de la valeur liquidative des Compartiments de la SICAV et est déterminée dans le prospectus. Les ordres de rachat non exécutés sur une valeur liquidative seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante.

Le Conseil d'Administration de la SICAV pourra décider de souscription minimale selon les modalités précisées dans le prospectus.

La SICAV peut cesser d'émettre des actions en application du troisième alinéa de l'article L. 214-7-4 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de la SICAV ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

Nouvelle rédaction

Article 8 - Emissions, rachats des actions

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans les PRIIPS et le prospectus de la SICAV.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par la SICAV ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque l'OPCVM est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion de portefeuille et dans le respect de l'intérêt des porteurs des parts, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus du fonds.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 9 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

Lorsque l'actif net de la SICAV (ou le cas échéant, d'un compartiment) est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué (sur le compartiment concerné, le cas échéant).

Conformément aux dispositions du Livre II du Code monétaire et financier, la SICAV adopte les deux outils de gestion de la liquidité suivants :

- un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (« swing pricing »).

Les conditions et modalités de déclenchement de ces outils sont précisées dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration de la SICAV pourra décider de souscription minimale selon les modalités précisées dans le prospectus.

La SICAV peut cesser d'émettre des actions en application du troisième alinéa de l'article L. 214-7-4 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de la SICAV ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

13^{ème} résolution

L'assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, adopte la modification de l'article 6 des Statuts de la Société en supprimant les mentions explicites relatives aux dénominations des compartiments comme suit :

Ancienne rédaction :

Article 6 - Capital social

La SICAV Global SICAV (anciennement dénommée OFI FINANCIAL INVESTMENT) a été créée par apport des actifs et passifs des OPC OFI RS EURO EQUITY – OFI RS EURO EQUITY SMART BETA – OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM – OFI RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND – OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE et OFI PRECIOUS METALS.

Le capital initial minimum de la SICAV s'élève à la somme de 300 000 euros.

Au jour de la constitution, le 16 septembre 2019, il s'élevait à **1 693 965 277,51 euros** divisé en 13 204 667,2663 actions entièrement libérées se décomposant comme suit :

Le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity (anciennement OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EURO EQUITY) est constitué par la fusion absorption du FCP OFI RS EURO EQUITY.

Il a été émis **3 349 690,8823 actions** entièrement libérées comme décrit dans le tableau ci-dessous en représentation de l'actif initial du Compartiment qui s'élève à la somme de **374 455 930,66 euros**. Il a été constitué par apports de titres ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Société Générale.

Nature	Montant (euros)	Nombre d'actions
Apport	374 455 930,66 €	Actions C : 484 345,1607 Actions D : 1 745 329,4109 Actions EI C EUR : 500,0000 Actions N-D : 1 067 039,6721 Actions R : 52 475,6386 Actions RF : 1,0000

Le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta (anciennement OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY SMART BETA) est constitué par la fusion absorption du FCP OFI RS EURO EQUITY SMART BETA.

Il a été émis **3 089 413,4267 actions** entièrement libérées comme décrit dans le tableau ci-dessous en représentation de l'actif initial du Compartiment qui s'élève à la somme de **286 410 221,62 euros**. Il a été constitué par apports de titres ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Société Générale.

Le Compartiment a été dissout le 20 Mai 2025.

Nature	Montant (euros)	Nombre d'actions
Apport	286 410 221,62 €	Actions GIC : 1,0000 Actions GRC : 1,0000 Actions I : 322 977,4733 Actions RC : 2 516,3477 Actions RF : 101,0000 Actions XL : 2 763 816,6057

Le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term (anciennement OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO CREDIT SHORT TERM) est constitué par la fusion absorption du FCP OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM.

Il a été émis **3 699 580,8474 actions** entièrement libérées comme décrit dans le tableau ci-dessous en représentation de l'actif initial du Compartiment qui s'élève à la somme de **406 482 662,72 euros**. Il a été constitué par apports de titres ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Société Générale.

Suite à la refonte de la stratégie de gestion, le 21 juillet 2025, le compartiment a adopté une dénomination plus en adéquation à savoir Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3.

Nature	Montant (euros)	Nombre d'actions
Apport	406 482 662,72 €	Actions I : 3 658 493,8358 Actions R : 41 086,0116 Actions RF : 1,0000

Le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus (anciennement dénommé OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE et OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE) est constitué par la fusion absorption de la SICAV OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE.

Il a été émis **299 979,0854 actions** entièrement libérées comme décrit dans le tableau ci-dessous en représentation de l'actif initial du Compartiment qui s'élève à la somme de **84 598 224,12 euros**. Il a été constitué par apports de titres ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Société Générale.

Nature	Montant (euros)	Nombre d'actions
Apport	84 598 224,12 €	Actions I : 2 145,0000 Actions IC : 4 516,3985 Actions N : 295 462,6869 Actions R : 2 601,0000

Le Compartiment Ofi Invest European Convertible Bond (anciennement OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND) est constitué par la fusion absorption de la SICAV OFI RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND.

Il a été émis **2 547 080,2251 actions** entièrement libérées comme décrit dans le tableau ci-dessous en représentation de l'actif initial du Compartiment qui s'élève à la somme de **191 942 974,98 euros**. Il a été constitué par apports de titres ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Société Générale.

Jusqu'au 31 décembre 2024, le Compartiment se dénommait Ofi Invest ESG European Convertible Bond avant d'être renommé à compter du 1^{er} janvier 2025 Ofi Invest European Convertible Bond.

Nature	Montant (euros)	Nombre d'actions
Apport	191 942 974,98 €	Actions GI : 1,0000 Actions GR : 1,0000 Actions IC : 1 306 775,8674 Actions ID : 1 238 234,8506 Actions RC : 2 066,5071 Actions RF : 1,0000

Le Compartiment Ofi Invest Precious Metals (anciennement OFI FINANCIAL INVESTMENT – PRECIOUS METALS) est constitué par la fusion absorption du FCP OFI PRECIOUS METALS.

Il a été émis 218 922,7994 actions entièrement libérées comme décrit dans le tableau ci-dessous en représentation de l'actif initial du Compartiment qui s'élève à la somme de **350 075 263,41 euros**. Il a été constitué par apports de titres ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Société Générale.

Nature	Montant (euros)	Nombre d'actions
Apport	350 075 263,41 €	Actions I : 3 605,0570 Actions R : 155 826,6643 Actions RF : 58 741,7381 Actions XL : 749,3400 Actions EIC EUR : 2 500,0000

Cette opération qui a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 juin 2019 a été réalisée le 16 septembre 2019 (sur la base des valeurs liquidatives datées du 13 septembre 2019).

Les compartiments ultérieurs pourront être constitués par versement en numéraire et/ou par apport d'actifs. Les modalités de création et de fonctionnement seront alors précisées dans le prospectus.

Le septième Compartiment dénommé Ofi Invest Energy Strategic Metals (anciennement OFI FINANCIAL INVESTMENT – ENERGY STRATEGIC METALS) a été créé quant à lui le 27 janvier 2022, l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers a été délivré le 28/12/2021)

Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de la SICAV au niveau de chaque compartiment.

Les différentes catégories d'actions au sein d'un même compartiment pourront :

- Bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation)
- Etre libellées en devises différentes
- Supporter des frais de gestion différents
- Supporter des commissions de souscription et de rachat différentes
- Avoir une valeur nominale différente
- Etre assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de couverture sur les autres catégories d'actions du Compartiment
- Etre réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation

Les actions pourront être regroupées ou divisées sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Décimalisation prévue : ☒ OUI ☐ NON

Nombre de décimales spécifique à chaque compartiment :

☐ Dixièmes ☐ centièmes ☐ millièmes ☒ dix millièmes

Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Nouvelle rédaction :

Article 6 - Capital social

La SICAV Global SICAV (anciennement dénommée OFI FINANCIAL INVESTMENT) a été créée par apport des actifs et passifs des OPC OFI RS EURO EQUITY – OFI RS EURO EQUITY SMART BETA – OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM – OFI RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND – OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE et OFI PRECIOUS METALS.

Le capital initial minimum de la SICAV s'élève à la somme de 300 000 euros.

Au jour de la constitution, le 16 septembre 2019, il s'élevait à **1 693 965 277,51 euros** divisé en 13 204 667,2663 actions entièrement libérées.

Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de la SICAV au niveau de chaque compartiment.

Les différentes catégories d'actions au sein d'un même compartiment pourront :

- Bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation)
- Etre libellées en devises différentes
- Supporter des frais de gestion différents
- Supporter des commissions de souscription et de rachat différentes
- Avoir une valeur nominale différente
- Etre assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de couverture sur les autres catégories d'actions du Compartiment
- Etre réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation

Les actions pourront être regroupées ou divisées sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Décimalisation prévue : ☒ OUI ☐ NON

Nombre de décimales spécifique à chaque compartiment :

☐ Dixièmes ☐ centièmes ☐ millièmes ☒ dix millièmes

Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

14^{ème} résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

Ofi Invest ESG Euro Equity

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Ofi Invest ESG Euro Equity	969500KA4JCGL7F8WX73

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **73,54%** d'investissements durables :

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☒ ayant un objectif social.

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Euro Equity (ci-après le « Compartiment ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **73,54%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE) après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Compartiment a changé de méthodologie ESG au 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Compartiment**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, a atteint **6,79** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Compartiment**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, était de **6,48** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Compartiment** a investi **73,54%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **0,30**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2024 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Le Compartiment a changé de méthodologie ESG au 1er janvier 2025.

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,45** sur 5 et celui de son univers est de **3,23** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violent au moins un des 10 principes du Pacte mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violent au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **0%** par rapport à son univers ISR dont la part est de **0%**.

- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **43.67%** par rapport à son univers dont la part est de **42.69%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024. caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,47** sur 5 et celui de son indicateur de référence est de **3,16** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 0%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violent au moins un des 10 principes du Pacte mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violent au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **0%** par rapport à son univers ISR dont la part est de **0%**.
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **0,73%** par rapport à son univers dont la part est de **0,71%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille avait atteint **3,61** sur 5;
- **Le pourcentage d'émetteurs appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** était de **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violent au moins un des 10 principes du Pacte mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violent au moins un des 10 principes du Pacte mondial était de **0%** par rapport à son univers ISR dont la part était de **1,02%**.
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **0,69%** par rapport à son univers dont la part est de **0,68%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Compartiment s'engageait à détenir au minimum 30% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Compartiment détient **73,54%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à des typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2	
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille	5223,30	6498,34	3000,35	
				Univers ISR	13129,90	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%	
				Univers ISR	99,12%	N/A	N/A	
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille	2122,91	3279,46	1258,22	
				Univers ISR	2486,80	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%	
				Univers ISR	99,12%	N/A	N/A	
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille	68229,38	63151,68	34708,50	
				Univers ISR	119394,50	N/A	N/A	
Taux de couverture (%)	Portefeuille		100%	100%	100%			
	Univers ISR		99,12%	N/A	N/A			
Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille	75575,59	72929,48	38697,07			
		Univers ISR	135011,20	N/A	N/A			
	Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%			
		Univers ISR	99,12%	N/A	N/A			
Emissions de gaz à effet de serre (GES)								
	[PAI 2] Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	336,54	318.91	410,61	
				Univers ISR	589,80	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%	
				Univers ISR	99,12%	N/A	N/A	
	[PAI 3]	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	780,19	722.88	700,36	

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		Univers ISR	1018,20	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%
				Univers ISR	99,12%	N/A	N/A
	[PAI 4] Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement	Portefeuille	10%	7%	9%
				Univers ISR	12,6%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	37,21%	100%	100%
				Univers ISR	98,72%	N/A	N/A
	[PAI 5] Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille	52%	53%	55,36%
				Univers ISR	54%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	98%	98,03%	84,65%
				Univers ISR	98,43%	N/A	N/A
			Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille	28%	42%	66,96%
				Univers ISR	19,5%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	37%	18,8%	10,43%
				Univers ISR	44,52%	N/A	N/A
	[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille	0,30	0,32	0,94
				Univers ISR	0,40	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%
				Univers ISR	99,09%	N/A	N/A

Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille	1%	1%	1,22%
				Univers ISR	1,30%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	98%	98,3%	100%
				Univers ISR	96,60%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille	2020,21	43310,19	1877,23
				Univers ISR	16934,40	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	13%	16,9%	24,78%
				Univers ISR	12,11%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³		(Tonnes)	Portefeuille	166,44	219,71	59313,00

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d’investissements, par million d’euros investi, en moyenne pondérée		Univers ISR	Non Couvert	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	71%	67,8%	67,,68%
				Univers ISR	Non Couvert	N/A	N/A
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	Part d’investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	0,5%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	97%	100%	100%
				Univers ISR	99,12%	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui n’ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d’investissement (%)	Portefeuille	30%	29%	29%
				Univers ISR	30,5%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	98,45%	98,3%	100%
				Univers ISR	96,72%	N/A	N/A
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille	12,3%	11%	18%
				Univers ISR	12%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	54,53%	50,40%	53,83%
				Univers ISR	48,72%	N/A	N/A
Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille	41%	43%	39,95%
				Univers ISR	38%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%
				Univers ISR	99,49%	N/A	N/A
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d’investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d’armes controversées	Part d’investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	0%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%
				Univers ISR	100%	N/A	N/A
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Eaux, déchets et	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d’investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d’investissement (%)	Portefeuille	2%	2%	2,05%
				Univers ISR	2,6%	N/A	N/A

autres matières			Taux de couverture (%)	Portefeuille	98%	100%	100%		
				Univers ISR	98,71%	N/A	N/A		
			Au ni						
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille	3%	3%	11,42%		
				Univers ISR	4,4%	N/A	N/A		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99,35%	100%	100%		
				Univers ISR	98,26%	N/A	N/A		

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG</u> ⁶ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	6,62%	Pays-Bas
SAP	Technologies de l'information	4,22%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3,51%	États-Unis
ALLIANZ	Finance	3,35%	Allemagne
INTESA SANPAOLO	Finance	3,25%	Italie
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	2,94%	Espagne
ING GROEP NV	Finance	2,79%	Pays-Bas
SIEMENS N AG	Industrie	2,65%	Allemagne
LVMH	Consommation discrétionnaire	2,59%	France
ENEL	Services aux collectivités	2,57%	Italie
AIRBUS	Industrie	2,23%	France
AXA SA	Finance	2,08%	France
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Technologies de l'information	2,04%	Allemagne
SANOFI SA	Santé	1,93%	États-Unis
BMW AG	Consommation discrétionnaire	1,90%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **99,86%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds détient actuellement 73,54 % de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont 40,55 % ayant un objectif environnemental et 29,38 % ayant un objectif social.

Le Fonds a **0,14%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **0,14%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a **73,54%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

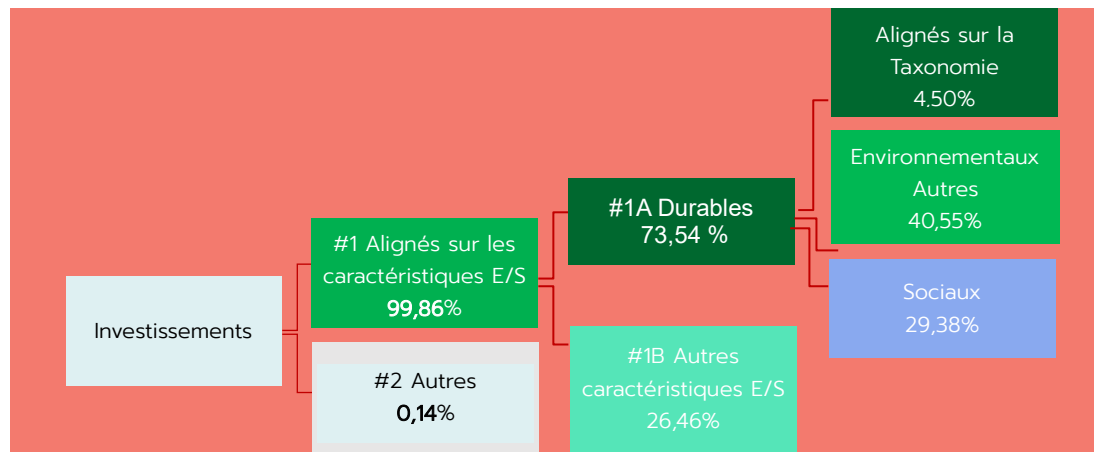
- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés ;

- Un minimum de **30%** de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1A Durable.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Finance		22,82%
Finance	Banques	15,04%
Finance	Assurances	6,40%
Finance	Services financiers	0,85%
Finance	Marchés financiers	0,53%
Industrie		18,76%
Industrie	Équipements électriques	5,72%
Industrie	Aéronautique et défense	3,56%
Industrie	Conglomérats industriels	2,65%
Industrie	Machines industrielles	2,24%
Industrie	Services professionnels	2,03%
Industrie	Produits de construction	1,63%
Industrie	Construction et ingénierie	0,93%
Technologies de l'information		16,18%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	9,66%
Technologies de l'information	Logiciels	4,83%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,93%
Technologies de l'information	Équipements de communication	0,75%
Consommation discrétionnaire		11,96%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	5,46%

Consommation discrétionnaire	Automobiles	1,90%
Consommation discrétionnaire	Commerce spécialisé	1,47%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	1,20%
Consommation discrétionnaire	Distribution généraliste	0,79%
Consommation discrétionnaire	Biens durables pour la maison	0,68%
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	0,47%
Santé		6,64%
Santé	Équipements et fournitures de santé	3,62%
Santé	Produits pharmaceutiques	3,02%
Services aux collectivités		6,37%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	4,12%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilités	2,25%
Consommation de base		5,09%
Consommation de base	Produits alimentaires	1,85%
Consommation de base	Boissons	1,25%
Consommation de base	Produits de soins personnels	1,19%
Consommation de base	Produits ménagers	0,80%
Biens et services industriels		4,88%
Biens et services industriels	Produits chimiques	4,38%
Biens et services industriels	Biens et services industriels de construction	0,49%
Pétrole et gaz		2,27%
Pétrole et gaz	Équipements et services pour l'énergie	1,59%
Pétrole et gaz	Pétrole, gaz et combustibles consommables	0,68%
Services de communication		2,26%
Services de communication	Services de télécommunications diversifiés	2,26%
Autre		2,12%
Immobilier		0,65%
Immobilier	Gestion et développement immobilier	0,65%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		2,27%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de 4,50%.



Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?

☐ Oui

⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

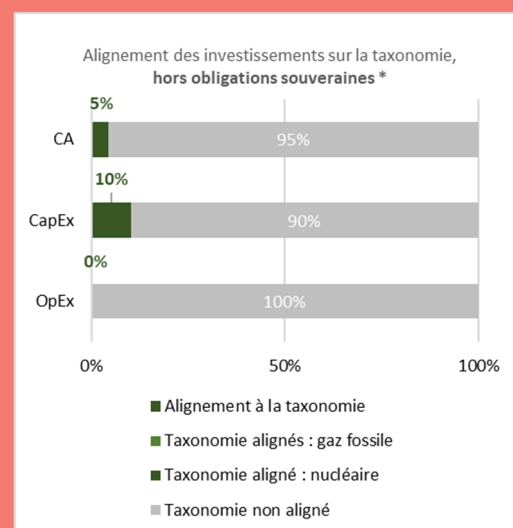
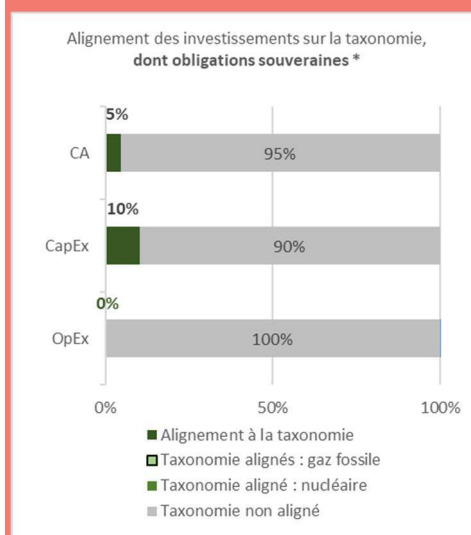
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de 15,38%.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **40,55%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **29,38%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelle mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice, qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	969500PRA0LX31JU3N36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **66,57%** d'investissements durables :

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☒ ayant un objectif social.

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3 (ci-après le « Compartiment ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **66,57%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services - Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance - Comportement sur les marchés

Le Compartiment met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Compartiment, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de



comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01), après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.
L'univers ISR de comparaison est similaire avec l'indicateur de référence du Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Compartiment a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Compartiment**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, a atteint **6.64** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Compartiment**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, était de **6.19** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Compartiment** a investi **66,57%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Compartiment, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : **515,74** ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **0,6**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,50** sur 5 et celui de son univers est de **3,08** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 représentent **32,29** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont les émissions financées représentent **52,55** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffres d'affaires.

- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance:** la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **41,97%** par rapport à son univers dont la part est de **39,83%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille a atteint **3,37** sur 5 et celui de son univers est de **2,91** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance » :** **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2 :** les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 ont représenté **16,77 tonnes de CO2** équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont les émissions financées ont représenté **53,33 tonnes de CO2** équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance:** la part des femmes au sein des organes de gouvernance était de **0,62%** par rapport à son univers dont la part était de **0,62%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille avait atteint **3,43** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** était de **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2 :** les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 ont représenté **13,5 tonnes de CO2** équivalent par million d'euros par rapport à son univers ISR dont les émissions financées représentent **116,20**.
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance:** la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **0,61%** par rapport à son univers dont la part est de **0,55%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le Compartiment s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Compartiment détient **66,57%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Compartiment soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille	2381,54	2598,71	1648,58
				Univers ISR	16452,80	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99%	84,37%	86,36%
				Univers ISR	97,18%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille	851,52	649,53	309,40
				Univers ISR	3327,90	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99%	84,37%	86,36%
				Univers ISR	97,18%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille	25844	15940,85	22106,41
				Univers ISR	169117,20	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99%	84,37%	86,36%
				Univers ISR	97,18%	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille	29077,24	19189,09	240604,41
				Univers ISR	188897,80	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99%	84,37%	86,36%
				Univers ISR	97,18%	N/A	N/A
		Empreinte carbone	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	206,28	239,26	287,87
				Univers ISR	559,50	N/A	N/A
[PAI 3]	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	515,74	281,54	729,38

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		Univers ISR	791,10	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	84,37%	86,36%
				Univers ISR	97,43%	N/A	N/A
	[PAI 4] Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement	Portefeuille	9%	12%	7%
				Univers ISR	12,90%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	32,75%	100%	100%
				Univers ISR	97,28%	N/A	N/A
	[PAI 5] Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille	57%	54,68%	52,36%
				Univers ISR	56,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	94,94%	77,52%
				Univers ISR	95%	N/A	N/A
			Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille	27%	18,11%	71,61%
				Univers ISR	25,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	33%	37%	66,4%
				Univers ISR	34%	N/A	N/A
	[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille	0,30	0,37	0,14
				Univers ISR	0,40	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99%	97,92%	96,73%
				Univers ISR	96,66%	N/A	N/A

Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille	1%	0,01%	0,78%
				Univers ISR	1,10%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	95%	93,50%	97,63%
				Univers ISR	91,55%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille	3885,92	9611,20	5154,28
				Univers ISR	16363,50	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	10%	8,06%	0,38%
				Univers ISR	9,35%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³		(Tonnes)	Portefeuille	36,85	52,13	40385,35

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée		Univers ISR	Non couvert	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	48%	41,69%	30,48%
				Univers ISR	Non couvert	N/A	N/A
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	0,70%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	97%	100%	100%
				Univers ISR	98,20%	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d'investissement (%)	Portefeuille	36%	36%	PAI non couvert
				Univers ISR	35,10%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	97,12%	96,79%	PAI non couvert
				Univers ISR	93,79%	N/A	N/A
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille	16%	13%	PAI non couvert
				Univers ISR	16,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	55,52%	53,44%	PAI non couvert
				Univers ISR	52,30%	N/A	N/A
Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille	40,24%	40,86%	37,19%
				Univers ISR	37,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99,64%	99,58%	98,65%
				Univers ISR	97,06%	N/A	N/A
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0 %	0%	0%
				Univers ISR	0,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%
				Univers ISR	98,49%	N/A	N/A
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2

Eaux, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%		
				Univers ISR	1,30%	N/A	N/A		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	97%	100%	100%		
Univers ISR	97,33%	N/A		N/A					
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille	15%	15%	23%		
				Univers ISR	14,80%	N/A	N/A		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	99,64%	100%	100%		
Univers ISR	96,82%	N/A		N/A					

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence du 01/01/2025 au 31/12/2025

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG</u> ⁶ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Compartiment sont les suivants :

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		3,23%	France
SOCIETE GENERALE SA MTN RegS	Finance	2,37%	France
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV MTN RegS	Services aux collectivités	1,82%	Italie
BMW FINANCE NV MTN RegS	Consommation discrétionnaire	1,79%	Allemagne
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS B MTN RegS	Santé	1,72%	Danemark
IBERDROLA INTERNATIONAL BV NC6 RegS	Services aux collectivités	1,71%	Espagne
LSEG NETHERLANDS BV RegS	Finance	1,69%	Royaume-Uni
CREDIT AGRICOLE SA MTN RegS	Finance	1,62%	France
NORDEA BANK ABP MTN RegS	Finance	1,52%	Finlande
SCHNEIDER ELECTRIC SE MTN RegS	Industrie	1,50%	États-Unis
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI SA MTN RegS	Immobilier	1,45%	Espagne
ENGIE SA RegS	Services aux collectivités	1,44%	France
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV MTN RegS	Consommation discrétionnaire	1,38%	Royaume-Uni
COMCAST CORPORATION	Services de communication	1,38%	États-Unis
DANONE SA RegS	Soins de santé	1,37%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Compartiment a **98,51%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment détient actuellement **66,57%** de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont **42,15%** ayant un objectif environnemental et **13,01%** ayant un objectif social.

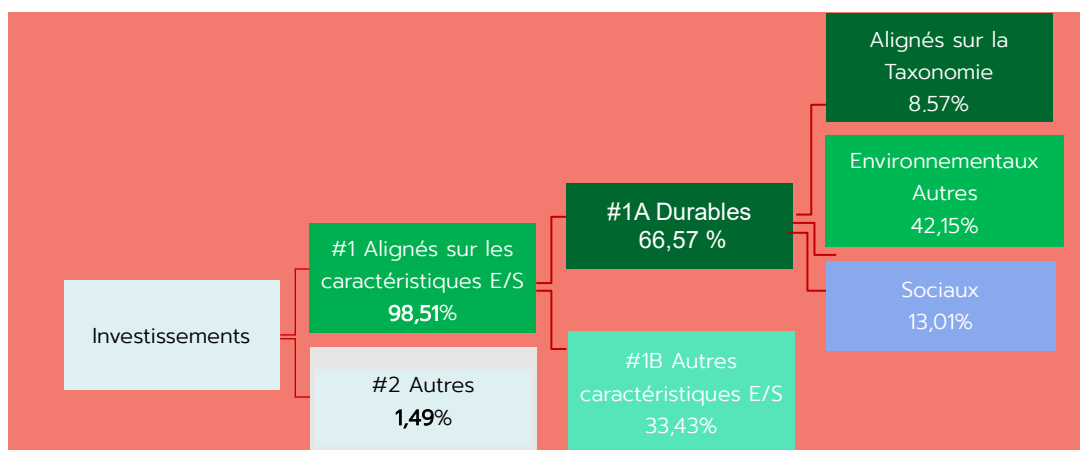
Le Compartiment a **1,49%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **1,49%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Compartiment a **66,57%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés ;
- Un minimum de 20% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1A Durable.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Finance		53,03%
Finance	Banques	39,15%
Finance	Marchés	
Finance	financiers	5,36%
Finance	Services financiers	5,13%
Finance	Assurances	1,95%
Finance	Autres	1,18%
Finance	Financement à la consommation	0,26%
Services aux collectivités		13,00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission

de gaz à effet de serre
correspondent aux
meilleures performances
réalisables.

Services aux collectivités	Services publics d'électricité	11,56%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilités	1,44%
Immobilier		6,07%
Immobilier	SIIC diversifiées	2,34%
	SIIC de commerce de détail	2,28%
Immobilier	SIIC de bureaux	1,45%
Consommation discrétionnaire		5,70%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	3,19%
	Services aux consommateurs diversifiés	1,38%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	1,12%
Industrie		4,56%
Industrie	Équipements électriques	1,50%
Industrie	Machines industrielles	1,17%
Industrie	Infrastructures de transport	0,79%
Industrie	Transport terrestre	0,58%
Industrie	Services professionnels	0,52%
Services de communication		4,40%
Services de communication	Médias	2,21%
Services de communication	Divertissement	1,34%
	Services de télécommunications diversifiés	0,86%
Consommation de base		3,37%
Consommation de base	Produits ménagers	2,00%
Consommation de base	Produits alimentaires	1,37%
Biens et services industriels		3,25%
Biens et services industriels	Produits chimiques	3,25%
Autre		3,23%
Santé		2,53%
Santé	Produits pharmaceutiques	2,53%
Technologies de l'information		0,87%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,87%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de 8,75%.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

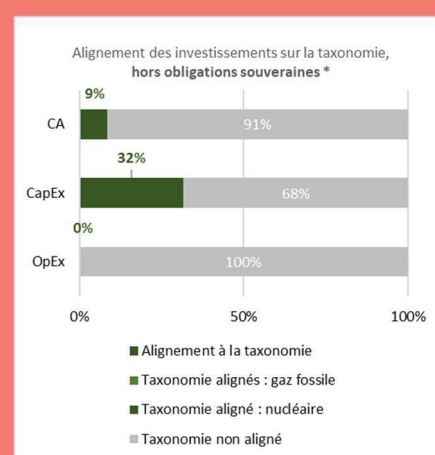
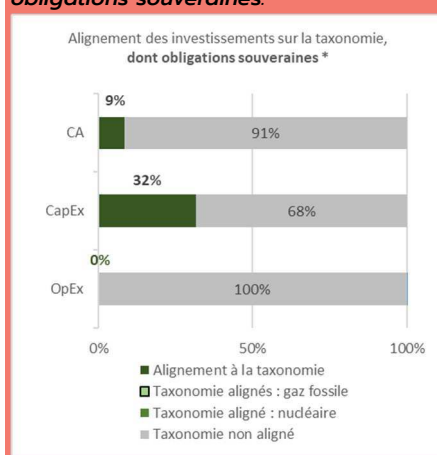
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de 36,72%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **42,15%**.

⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **13,01%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



Quelle mesure ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01) est similaire avec l'indicateur de référence du Compartiment.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	9695002MDEAJKQLXD55

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **71,85%** d'investissements durables :

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☒ ayant un objectif social.

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus (ci-après le « Compartiment ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **71,85%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Compartiment met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Compartiment, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01), après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ISR de comparaison est similaire avec l'indicateur de référence du Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Compartiment a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Compartiment**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, a atteint **6,77** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Compartiment**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, était de **6,25** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Compartiment** a investi **71,85%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Compartiment, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **247,47** ;
- Indicateur social (PAI 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **12 955,82**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,58** sur 5 et celui de son univers est de **3,11** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Énergétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 représentent **39,87** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de

chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont les émissions financées représentent **54,13** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffres d'affaires.

- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance:** la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **42,25%** par rapport à son univers dont la part est de **39,99%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille a atteint **3,51** sur 5 et le score ISR de son univers est de **2,95** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance » :** **20%** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Energétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 sont les suivantes :

1. **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2 :** les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **38,93** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **56,86** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
2. **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires :** la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **0,71** par rapport à son univers dont la part est de **0,64%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille a atteint **3,60** sur 5 et le score ISR de son univers est de **2,95** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance » :** **0%** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Energétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 sont les suivantes :

1. **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2 :** les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **45,8** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **102,4** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;

2. **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **0,64%** par rapport à son univers dont la part est de **0,54%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Compartiment s'engageait à détenir au minimum 25% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Compartiment détient **71,85%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Compartiment soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2	
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille	3509,60	4257,03	2701,72	
				Univers ISR	7679,00	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	77,7%	82,93%	
				Univers ISR	96,85%	N/A	N/A	
			Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille	1346,47	1024,07	564,01
					Univers ISR	1783,90	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)		Portefeuille	96%	77,7%	82,93%	
				Univers ISR	96,85%	N/A	N/A	
		Emissions de GES de niveau 3		Teq CO2	Portefeuille	31795,10	29665,42	16079,66
					Univers ISR	77143,40	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	77,7%	82,93%	
				Univers ISR	96,85%	N/A	N/A	
			Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille	36651,17	34946,49	19345,39
					Univers ISR	86606,30	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)		Portefeuille	96%	77,7%	82,93%	
				Univers ISR	96,85%	N/A	N/A	
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	247,47	288,94	245,31		
			Univers ISR	501,70	N/A	N/A		
		Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	77,7%	82,93%		
			Univers ISR	96,85%	N/A	N/A		
		[PAI 3]	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille	583,93	603,04	551,02

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		Univers ISR	778,20	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	77,7%	83,47%
				Univers ISR	97,02%	N/A	N/A
	[PAI 4] Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement	Portefeuille	13%	14%	14%
				Univers ISR	13,90%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	33,42%	94,06%	98,24%
				Univers ISR	96,65%	N/A	N/A
	[PAI 5] Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille	58%	62%	59,23%
				Univers ISR	57%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	91%	88,02%	79,07%
				Univers ISR	94,92%	N/A	N/A
			Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille	32,87%	45%	72,37%
				Univers ISR	26%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	33,42%	23,3%	12,81%
				Univers ISR	34,47%ok	N/A	N/A
	[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille	0,39	0,43	0,64
				Univers ISR	0,40	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	90,5%	93,49%
				Univers ISR	96,43%	N/A	N/A

Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille	1%	2%	1,26%
				Univers ISR	1,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	88%	87,3%	95,06%
				Univers ISR	91,73%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille	11431,30	11179,74	1811,74
				Univers ISR	22461,10	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	7%	4,6%	2,56%
				Univers ISR	9,19%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³		(Tonnes)	Portefeuille	79,15	66,15	23150,79

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d’investissements, par million d’euros investi, en moyenne pondérée		Univers ISR	Non couvert	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	46%	41%	38,88%
				Univers ISR	Non couvert	N/A	N/A
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	Part d’investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	1%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96%	100%	100%
				Univers ISR	97,63%	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui n’ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d’investissement (%)	Portefeuille	36%	37%	39%
				Univers ISR	35,40%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	90,62%	90,2%	98,24%
				Univers ISR	93,80%	N/A	N/A
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille	14%	13%	21%
				Univers ISR	15,10%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	52,22%	49,6%	48,45%
				Univers ISR	51,93%	N/A	N/A
Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille	40,59%	42%	40,18%
				Univers ISR	37,60%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	96,04 %	93,5%	97,32%
				Univers ISR	96,58%	N/A	N/A
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d’investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d’armes controversées	Part d’investissement (%)	Portefeuille	0%	0%	0%
				Univers ISR	0,20%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	100%	100%	100%
				Univers ISR	98,04%	N/A	N/A
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Eaux, déchets et	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d’investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d’investissement (%)	Portefeuille	1%	0%	0%
				Univers ISR	1,6%	N/A	N/A

autres matières			Taux de couverture (%)	Portefeuille	91%	94,6%	98,24%
				Univers ISR	96,71%	N/A	N/A
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille	10%	1%	1,30%
				Univers ISR	14%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	94,66%	94,3%	98,24%
				Univers ISR	96,15%	N/A	N/A
	[PAI 17 Optionnel] Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour violation des lois anti- corruption et anti-pots de vin	Nombre	Portefeuille	0,15	N/A	N/A
				Univers ISR	0,2	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	91%	N/A	N/A
				Univers ISR	94,88%	N/A	N/A
		Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vins	En euros	Portefeuille	12955,82 €	N/A	N/A
				Univers ISR	500253,30€	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille	91%	N/A	N/A
				Univers ISR	94,88%	N/A	N/A

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence du 01/01/2025 au 31/12/2025

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG</u> ⁶ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Compartiment sont les suivants :

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MORGAN STANLEY MTN	Finance	1,48%	États-Unis
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		1,47%	France
MERCK KGAA RegS	Santé	1,36%	Allemagne
DEUTSCHE BANK AG (PARIS BRANCH) RegS	Finance	1,16%	Allemagne
RED ELECTRICA CORPORACION SA RegS	Services aux collectivités	1,13%	Espagne
KBC GROEP NV RegS	Finance	1,10%	Belgique
NATIONALE NEDERLANDEN BANK N V RegS	Finance	1,07%	Pays-Bas
VERIZON COMMUNICATIONS INC	Services de communication	1,04%	États-Unis
CASTELLUM HELSINKI FINANCE HOLDING MTN RegS	Immobilier	1,02%	Suède
AROUNDTOWN SA	Immobilier	0,97%	Allemagne
ING GROEP NV MTN RegS	Finance	0,97%	Pays-Bas
IBERDROLA INTERNATIONAL BV RegS	Services aux collectivités	0,97%	Espagne
BANK OF MONTREAL RegS	Finance	0,96%	Canada
ORANGE SA MTN RegS	Services de communication	0,93%	France
BPCE SA MTN RegS	Finance	0,89%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Compartiment a **96,10%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment détient actuellement 71,85 % de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont 43,09 % ayant un objectif environnemental et 16,37 % ayant un objectif social.

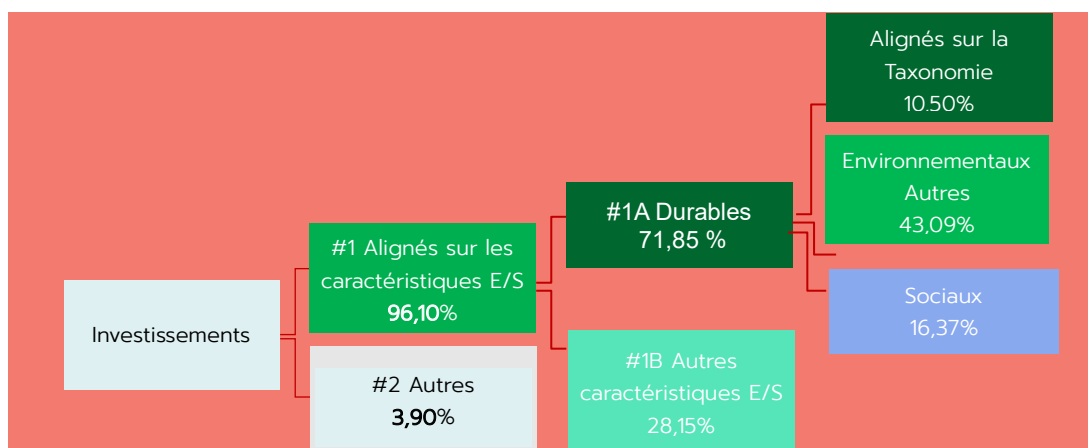
Le Compartiment a **3,90%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **1,20%** de liquidités ;
- **2,70%** de dérivés ;
- **0%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Compartiment a **71,85%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés ;
- Un minimum de 25% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1A Durable.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous-secteurs	poids
Finance		39,58%
Finance	Banques	24,76%
Finance	Garanties	6,60%
Finance	Marchés financiers	4,76%
Finance	Financiers de services	3,14%
Finance	Autres	0,33%
Services aux collectivités		16,87%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	14,60%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilités	2,27%
Services de communication		8,66%
	Services de télécommunications	
Services de communication	diversifiés	5,57%
Services de communication	Médias et services interactifs	1,00%
Services de communication	Médias	0,84%
Services de communication	Divertissement	0,63%
	Services de télécommunications sans fil	0,61%
Immobilier		8,13%
	Gestion et développement immobilier	3,31%

meilleures performances
réalisables.

Immobilier	Diversifications de SIIC	3,15%
Immobilier	SIIC de commerce de détail	1,15%
	SIIC hôtelières et de complexes touristiques	0,35%
Immobilier	SIIC de santé	0,17%
Industrie		7,83%
Industrie	Transport terrestre	1,95%
Industrie	Équipements électriques	1,63%
Industrie	Services professionnels	1,26%
Industrie	Infrastructures de transport	0,83%
Industrie	Produits de construction	0,79%
Industrie	Conglomérats industriels	0,46%
Industrie	Aéronautique et défense	0,42%
Industrie	Fret aérien et logistique	0,32%
Industrie	Machines industrielles	0,18%
Biens et services industriels		5,39%
Biens et services industriels	Produits chimiques	3,51%
Biens et services industriels	Papier et produits forestiers	0,84%
	Biens et services industriels de construction	0,75%
Biens et services industriels	Conteneurs et emballages	0,29%
Santé		4,70%
Santé	Produits pharmaceutiques	3,78%
Santé	Équipements et fournitures de santé	0,69%
Santé	Prestataires et services de santé	0,22%
Consommation discrétionnaire		3,88%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	1,49%
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	0,91%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	0,86%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	0,61%
Autre		1,78%
Consommation de base		1,71%
Consommation de base	Produits alimentaires	1,56%
Consommation de base	Produits ménagers	0,16%
Technologies de l'information		1,47%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,89%
Technologies de l'information	Logiciels	0,59%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de 10,50%.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

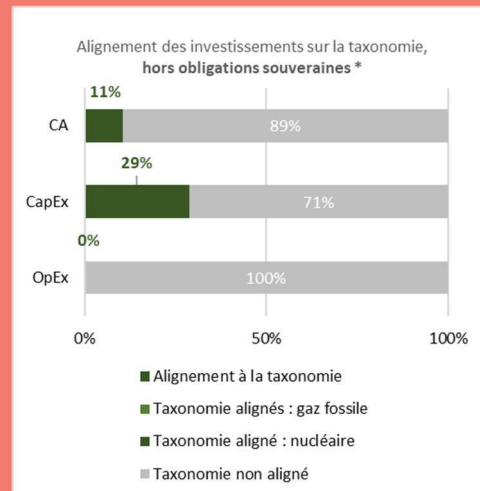
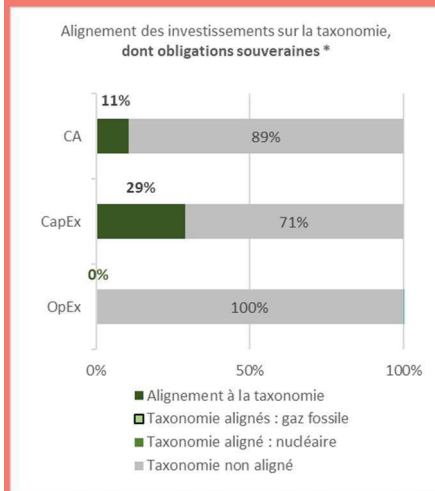
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est 40,48%.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **43,09%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **16,37%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



Quelle mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index (ER01) est similaire avec l'indicateur de référence du Compartiment.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

Ofi Invest European Convertible Bond

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest European Convertible Bond

Identifiant d'entité juridique :
9695001RWZ80OE1ZIZ97

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☒ ☐ Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **50,98%** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest European Convertible Bond (ci-après le « **Compartiment** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **50,98%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Compartiment met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Compartiment, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison EMEA.

L'univers ISR Convertibles EMEA de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Compartiment a changé de méthodologie ESG le 1^{er} janvier 2025 et a été délabélisé.

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Compartiment** : La note ESG moyenne du Compartiment a atteint **6,44** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Compartiment** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Compartiment était de **6,52** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Compartiment** : Le Compartiment a investi **50,98%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2025 et 31 janvier 2026.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,26** sur 5 et celui de son univers est de **3,05** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **54,34** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **88,7** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins des 10 principes du Pacte mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet des controverses est de **0%** par rapport à son univers dont la part d'émetteurs est de **0%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,18** sur 5 et le score ISR de son univers est de **2,81**
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **7,64%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 sont les suivantes :

1. **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **66,36** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **96,31** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
2. **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins des 10 principes du Pacte mondial**: la part faisant l'objet des controverses est de **0%** par rapport à son univers dont la part est de **0,69%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** au niveau du portefeuille avait atteint les **3,15** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **7%**.

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, deux indicateurs ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues ont été particulièrement suivis. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 ont été les suivantes :

1. **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** ont représenté **57,5** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont les émissions ont représenté 113 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires ;
2. **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial** était de **0,62%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Compartiment s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Compartiment détient **50,98%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Compartiment soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Le compartiment a changé de méthodologie ESG le 1^{er} janvier 2025 et a été délabélisé.

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	27145,65 Teq CO2	7334,67 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 86,69%		
		Emissions de GES de niveau 2	9051,40 Teq CO2	2831,77 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences	Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée.
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 86,69%		

		Emissions de GES de niveau 3	86411,30 Teq CO2	59517,17 Teq CO2	négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 86,69%		
		Emissions totales de GES	122608,36 Teq CO2	69683,612 Teq CO2		
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 86,69%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	795,65 (Teq CO2/million d'EUR)	511,66 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 86,69%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	1016,37 (Teq CO2/million d'EUR)	925,68 (Teq CO2/million d'EUR)		
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 86,69%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	14,08%	0,08%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 86,16%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 63,90%	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 62,30%		
			Taux de couverture = 89,54%	Taux de couverture = 87,52%		
			Part d'énergie non renouvelable produite = 13,93%	- Part d'énergie non renouvelable produite = 25,78%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 40,32%	Taux de couverture = 21,82%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,70 (GWh/million d'EUR)	0,42 (GWh/million d'EUR)		
			Taux de couverture = 89,54%	Taux de couverture = 87,52%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,43%	0,02%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 88,48%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros	1116,68 (T/million d'EUR CA)	959,12 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 3,94%	Taux de couverture = 6,51%		

		investi, en moyenne pondérée			Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	384,25 (Tonnes)	278,95 (Tonnes)		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 62,30%	Taux de couverture = 53,61%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 89,13%	Taux de couverture = 90,54%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	33,66 %	0,35%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,52 %	Taux de couverture = 88,47%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,74%	0,19	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 47,68%	Taux de couverture = 37,49%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,14%	42,52%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 90,54%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		
			Taux de couverture : 89,13%	Taux de couverture : 90,54%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						

Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 86,16%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	7,50%	0,05%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,52%	Taux de couverture = 88,48%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Compartiment sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
(15/15)		44,86%	
STMICROELECTRONICS NV RegS	Technologies de l'information	3,81%	Singapour
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		3,41%	France
LEG PROPERTIES BV RegS	Immobilier	3,23%	Allemagne
AIRBUS / CITIGROUP RegS	Finances	3,16%	États-Unis
ITALGAS / SNAM RegS	Services publics	3,14%	Italie
IBERDROLA FINANZAS SAU RegS	Services publics	3,05%	Espagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE RegS	Industriels	3,05%	États-Unis
VINCI SA RegS	Industriels	3,00%	France
STILLWATER MINING COMPANY RegS	Matériaux	2,99%	Afrique du Sud
SCHNEIDER ELECTRIC SE MTN RegS	Industriels	2,92%	États-Unis
EVONIK / RAG-STIFTUNG RegS	Matériaux	2,90%	Allemagne
LEGRAND SA RegS	Industriels	2,76%	France
CARA OBLIGATIONS SAS RegS	Consommation discrétionnaire	2,66%	France
DEUTSCHE LUFTHANSA AG RegS	Industriels	2,41%	Allemagne
NEXI SPA RegS	Finances	2,38%	Italie

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 31 décembre 2025, le Compartiment a **89,41%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment détient actuellement **50,98%** de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont 32,38% ayant un objectif environnemental et 8,63% ayant un objectif social.

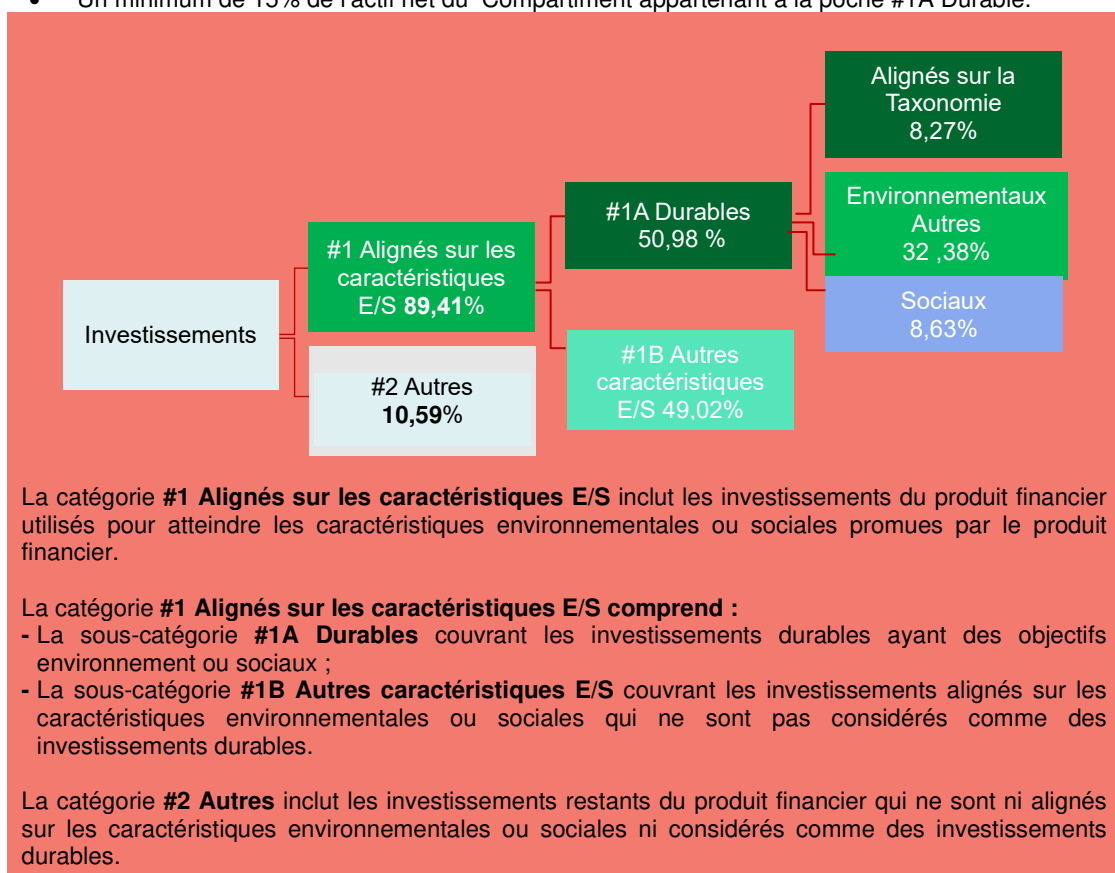
Le Compartiment a **10,59%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,10** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **10,49 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Compartiment a **50,98%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, constitué de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et de liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1A Durable.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Secteurs	Sous secteurs	poids
Industrie		28,63%
Industrie	Équipements électriques	13,05%
Industrie	Aéronautique et défense	4,77%
Industrie	Construction et ingénierie	4,69%
Industrie	Services et fournitures commerciales	2,93%
Industrie	Compagnies aériennes de passagers	2,41%
Industrie	Machines industrielles	0,78%
Finance		12,46%
Finance	Services financiers	8,10%
Finance	Marchés financiers	2,27%
Finance	Banques	2,09%
Biens et services industriels		9,53%
Biens et services industriels	Métaux et exploitation minière	9,53%
Consommation discrétionnaire		8,21%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	3,67%
Consommation discrétionnaire	Distribution généraliste	2,66%
Consommation discrétionnaire	Commerce spécialisé	1,88%
Services aux collectivités		8,06%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	4,91%
Services aux collectivités	Services publics de gaz	3,14%
Technologies de l'information		5,73%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,73%
Consommation de base		5,72%
Consommation de base	Boissons	2,31%
Consommation de base	Produits alimentaires	1,77%
Consommation de base	Distribution de produits de consommation de base	1,63%
Santé		5,32%
Santé	Biotechnologies	1,92%
Santé	Équipements et fournitures de santé	1,86%
Santé	Outils et services pour les sciences de la vie	1,54%
Immobilier		5,23%
Immobilier	Gestion et développement immobilier	5,23%
Pétrole et gaz		4,89%
Pétrole et gaz	Pétrole, gaz et combustibles consommables	3,86%
Pétrole et gaz	Équipements et services pour l'énergie	1,03%
Autre		3,41%
Services de communication		2,82%
Services de communication	Services de télécommunications diversifiés	2,82%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		4,89%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **8,27%**.

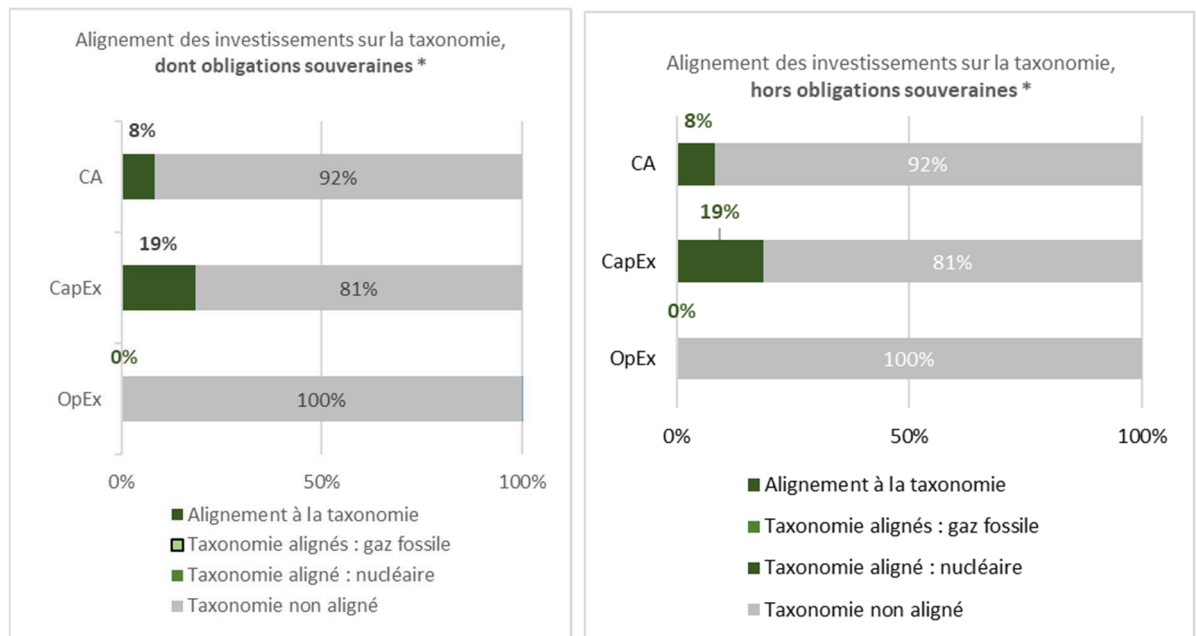
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ **Oui**

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **8,58%**.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2025, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **32,38%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **8,63%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;
- d'OPC classifiés Article 6 selon SFDR.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment .



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR Convertibles EMEA de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Compartiment.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

Ofi Invest Precious Metals

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Precious Metals

Identifiant d'entité juridique :
9695006JSNO3RE8RMG80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest Precious Metals (ci-après le Compartiment) promeut des caractéristiques environnementales et sociales en finançant des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques de gestion des enjeux ESG des Etats sont :

- **Domaine Gouvernance** : Respect des citoyens – Qualité de la gestion – Indépendance et stabilité – éthique ;
- **Domaine Sociétal** : Emploi et marché du travail – Equité sociale – Education – Santé ;
- **Domaine Environnemental** : Energie et carbone – Gestion de l'eau et de la biodiversité – Limitation des rejets toxiques – Développement de filières vertes.

La Société de Gestion souhaite également prendre en compte les externalités négatives liées à la production des métaux sous-jacent à la performance de l'indice.

Pour ce faire, la Société de Gestion effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) nécessaires à la Société de Gestion pour compenser l'émission carbone.

Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence, cependant à titre d'information l'investisseur pourra consulter le GSCI Precious Metals TR, qui est représentatif d'un univers d'investissement en métaux précieux, limité à l'or et l'argent. Cet indicateur pourra être utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2025, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

Concernant le mécanisme de compensation Carbone :

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice sont de **600 000 tonnes** de CO₂ ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** est au nombre de **23 176**, ce qui a représenté **une compensation de 3,89%** des émissions du Compartiment .

Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics atteint **6.40** sur 10 et celle de son indicateur de référence est **4.12** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **0%**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2025 et 31 janvier 2026.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

Concernant le mécanisme de compensation Carbone :

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice sont de **273 014,885 tonnes** de CO₂ ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** est au nombre de **35 915**, ce qui a représenté **une compensation de 13,15%** des émissions du Compartiment .

Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics atteint **8,04** sur 10 et celle de son indicateur de référence est **7,80** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

Concernant le mécanisme de compensation Carbone :

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice étaient de **380 842,12 tonnes** de CO₂ ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** était au nombre de **56 427**, ce qui a représenté **une compensation de 14,82%** des émissions du Compartiment.

Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :

La note ESG : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics a atteint **7,57** sur 10 et celle de son indicateur de référence est **6,87** ;

Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance » : 20%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

Concernant le mécanisme de compensation Carbone :

- **Les émissions de GES associées au panier de matières premières** composant l'indice étaient de **376 960,80 tonnes** de CO₂ ;
- L'acquisition de **25 108 certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER)** avait permis de compenser l'émission de GES.

Concernant la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics avait atteint **3,79** sur 10 et celle de son indicateur de référence est **6,97** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** était de 0%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Non applicable

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	164,73(Teq CO2/million d'EUR)	162,76 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 88,18%	Taux de couverture = 100%		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0%	0,00		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 88,18%	Taux de couverture = 100%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Compartiment sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		100,00%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		100,00%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs
décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 31 décembre 2025, le Compartiment a **84,70%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

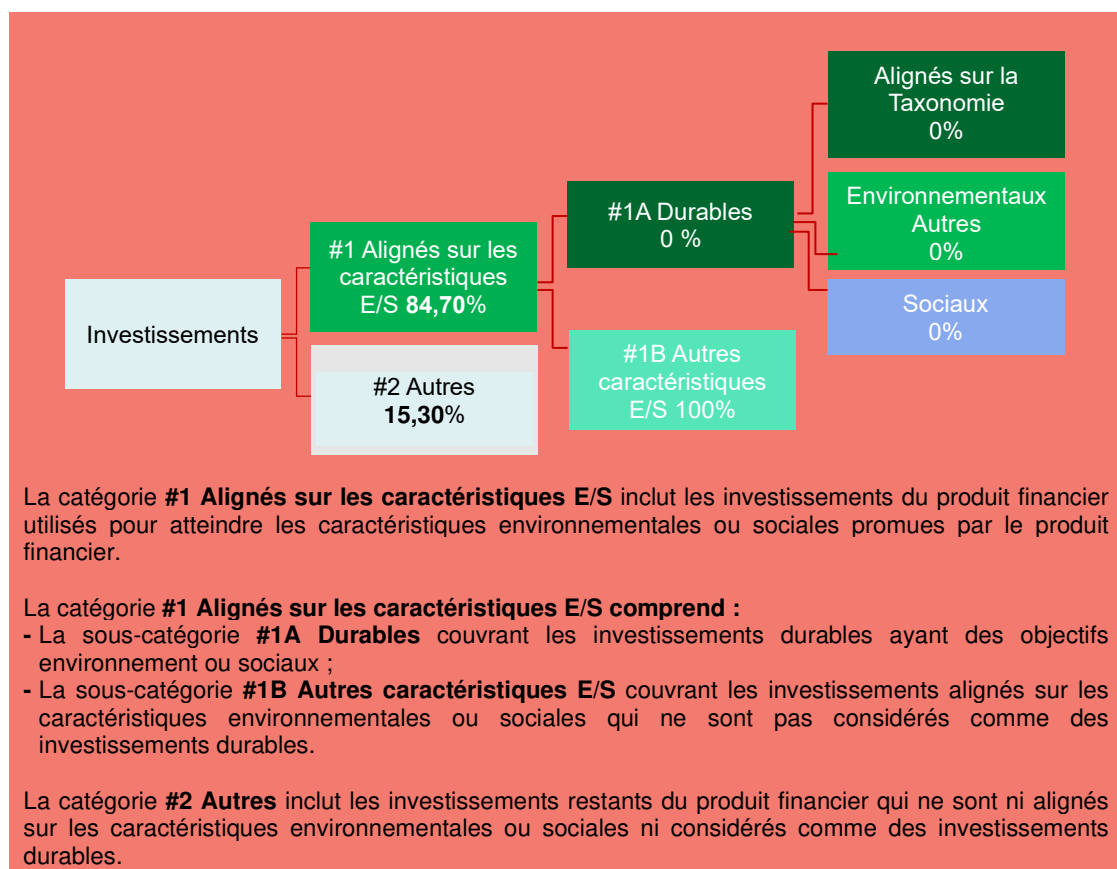
Le Compartiment a **15,30%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **15,27 %** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **0,03%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Compartiment a 0% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Autre		100,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **0%**.

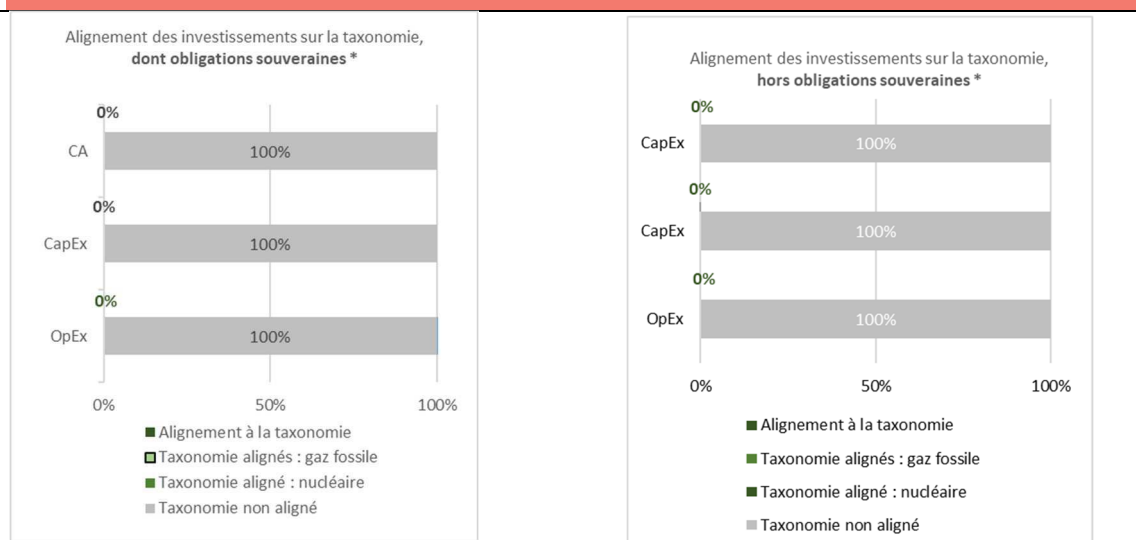
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2025, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie du Compartiment était de **0%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du Compartiment était de **0%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Société d'Investissement à Capital Variable – SICAV soumise au droit français

La SICAV déclare s'engager à respecter
« la charte de gouvernance des SICAV de droit français »
élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière

Ofi Invest Energy Strategic Metals

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Energy Strategic Metals

Identifiant d'entité juridique :
LEI : 549300XBYCO2IL1W8162

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest Energy Strategic Metals (ci-après le Compartiment) promeut des caractéristiques environnementales et sociales en finançant des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques de gestion des enjeux ESG des Etats sont :

- **Domaine Gouvernance** : Respect des citoyens – Qualité de la gestion – Indépendance et stabilité – éthique ;
- **Domaine Sociétal** : Emploi et marché du travail – Equité sociale – Education – Santé ;
- **Domaine Environnemental** : Energie et carbone – Gestion de l'eau et de la biodiversité – Limitation des rejets toxiques – Développement de filières vertes.

La Société de Gestion souhaite également prendre en compte les externalités négatives liées à la production des métaux sous-jacent à la performance de l'indice.

Pour ce faire, la Société de Gestion effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de

certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) nécessaires à la Société de Gestion pour compenser l'émission carbone.

Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence, cependant à titre d'information l'investisseur pourra consulter le GSCI Industrial Metals TR, qui est représentatif d'un univers d'investissement en métaux industriels. Cet indicateur pourra être utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2025, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

Concernant le mécanisme de compensation Carbone :

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice sont **de 600 000 tonnes** de CO₂ ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** est au nombre de **42 715**, ce qui a représenté **une compensation de 7,12%** des émissions du Compartiment .

Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics atteint **6.40** sur 10 et celle de son indicateur de référence est **4.12** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **0%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2025 et 31 janvier 2026.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

Concernant le mécanisme de compensation Carbone :

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice sont **de 363 994,35 tonnes** de CO₂ ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** est au nombre de **30 531**, ce qui a représenté **une compensation de 8,39%** des émissions du Compartiment.

Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics atteint **8,04** sur 10 et celle de son indicateur de référence est **7,8** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Non applicable

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	165,89 (Teg CO2/million d'EUR)	162,76 (Teg CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 88,32%	Taux de couverture = 100%		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes	0,00	0,00		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des

	violations de normes sociales	sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Taux de couverture = 88,32%	Taux de couverture = 100%		indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Compartiment sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		100,00%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		100,00%	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 31 décembre 2025, le Compartiment a **84,70%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

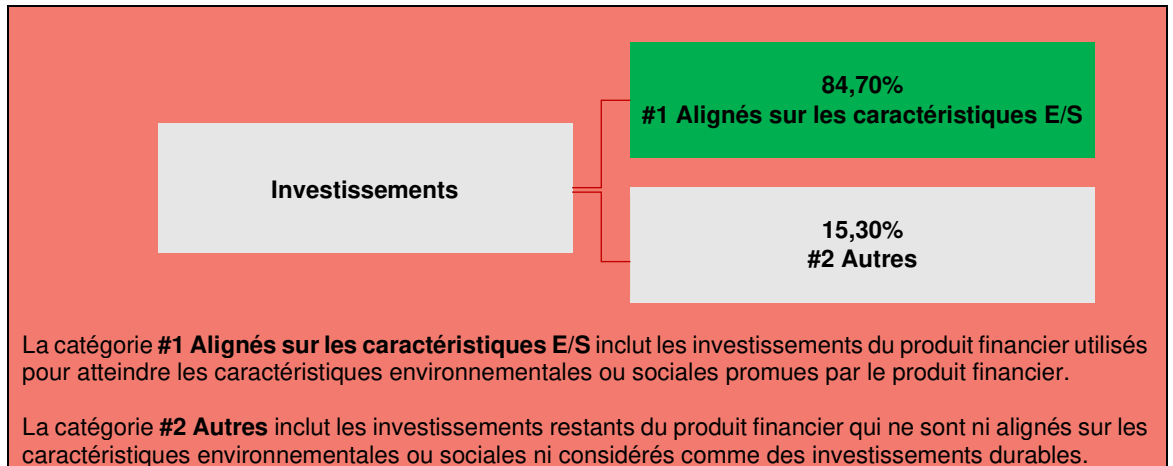
Le Compartiment a **15,30%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **15,30%** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **0%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Compartiment a 0% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	pois
Autre		100,00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

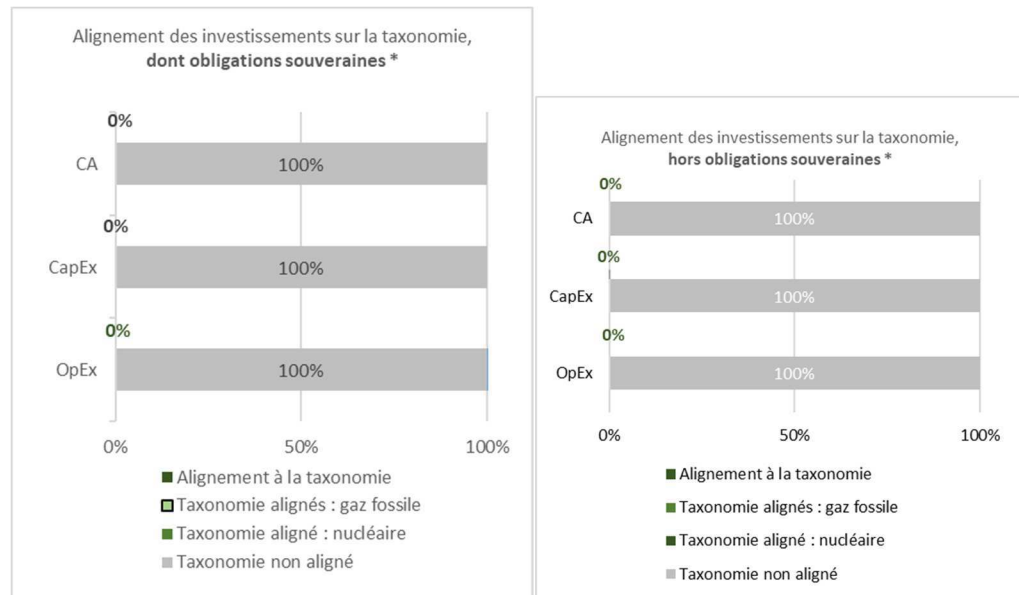
☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2025, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.